

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 À 09 H 30
(Convocation du 16 septembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Six Septembre Deux Mil Quatorze à 09h30 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoit, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
Mme. MELLIER Claude à M. GUICHARD Max
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 10 h 45
Mme. FERREIRA Véronique à Mme. TERRAZA Brigitte à partir de 12 h 40
Mme. KISS Andréa à Mme. BOST Christine à partir de 11 h 30
M. BRUGERE Nicolas à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CALMELS Virginie à Mme. BERNARD Maribel
Mme. CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
M. DAVID Yohan à Mme. PIAZZA Arielle à partir de 11 h 45
M. DELAUX Stéfan à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45

Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean à partir de 9 h 40 jusqu'à 10 h 30
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12 h 15
Mme. LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11 h 15
Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à M. MARTIN Eric
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine
M. ROBERT Fabien à M. FETOUH Marik
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. MAMERE Noël à partir de 10 h 10
M. SILVESTRE Alain à Mme. ROUX-LABAT Karine

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. A. DAVID et RAYNAL ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction foncier

- 2014/1003 du 11/06/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – 45 route de l'Oustaou Vieil – M. et Mme VENTURA - 80 € - 2112.821.TN00.05O058O002.
- 2014/1004 du 11/06/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin des Graves – M. DAGRON - 495 € - 2112.822.05P066O017.
- 2014/1005 du 11/06/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – avenue du XI Novembre – SCI du Carnard - 6 381 € - 2112.822.TN00.05P080O002.
- 2014/1006 du 11/06/2014 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – 18 rue de Couquéou – M. et Mme OSPITAL - 1 080 € - 2112.822.TN00.05P066O016.
- 2014/1007 du 11/06/2014 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 14 rue de la Gare – M. PORTELAS - 1 110 € - 2112.822.TN00.05P066O002.
- 2014/1008 du 11/06/2014 - Arrêté d'acquisition - Arrêté 2014/199 du 11/02/2014 complété - LE BOUSCAT – rue Rigal – M. JOLLY et Mme DUCLOS - 10 000 € - 2112.822.TN00.05P066O015.
- 2014/1009 du 11/06/2014 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 78 avenue de Picot – Mme GERMAIN - 240 000 € - 21.2115.KD00.31P121O002.
- 2014/1088 du 18/06/2014 – DPU - BORDEAUX – 71-73 rue Delbos – M. FAUX - 200 000 € - 2115.824.UC00.05P018O001.
- 2014/1101 du 20/06/2014 – DPU - Droit de préemption délégué à la Commune - LE TAILLAN MEDOC – 76 avenue de Soulac – Mme Gisèle Monnier.

- 2014/1137 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – 9 rue Gustave Eiffel – SCI EIFFEL - 8 498 € - 2112.822.TC00.05P066O016.
- 2014/1138 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition - GRADIGNAN – avenue Favard – société Mésolia Habitat - 7 200 € - 2112.822.TM00.05P060O004.
- 2014/1139 du 25/06/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de Mounic – M. FRANCOIS - 14 150 € - 21.2112.822.TN00.05P075O013.
- 2014/1140 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – chemin des Vignes – M. et Mme DA SILVA COCHO - 8 900 € - 2112.822.TN00.05P075O013.
- 2014/1141 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – chemin des Vignes – M. et Mme TACHOIRES - 7 850 € - 21.2111.822.05P075O013.
- 2014/1142 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 1bis rue André Blanc – M. et Mme DARRIET - 291 400 € - 21.2115.KD00.31P121O002.
- 2014/1143 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition – EYSINES – 4 rue André Blanc – M. et Mme DARLES - 270 500 € - 21.2115.KD00.31P121O001.
- 2014/1144 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition – Tram Train - Arrêté 2014/610 du 14/04/2014 complété - BRUGES – rue Beyerman – SAS SOMIFA - 214 892,53 €.
- 2014/1145 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 47bis rue des Chênes – conjoints SEZE SOHIER - 300 € - 2112.822.TN00.05P066O021.
- 2014/1146 du 26/06/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - Arrêté n° 2013/1441 du 28/08/2014 annulé - BLANQUEFORT – avenue de l'Europe – SARL SOC - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1148 du 27/06/2014 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BLANQUEFORT – 10 rue de Chante Coucou – M. et Mme FOUET - 1 560 € - 21.2111.31P121O002.
- 2014/1176 du 03/07/2014 – DPU - Droit de préemption délégué à la Commune - PAREMPUYRE – lieudit Fontaine de Perrin – Mme GASQUET.
- 2014/1185 du 09/07/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - Arrêté 2014/1587 du 8/04/2014 est annulé - BLANQUEFORT – rue des gravières – M. BLANC - 3 118 € - 2112.822.TN00.05P066O006.
- 2014/1199 du 15/07/2014 - Arrêté de servitude - LORMONT – lieudit Les lauriers – Union des établissements des Caisses d'assurance maladie d'aquitaine - 20 000 € - 6718.TF0071.71P001.71P001O003.
- 2014/1202 du 10/07/2014 - Arrêté de servitude + indemnité de reboisement - LACANAU – Lande de Peymelinguey – SCI du Domaine de Pimelinguey - 40 803 € - 67.678.90.

- 2014/1204 du 10/07/2014 - Arrêté de servitude + indemnité de reboisement - parcelle XA n° 003 – M. CASTAING - 4 778 € - 67.6718.90.
- 2014/1208 du 10/07/2014 - Arrêté de consignation - MERIGNAC – 3 avenue de Belfort – M. SABOIE - 90 000 € - 2115.824.UC32.05P020O001.
- 2014/1211 du 10/07/2014 - Arrêté de consignation - LE HAILLAN – 18 rue de Los Héros – M. MEYRE - 425 000 € - 2115.824.UC32.05P020O001.
- 2014/1212 du 10/07/2014 - Arrêté de consignation - LE HAILLAN – 3 allée Voltaire – conjoints VILLADARY-DEBUR - 1 152 000 € - 2115.824.UC32.
- 2014/1264 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de Cujac – M. et Mme FREMIOT - 2 250 € - 2111.822.TN00.05P075O013.
- 2014/1265 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 70 rue des Chênes – M. REGUANT - 1 680 € - 2112.822.TN00.05P066O021.
- 2014/1266 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – 102 avenue du Truc – conjoints BARTHELEMY - 8 880 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1267 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - GRADIGNAN – allée Pierre Ronsard – Association du lotissement du château Montgaillard - 2111.831.TE00.05P124O019.
- 2014/1268 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - GRADIGNAN – allée Carthon Ferrière – société Mésolia - 35 520 € - 2112.822.TM00.05P060O004.
- 2014/1269 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition – Tram - EYSINES – 2 rue André Blanc – conjoints LATRUBESSE - 273 800 € - 21.2115.KD00.31P121O001.
- 2014/1270 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – rue des Peyreyres impasse du Bleu – M. MARTINEAU - 22 000 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1271 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 30 rue Jude – M. SOFFIATTI - 2 600 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1272 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – rue de Camerouge – SA GRISEL - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1273 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - arrêté 2014/721 du 18/04/2014 annulé - BLANQUEFORT – avenue du XI Novembre – société agricole de Bordeaux Grattequina - 14 300,50 € - 2112.822.TN00.05P058O002.
- 2014/1274 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 103 rue Pierre Renaudel – Mme NADAL - 750 € - 2112.822.TM00.05P086O003.

- 2014/1275 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 80 rue Renaudel – M. et Mme KELMANOWICZ - 1 650 € - 2112.822.TM00.05P086O003.
- 2014/1276 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 80 rue Pierre Renaudel – SCI FRANCAT - 600 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1277 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 2 rue de la Marne – M. et Mme MOREL - 50 € - 2112.822.TM00.05P086O003.
- 2014/1278 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 25 rue Pierre Renaudel – Mme CROUZAL - 1 100 € - 2112.822.TM00.05P086O003.
- 2014/1279 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 88 bis rue Amédée Berque – Mme DUGACHARD - 500 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1280 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition – Tram - BEGLES – route de Toulouse – M. LACOSTE - 450 000 € - 21.2115.31P121O009T009.
- 2014/1281 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 7 rue Marceau – consorts BAUSELA - 18 500 € - 2112.822.TL00.05P066O001.
- 2014/1282 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 48 rue de Broustey – Mme GUIMOND - 2 040 € - 2112.822.TL00.05P060O003.
- 2014/1289 du 22/07/2014 - Arrêté de transfert de gestion à titre gratuit – Tram - PESSAC – avenue des Arts – ETAT – Ministère de l'Education Nationale.
- 2014/1290 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – avenue de la Boétie – OPH Gironde Habitat - 4 453 € - 2112.822.TN00.05P060O002.
- 2014/1291 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - arrêté 2014/892 du 14/05/2014 annulé - PESSAC – 80 avenue de Magonty – Mm. MENGARDUQUE – 7 491 € - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/1292 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux + indemnité - arrêté 2014/891 du 14/05/2014 annulé - PESSAC – 82 avenue de Magonty – M. et Mme BELLOC - 12 342,33 € - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/1293 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 120 rue du Haut Lévêque – Mme THURIERE et M. CHOUET - 200 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1294 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – rue Léo Lagrange – Commune - 2112.822.TN00.05P060O002.
- 2014/1295 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – rue Thierry Sabine – SEM Gironde Développement - 2112.822.TC00.05P086O003.

- 2014/1296 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - LE BOUSCAT – rue Hilaire Turpaud – consorts Boude - 9 500 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1297 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 30 rue Jude – M. SALZAT et Melle BOUIX - 1 800 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1298 du 22/07/2014 - Arrêté d'acquisition - ARTIGUES PRES BORDEAUX – rue de Pouqueyras – M. NEBOUT - 33 000 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1302 du 24/07/2014 - Arrêté de cession - LE TAILLAN MEDOC – chemin des Graves – M. DAGRON - 11 576,92 € - 775.824.UC00.05P00001.
- 2014/1305 du 23/07/2014 - Arrêté de Déconsignation - GRADIGNAN – 1 chemin de la landette – M. CONSTANTIN - 105 000 €.
- 2014/1317 du 24/07/2014 - Arrêté de transfert de gestion à titre gratuit - BORDEAUX – groupe scolaire Stendhal – Ville.
- 2014/1328 du 28/07/2014 - Arrêté de Déconsignation - MERIGNAC – 2 avenue du Phare – SCI DU PHARE - 67 800 €.
- 2014/1356 du 29/07/2014 - Arrêté d'acquisition - TALENCE – route de Toulouse – Département de la Gironde - 55 000 € - 2111.831.TE00.05P124O019.
- 2014/1359 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 68bis avenue Mirieu de Labarre – consorts VI-NH BA - 1 620 € - 2112.822.TM00.05P066O004.
- 2014/1360 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 76 avenue Mirieu de Labarre – Mme Geneviève LAGOFUN - 7 865 € - 2112.822.TM00.05P066O004.
- 2014/1361 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 76 avenue Mirieu de Labarre – Mme Sylvie LAGOFUN - 32 573 € - 2112.822.TM00.05P066O004.
- 2014/1362 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - TALENCE – 59 rue Roustaing – copropriétaires de la résidence Parc du Prince - 7 600,84 € - 2112.822.TM00.05P066O027.
- 2014/1363 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - TALENCE – 24 rue Roustaing – M. et Mme MOREL - 350 € - 2112.822.TM00.05P066O027.
- 2014/1364 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 32 rue du Maréchal Foch – M. PLA-LOUBIER - 25 275 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1365 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 30 avenue Fonck – M. et Mme FOUQUET - 2 890 € - 2112.822.TM00.05P066O022.

- 2014/1366 du 30/07/2014 - Arrêté de cession - BORDEAUX – allée de Vampeule – Mme SANZ - 2 200 € - 775.824.UC00.05P08O001.
- 2014/1367 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – allée des Vignes – M. TEMPLIER - 7 800 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1368 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BORDEAUX – avenue d'Eysines et rue du Commandant Charcot – Syndicat des copropriétaires de la résidence Amphipolis - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1369 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - LE BOUSCAT – rue de Caudéran – M. et Mme LATOUR - 16 000 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1370 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – rue des Rosières et avenue Montesquieu - 1 700 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/1371 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition - BASSENS – rue Léon Blum – Centre Médical Meignan - 9 596,70 € - 2112.822.TL00.05P066O004.
- 2014/1372 du 30/07/2014 - Arrêté d'acquisition Traù - EYSINES – 6 rue André Blanc – Mme MASSON - 250 000 € - 21.2115.KD00.31P121O001.
- 2014/1454 du 30/07/2014 - Arrêté de désignation - VILLENAVE D'ORNON – 574 route de Toulouse – M. GOMEZ et Mme BATISTA-RAMOS - 215 000 €.
- 2014/1523 du 01/08/2014 – DPU - PAREMPUYRE – 7 avenue Philippe Durand Dassier – Mme DUGAY - 256 000 € - 2115.824.UC32.05P018O001.
- 2014/1598 du 06/08/2014 - Arrêté de cession - Arrêté 2014/570 du 02/04/2014 annulé - BEGLES – rue Laverny – collège Pablo Nérude – Conseil Général.
- 2014/1604 du 08/08/2014 - Arrêté d'acquisition - Arrêté 2014/1022 du 10/06/2014 annulé - GRADIGNAN – 38bis rue de Beausoleil – M. SALLES - 2 700 € - 2112.8220.TC00.05P086O003.
- 2014/1612 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 52 avenue Georges Clémenceau – conjoints MORERE - 756 € - 2112.822.TM00.05P060O004.
- 2014/1606 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – rue de venteille – SA d'HLM Mésolia Habitat - 1 € symbolique - 21.2212.822.TN00.05P060O002.
- 2014/1607 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – chemin des Vignes – Mme MACIAS - 1 200 € - 21.2111.822.TN00.05P075O013.
- 2014/1608 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – rue Léo Lagrange – Conseil Général - 2112.822.TN00.

- 2014/1609 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - PESSAC – 17 avenue Pierre Wiehn – SCI Grossetie - 2112.822.KD00.05P120O001.
- 2014/1610 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition + indemnité - PESSAC – 360 avenue de Lattre de Tassigny – Mme MULE - 5 935 € - 2112.822.TM00.05P060O004.
- 2014/1611 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – rue de l'Ecureuil – M. et Mme REYNAUD - 140 € - 2112.822.TN00.05P060O017.
- 2014/1613 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 71 avenue Georges Clémenceau – conjoints SEGONNES - 11 418,40 € - 21.2112.822.TM00.05P060O004.
- 2014/1646 du 12/08/2014 - Arrêté d'acquisition - arrêté 2014/625 du 16/04/2014 annulé - BOULIAC – chemin de Montjouan – Syndicat intercommunal du bassin versant du ruisseau le Pian - 47 415 € - 2111.831.TE00.05P124O019.
- 2014/1955 du 21/08/2014 - Arrêté de Déconsignation - EYSINES – avenue du Médoc – conjoints SAVIGNAC - 32 625 €.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX- rue Lucien Faure – LCL.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 202 avenue du Médoc – SCCV le domaine des Sources.
- AVENANT N° 6 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - AMBARES ET LAGRAVE – 75 bis rue Edmond Faulat – M. BOCQUET.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 1 quai Armand Lalande – 9-11-13 rue Lucien Faure – association ALPEA.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 53 rue Blanqui – SCI BORDEAUX RUE BLANQUI.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 4 et 10 rue du Lieutenant Villemeur – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 9 rue du Lieutenant Villemeur – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 8 avenue de Verdun – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - MERIGNAC – rue des Pivoines – M. DE LA CASA.

- CONVENTION D'UTILISATION DE BIENS ENTR SERVICES - BORDEAUX – angle rue Bourbon et du cours Balguerie – angle de la rue Lucien Faure et du cours du Raccordement – DIRECTION de L'EAU.

- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LE HAILLAN – 12 rue de Los Héros – M. et Mme TILLIET.

- AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - MERIGNAC – 10 avenue de l'Yser – Commune.

- AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 47 rue Mayaudon – Commune.

- AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE - BORDEAUX – 49-51 rue Barreyre – Commune.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Convention en date du 30 juin 2014 - Bordeaux – rue Corps Franc Pomiès – Passerelle en surplomb de la rue – Convention de superposition d'affectable.

- Arrêté n°2014/1174 du 2 juillet 2014 – Mérignac – rue du Domaine de la Fontaine – Classement des parcelles 281DT464, DT608 et DT443 dans le domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux.

- Arrêté 2014/1175 du 2 juillet 2014 – Ambarès et Lagrave – impasse Barrus – Déclassement partiel.

- Arrêté 2014/1184 du 7 juillet 2014 – Bordeaux – angle avenue du Général Leclerc/avenue Saint Amand – Classement d'une parcelle.

- Arrêté 2014/1205 du 10 juillet 2014 – Abrogation de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, initialement délivrée à la société ESSO SAF pour un mât portant emblème de ladite enseigne implanté à Bordeaux, à la station-service sise 33/47 boulevard Antoine Gautier.

- Arrêté 2014/1206 du 10 juillet 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à madame Thérèse GUYOU pour la terrasse fermée implantée au droit du Bar brasserie Le Petit Café sis à Bordeaux, 105 rue Georges Bonnac – 1082 Euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté 2014/1207 du 10 juillet 2014 – Abrogation de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, initialement délivrée à M. Philippe GODEFROY, pour la terrasse fermée implantée au droit du bar brasserie Le Petit Café sis à Bordeaux, 105 rue Georges Bonnac.

- Arrêté 2014/1286 du 21 juillet 2014 – Le Taillan Médoc – angle avenue de Soulac/chemin du Four à Chaux – Déclassement d'une emprise de 59 m².

- Arrêté 2014/1287 du 21 juillet 2014 – Cenon – rue Pierre Bérégovoy – Classement des parcelles AP 460 et 492.

- Arrêté 2014/1320 du 25 juillet 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société HARRIBEY CONSTRUCTIONS pour les besoins des chantiers « Hemera » à Bordeaux, 282 avenue de la République / avenue d'Ares – A titre gratuit.

- Arrêté 2014/1321 du 25 juillet 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France – TIGF – pour l'ensemble de son réseau implanté sur le territoire de La Cub – 718 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté 2014/1322 du 25 juillet 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société GAZ DE BORDEAUX, pour l'ensemble de son réseau implanté sur le territoire de La Cub – 107 912 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté 2014/1323 du 25 juillet 2014 – Saint Aubin de Médoc – Lotissement « Les Bergerie de Jeannie » - Classement de l'allée des Bergeries.

- Arrêté 2014/1324 du 25 juillet 2014 – Bordeaux – Robert Caumont – Déclassement partiel et classement de son raccordement aux allées de Boutaut.

- Arrêté 2014/1325 du 25 juillet 2014 – Saint Aubin de Médoc – Lotissement « Les Landes de Basson I et II » - Classement de la voirie.

- Arrêté 2014/1326 du 25 juillet 2014 – Saint Médard en Jalles – Lotissement « Le Clos de Navat » - Classement de la rue de la Lagune (partie).

- Arrêté 2014/1599 du 05 août 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société MRG CONSTRUCTION pour les besoins des chantiers « ZAC Berge du Lac / îlot B3.3 / Bât A et B » à Bordeaux, avenue de Laroque – A titre gratuit.

- Arrêté 2014/1605 du 08 août 2014 – Cenon – Déclassement partiel des parcelles AY 80, 81, 554 au droit des rues Fernand Laurent, Henri Barbusse et Pierre Curie.

- Arrêté 2014/1887 du 21 août 2014 – Pessac – ZAC centre ville – Classement de la rue Nelson Mandela et l'extrémité en impasse de la rue Ducourt.

- Arrêté 2014/1888 du 21 août 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société MAS BTP pour les besoins du chantier de construction de l'école Vatel à Bordeaux, 4 cours du Médoc – A titre gratuit.

- Arrêté 2014/2425 du 28 août 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société DOMOFRANCE, pour l’implantation de dispositifs de bacs à déchets ménagers enterrés, à Talence, rue Châteaubriand – 178 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté 2014/2426 du 28 août 2014 – Abrogation de l’autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, initialement délivrée à la société SICOM SA, pour des portiques de signalétique commerciale implantés à Mérignac – A titre gratuit.

- Arrêté 2014/2427 du 28 août 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société INOLIA, pour des ouvrages de télécommunications électroniques implantés à Bègles, rue Gustave Eiffel – 17 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté 2014/2506 du 1^{er} sept. 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT), par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société « Les Compagnons de Saint Jacques » pour les besoins du chantier de rénovation des colonnes rostrales place des Quinconces, à Bordeaux, quai Louis XVIII – A titre gratuit.

- Arrêté 2014/2516 du 2 sept. 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société KEOLIS, pour les poteaux d’arrêts du bus implantés sur les communes de Martignas sur Jalle – 452 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais vous proposer de commencer notre séance par un instant de recueillement à la mémoire d’Hervé GOURDEL. La France est profondément traumatisée, les Françaises et les Français profondément bouleversés par les conditions abjectes dans lesquelles notre compatriote a été assassiné. Nous souhaitons tous exprimer à ses proches notre compassion et notre soutien. Je crois qu’il est important aussi, comme nous l’avons fait hier à la Préfecture à l’invitation du Préfet et devant l’Hôtel de Ville de Bordeaux d’exprimer notre unité autour des valeurs de la République et des institutions de la République. Comme je l’ai déclaré, le Président de la République a eu, avant-hier, les mots justes qu’il fallait pour mobiliser la Nation tout entière. Et enfin, marquer notre détermination à ne pas céder à la menace. Nous n’avons déclaré la guerre à personne. C’est une bande de fanatiques qui a déclaré cette guerre à laquelle il faut évidemment résister en évitant tout amalgame entre l’Islam tel que le conçoit la grande majorité des musulmans, notamment des musulmans de France, qui est une religion d’amour et de paix et non pas cette pseudo-religion de haine et de mort dont ces fanatiques donnent l’image. Je vous invite donc à observer une minute de recueillement.

M. Max GUICHARD : Nous nous recueillerons comme vous, mais en nous appuyant sur la première partie de votre intervention et sur la dernière. Au milieu, il y a beaucoup à dire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà qui est dit. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous invite à vous lever pour observer cette minute de recueillement.

Minute de silence pour Hervé GOURDEL

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie. Deux ou trois informations avant de commencer notre séance proprement dite. J'ai signé hier l'accord d'entrée en vigueur de l'intégralité des stipulations du traité de concession de la grande salle avec Monsieur Jérôme LANGLET qui est le Président de Lagardère Unlimited c'est-à-dire le groupement qui va construire et exploiter cette salle. Nous sommes un peu en avance par rapport au calendrier prévu. Le permis de construire sera déposé en fin d'année. Les travaux commenceront en 2015 et la livraison de la salle interviendra comme prévu en 2017.

J'ai eu aussi hier l'occasion de choisir le groupement qui va aménager ce qu'on appelle les Magasins Généraux SUD, j'en ai informé hier le Bureau. Il y avait deux offres, l'une présentée par ADIM qui est en fait le groupe Bouygues et l'autre par le groupe Evolution qui est l'actuel gestionnaire de Darwin. Les deux offres étaient très intéressantes, équivalentes sur le plan financier. Il est apparu au groupe technique de nos services et aux élus qui ont approfondi ce dossier que l'offre d'Évolution était beaucoup plus séduisante sur le plan culturel, c'est une offre très imaginative et très créative autour du groupement Pola, mais avec toute une série d'autres activités qui développeront cet écosystème présent sur la Rive droite.

Je voudrais aussi signaler le départ à la retraite d'Arnaud LECROART qui est Directeur de La Fab depuis 2012, il sera remplacé par Jérôme GOZE qui travaille actuellement à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Un pot de départ est prévu à l'issue du Conseil, dans le Salon d'honneur. Vous y êtes, bien évidemment, tous invités.

Comme vous êtes invités à la visite du nouveau stade qui est organisée aujourd'hui à 14 heures pour l'ensemble des Conseillers communautaires, un départ de bus est prévu depuis La Cub.

Je voudrais vous demander d'adopter maintenant les procès-verbaux de nos séances du 27 juin et 11 juillet. Y a-t-il des observations sur ces deux procès-verbaux ? Il n'y en a pas, ils sont donc adoptés. Je vais demander à Alain DAVID de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance avec l'aide, si besoin, de Franck RAYNAL.

M. Alain DAVID : Merci Monsieur le Président. On commence par vos communications. L'amélioration des règles de fonctionnement. Vous avez quelque chose à déclarer ? Non.

M. Le Président Alain JUPPÉ : Pas d'observations ?

Les affaires regroupées sont les suivantes :

AFFAIRES REGROUPEES

M. JUPPE

2014/8/ 1 Représentation de la Communauté urbaine de Bordeaux au Conseil Départemental de l'Education Nationale - Désignation

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. JUPPE

2014/8/ 2 Modification de la représentation de la Communauté urbaine de Bordeaux au conseil d'administration de la SA HLM Atlantique - Désignation

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. A CAZABONNE

2014/8/ 3 Marchés Publics - Achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse quotidienne régionale (PQR) payante distribuée par le journal Sud-Ouest - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/8/ 5 Association Bordeaux Convention Bureau (BCB) - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/8/ 6 Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB) - Participation de la Communauté urbaine à l'opération "Bordeaux Séduit" en 2014 - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme WALRYCK ne participe pas
au vote**

M. REIFFERS

**2014/8/ 12 Association « Passage à l'Art » - Soutien au Programme d'actions 2014 - (Fiche Co-Dév FA11 - C020960040) - Subvention - Convention –
Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

**2014/8/ 13 Association Aquitaine Développement Innovation (A.D.I) -
Manifestation « Escales du Design 2014 » - Subvention - Convention –
Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2014/8/ 15 CREPI Gironde - Financement du programme 2014 "Bâisseurs
d'Avenir" - Subvention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2014/8/ 16 Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Partenariat
2014 en faveur du commerce - Réseau des managers de commerce Manacom
et réseau Ronde de Gironde - Subventions de la Communauté urbaine -
Conventions - Décisions - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme WALRYCK ne participe pas
au vote**

Mme BOST

**2014/8/ 18 Association Bordeaux Inter Challenge (BIC) - Aide de la
Communauté urbaine à l'investissement immobilier en 2014 - Subvention -
Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2014/8/ 19 Aquitaine Active - Financement du plan d'actions 2014 et
abondement sur outils financiers - Subvention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2014/8/ 20 Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) -
Financement 2014 des actions Microcrédit/accompagnement et CréaJeunes -
Subvention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2014/8/ 21 Maison Initiative Entrepreneuriat (MIE) - Couveuse ANABASE -
Programme d'actions 2014 - Convention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 22 Fiscalité professionnelle unique - Taxe sur les Surfaces
Commerciales (TaSCom) - Modulation du tarif de la taxe - Application d'un
coefficient multiplicateur pour 2015 - Dispositions applicables à la commune
de Martignas-sur-Jalle - Décision**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 23 Dotation de solidarité communautaire 2014 - Complément 2014 -
Décision - Adoption**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 24 Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non valeur -
Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 19/12/1998**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 25 AMBARES ET LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM ICF
ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 22 logements locatifs, dont 13
individuels et 9 collectifs, rue Edouard Herriot - Emprunts de 1.186.856 €, de
type PLUS, de 506.630 €, de type PLAI, et de 224.494 €, de type PLS, auprès de
la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 26 BEGLES - Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE - Construction de 35 logements collectifs locatifs, chemin de Mussonville - Emprunts de 2.125.003 €, de type PLUS, et de 941.781 €, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 27 BEGLES - Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 41 logements collectifs locatifs, "Terres Neuves", Ilot L2, avenue Robert Schuman - Emprunt de 3.620.654 €, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 28 BLANQUEFORT - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 58 logements locatifs, dont 30 collectifs et 28 individuels, résidence "Le Bois de Saint-Ahon", rue de la Rivière - Emprunts de 601.880 € et 1.672.041 €, du type PLAI, et de 1.438.028 € et 4.032.796 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 29 BORDEAUX - AQUITANIS - Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 27 logements étudiants collectifs locatifs, sis 102 avenue Emile Counord - Trois emprunts de type : PLS travaux, prêt complémentaire au PLS et PLS foncier auprès de la CDC pour un montant total de 1 484 713 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 30 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 9 logements collectifs, résidence "L'Orangerie", 82-88 rue Mandron - Emprunt de 547.748 €, du type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

**2014/8/ 31 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE -
réhabilitation via un prêt à l'Amélioration (PAM) d'un logement PLAI individuel
sis 9 rue Bac Ninh, 33000 Bordeaux. Emprunt de 24 662€, du type PAM auprès
de la CDC - Garantie - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 32 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE -
Construction de 31 logements collectifs en location-accession, rue de
Bethmann/rue du Tauzin, résidence "Eos" - Emprunt de 3.948.280 € - Garantie -
Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 33 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE -
Construction de 50 logements collectifs en location-accession, rue Lucien
Faure, résidence "Panorama" - Emprunt de 6.222.229 € - Garantie - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 34 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE -
Construction de 36 logements collectifs en location-accession, rue Lucien
Faure, résidence "Belvédère" - Emprunt de 4.884.370 € - Garantie - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/8/ 35 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge
foncière et acquisition en VEFA de 10 logements locatifs, dont 9 collectifs et 1
individuel, résidence "La Factory", quartier Bassins à Flots, îlot C2a, 47-49 rue
Bourbon - Emprunts de 113.177 € et 224.079 €, du type PLAI, et de 329.421 € et
543.022 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

**2014/8/ 36 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge
foncière et construction de 53 logements collectifs locatifs, site de Canolle, 104
rue Léo Saignat - Emprunts de 354.118 € et 1.491.431 €, du type PLAI, et de
1.018.115 € et 4.017.936 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie -
Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 37 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et construction de 31 logements collectifs locatifs et acquisition-amélioration de 4 logements collectifs locatifs, 43-44 quai de Bacalan - Emprunts de 815.883 € et 1.243.546 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 38 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 31 logements collectifs locatifs, quartier GINKO, îlot B1.2b, résidence "Aristée" - Emprunt principal de 4.377.261,87 €, du type PLS, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 39 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 19 logements collectifs locatifs, résidence "Silène", quartier GINKO, îlot A1.4a dénommé "SO'LAC", avenue Marcel Dassault - Emprunts de 765.843 € et 1.508.109 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 40 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM VILOGIA - Acquisition de l'usufruit, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 11 logements collectifs locatifs situés 34, quai de Bacalan, résidence "Mosaic" - Emprunt de 680.697 €, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 41 CARBON-BLANC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Construction de 13 logements individuels en location-accession, avenue Victor Hugo, résidence "Les Contemplations" - Emprunt de 2.201.966,25 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 42 LORMONT - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 36 logements collectifs locatifs, rue Edouard Herriot, résidence "Herriot 2" - Emprunts de 1.060.150 € et 1.928.964 €, de type PLS, et de 1.660.000 €, de type Complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 43 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 22 logements en location-accession, dont 6 collectifs et 16 individuels, avenue de la Châtaigneraie, résidence "Les Allées du Parc" - Emprunt de 3.031.333 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 44 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 50 logements locatifs, dont 43 collectifs et 7 individuels, 12 allée de la Croix Vieille - Emprunts de 424.243 € et 906.724 €, du type PLAI, et de 1.369.631 € et 2.907.075 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 45 TALENCE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 13 logements individuels locatifs, résidence "Bois d'Arcy", 12 rue Georges Pompidou - Emprunts de 699.097 € et 997.229 €, du type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 46 TALENCE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 15 logements collectifs en location-accession, avenue du Maréchal Leclerc, "Villa Crespy" - Emprunt de 2.144.899 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 47 TALENCE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 12 logements individuels en location-accession, 12, rue Georges Pompidou, résidence "Ecrin Vert" - Emprunt de 1.708.021 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 48 VILLENAVE D'ORNON - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté urbaine de Bordeaux - Réhabilitation des 188 logements locatifs, dont 153 collectifs et 35 individuels, de la résidence "Versein", Zone Urbaine Sensible (ZUS) de Sarcignan - Emprunt de 1.671.849 €, du type prêt réhabilitation (PAM), auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 49 VILLENAVE d'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 15 logements collectifs locatifs, avenue Georges Clémenceau - Emprunts de 109.196 € et 200.158 €, du type PLAI et de 385.851 € et 748.134 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/8/ 50 VILLENAVE D ORNON- Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs, composés de 8 PLAI et 17 PLUS, résidence "Les Pyrénées", 186-188 avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon. Emprunts de 240 984 € et 562 296 €, du type PLAI, et de 688 700 € et 1 263 372 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 51 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 29 logements collectifs locatifs, résidence "Fleur d'Eau", avenue Mirieu de Labarre - Emprunts de 299.158 € et 465.537 €, du type PLAI, de 572.849 € et 971.182 €, du type PLUS, et de 177.031 € et 324.556 €, du type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 52 CENON - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs situés rue Paul Bert, résidence "La Pastorale" - Emprunts de 325.984 € et 232.680 €, de type PLS, et de 457.257 €, de type Complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 53 CENON - Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs, 52, rue du Maréchal Foch - Emprunt de 2.172.668 €, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 54 EYSINES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, rue de la Gare - Emprunts de 265.937 € et 557.949 €, du type PLAI, et de 698.357 € et 1.464.070 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 55 EYSINES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs, résidence "Echappée Belle", rue du Ronteau Gaillard - Emprunts de 182.102 € et 349.103 €, du type PLAI, et de 447.144 € et 860.138 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 56 FLOIRAC - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et acquisition en VEFA de 9 logements individuels locatifs situés rue Miguel Cervantes, résidence "Le Cardinal" - Emprunts de 512.151 € et 363.238 €, de type PLS, et de 779.324 €, de type Complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 57 VILLENAVE D'ORNON - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté urbaine de Bordeaux - Acquisition en VEFA de 33 logements collectifs locatifs, résidence "Beaugé", 83 chemin Gaston - Emprunt principal de 5.049.305 €, du type PLS, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/8/ 58 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, lotissement "Le Clos du Petit Bois", avenue de Mazeau - Emprunts de 29.000 € et 38.000 €, du type PLAI, et de 80.000 € et 143.000 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre**

M. DAVID

2014/8/ 59 Convention d'échanges de données numériques entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le Service Régional de l'Archéologie à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine (SRA-DRAC Aquitaine)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/8/ 61 Marchés publics - Fournitures et livraison de titres de transport aériens et ferroviaires aux élus, agents et intervenants extérieurs - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/8/ 63 Marchés Publics - Contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques, équipements de travail et matériel roulant de la Communauté urbaine de Bordeaux - Lot 1 : Contrôles réglementaires à l'hôtel de La Cub - Lot 2 : Contrôles réglementaires des sites extérieurs et équipements de travail - Lot 3 : Contrôles réglementaires des matériels roulants et outillages - Lot 4 : Diagnostics techniques obligatoires des bâtiments et terrains cédés par La Cub - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/8/ 64 Frais de représentation de M. le Directeur de Cabinet - Fixation de la dotation 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. RAYNAL

2014/8/ 65 Représentation de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein de l'Assemblée des fondateurs de la fondation Bordeaux Université.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés s'abstient

DESIGNATION EFFECTUEE

M. MANGON

2014/8/ 66 BRUGES - Immeuble non bâti situé rue de la Marianne, cadastré BA 135, appartenant à Monsieur Michel Boutin - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 67 MERIGNAC - Ensemble immobilier bâti sis rue Jean Monnet (Cité Adrienne Bolland) - Cession à l'OPH Gironde Habitat - Modification de la délibération n° 2014/0176 du 14 février 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 69 BORDEAUX-MERIGNAC - Ensemble immobilier sis 11 rue Galilée cadastré VO 20 et CE 77 - Cession à la SA d'HLM Domofrance - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 70 LORMONT - Parcelles communautaires AC 18 et AC 19 sises 1 bis avenue de la Gardette - Cession - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 71 BORDEAUX - Extension des archives municipales - Cession à la Ville de Bordeaux d'une parcelle de terrain d'environ 5 434 m² - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 72 BORDEAUX - requalification du centre historique - Délégation du droit de préemption urbain à la SAEM IN CITE - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 73 MERIGNAC - Parcelles communautaires BV 593 et 594 sises 414-416 avenue de Verdun - Cession à la SCCV Mérignac - Verdun - Autorisations - décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 74 BORDEAUX - BASTIDE - rue de la Rotonde - Acquisition d'une emprise de 957 m² à détacher de la parcelle cadastrée AZ 19 appartenant à la Ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 75 BORDEAUX - Immeuble sis 96 rue des Terres de Borde - cadastré BT 96 - Cession à Messieurs Kamel et Nordine Boubia - Modification de la délibération n° 2014/0167 du 14 février 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/8/ 76 BEGLES - Terrain communautaire sis 102 rue du Professeur Bergonié cadastré AP 673 - Cession à la société coopérative HLM Axanis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2014/8/ 78 Chambre d'Agriculture de la Gironde - Programme d'actions
2014 - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2014/8/ 79 A.R.S. - D.R.A.A.F. - D.R.E.A.L. - Charte des jardins partagés sur le
territoire communautaire, répliquabilité de l'outil à l'échelle régionale - Plan de
financement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/8/ 80 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de
Bordeaux - Appel d'offres restreint - Pont de pierre - Marché de maîtrise
d'oeuvre "Etudes et suivi des travaux" de réparation des talus sous-fluviaux -
Appel d'offres - Désignation du jury et de la CAO

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. PUJOL

2014/8/ 81 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Recalage de la
Programmation 2014 de la voirie de proximité - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/8/ 82 Projets de voirie sur différents chantiers - Septembre 2014 -
Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/8/ 83 VILLENAVE D'ORNON - Avenue Mirieu de Labarre -
Requalification de la voie - Eclairage public - Fonds de concours - Décision -
Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/8/ 84 BASSENS - Sécurisation des itinéraires poids lourds - Eclairage
public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

**2014/8/ 85 BOULIAC - Route de Latresne - Bilan de la Concertation –
Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

**2014/8/ 86 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de
Bordeaux - Réalisation de comptages et enquêtes de circulation - Appel
d'offres ouvert - Autorisation de signature**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

**2014/8/ 87 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de
Bordeaux - Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures de voiries,
aménagement espaces publics et ouvrages d'arts - Autorisation de signer**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

**2014/8/ 88 Ajustements - Septembre 2014 - Projets de Voirie - Confirmation
de décision de faire - Approbation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

**2014/8/ 90 Marchés Publics - Fournitures nécessaires à la réalisation des
équipements en feux de carrefours Lot 3 - Appel d'offres ouvert - Autorisation
de signature**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

**2014/8/ 91 Bouliac - Elargissement de l'avenue de la Belle Etoile - Eclairage
Public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

**2014/8/ 92 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Recalage de la
programmation 2014 de l'Assainissement Eaux Pluviales - Adoption**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2014/8/ 93 Marchés Publics - Pont Jean-Jacques Bosc et ses raccords - Contrôle technique et conformité des équipements - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2014/8/ 94 Marchés Publics - Pont Jean-Jacques Bosc et ses raccords - Missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 95 BORDEAUX - PAE des Bassins à Flots - Aménagement de la rue Lucien Faure - Transaction avec la SNC Bordeaux Bacalan Influence - Acquisition par la Communauté urbaine de Bordeaux de la parcelle cadastrée RZ n° 54 d'une contenance de 4a 42ca - Cession à la SNC Bordeaux Bacalan Influence des parcelles RZ n° 36-39-41 et 45 d'une contenance totale de 19a 15ca environ - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 96 BORDEAUX - PAE des Bassins à flots - Aménagement de la rue Lucien Faure - Transactions avec la SNC Faure Durand Influence - Acquisition par la Communauté urbaine de Bordeaux des parcelles cadastrées RZ n° 52-57 et 58 d'une contenance de 1 600 m² - Cession à la SNC Faure Durand Influence des parcelles RZ n° 43-47 et 49 d'une contenance totale de 3a 54ca environ - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 97 Mérignac - ZAC Centre-Ville - CRAC 2013 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 98 OPH Aquitanis - Prise de participation dans la Société d'Actions Simplifiée d'aménagement Bastide Niel - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 99 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Echange foncier avec la SA d'HLM Domofrance - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 100 Bordeaux - PAE des Bassins à Flot - Demande de subvention auprès de l'ADEME pour les travaux de dépollution de l'îlot B2 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 101 Bordeaux - PAE des Bassins à flot - Cession des sous-îlots B7a et b à la société Apollonia - Report du délai de cession de la troisième tranche - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/8/ 102 CENON - ZAC CENON Pont rouge - CRAC 2013 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/8/ 103 PLH - PACT Habitat et Développement de la Gironde - Participation de La Cub pour 2014 - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/8/ 105 Programme Local de l'Habitat (PLH) - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/8/ 106 Différents projets d'aménagement - Septembre 2014 - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2014/8/ 109 Accord sur la poursuite des activités de la chaire « Gilles DELEUZE - Métropole, Nature, Démocratie » par la nouvelle fondation Bordeaux Université - Subvention 2014 à la fondation Bordeaux Université

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/8/ 110 Appel à projets 2014 Région Aquitaine - Usages innovants des données numériques: partage, exploitation, et valorisation - convention de partenariat - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/8/ 111 Association Culturelle et Historique Amanieu de Bouliac - Organisation des Médiévales de Bouliac du 12 au 14 septembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/8/ 113 Association Les Grandes Traversées - Organisation du Festival Les Grandes Traversées du 22 au 25 octobre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/8/ 114 Ville de Gradignan - Salon Lire en Poche du 2 au 5 octobre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. VERNEJOUL

2014/8/ 116 Renouvellement de l'accord de coopération entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Etat de Guanajuato, Zone Métropolitaine de León (Mexique) - Evaluation - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. COLOMBIER vote contre**

M. VERNEJOUL

2014/8/ 117 Convention-cadre entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. VERNEJOUL

2014/8/ 118 Mission d'affaires export en Amérique latine : « Target America Latina » du 24 au 30 novembre 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés et M. COLOMBIER
votent contre

M. COLES

2014/8/ 119 Association La Ronde des Quartiers de Bordeaux - Manifestation "Le Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine du 26 au 28 septembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2014/8/ 120 Régie du MIN de Bordeaux Brienne - Compte financier de l'exercice 2013 - Balance générale - Bilan - Compte de résultats - Rapport d'activités - Communication

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2014/8/ 121 MIN de Bordeaux Brienne - Association Aquiflor - réalisation d'une zone de vente pour les horticulteurs - achèvement des travaux - remise des ouvrages exécutés à la Régie du MIN - fixation du coût définitif - avenant n°1 à la convention - autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2014/8/ 122 MIN de Bordeaux Brienne - Société Pomona - Convention pour l'aménagement et la concession d'un emplacement du 26 mai 1992 signée entre la société Pomona, la Régie du MIN et la CUB - Avenant n°12 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme KISS

2014/8/ 123 LE TAILLAN-MEDOC - Etude pour l'aménagement d'un parc public communal : secteur de Gelès-Renouille - Contrat de co-développement 2012-2014 - Subvention d'investissement - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/8/ 124 Association ADEISO - Programme d'actions 2014 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/8/ 125 Pôle numérique DIGITAL AQUITAINE - Statuts du Pôle et Représentation de la Cub - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme BOUDINEAU s'abstient**

M. TURBY

2014/8/ 126 Association Médias-cité - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/8/ 127 Association AEC - Programme d'actions 2014 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/8/ 128 Partenariat - Réalisation d'une maquette numérique 3D interactive de la Cité numérique - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/8/ 129 Délégation de service public INOLIA - Avenant n°10 au contrat de délégation de service public - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/8/ 130 Délégation de Service Public (DSP) pour la desserte en haut débit radio du territoire de Saint-Médard-en-Jalles - Résiliation anticipée - Avenants de résiliation de la convention de DSP et de fin de mise à disposition des équipements par la Commune - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2014/8/ 131 Ressources de substitution pour l'alimentation en eau potable - Cession à titre gratuit d'un forage à la Commune de Ste Hélène - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : L'ensemble de ces affaires groupées n'appelle pas, selon nos conventions, de débats. Peut-être y a-t-il des indications de vote sur certains dossiers ?

Mme Anne WALRYCK : Oui simplement, non-participation au vote de ma part sur les affaires 6 et 16.

M. Max GUICHARD : Oui Monsieur le Président, sur la n°65, nous nous abstiendrons « Représentation au sein de l'Assemblée Fondation Bordeaux Université ». Nous voterons contre tous les VEFA, je ne vous les aligne pas parce qu'il y en a beaucoup. Et nous voterons contre la n°118 « Mission d'affaires export Target America Latina ».

Mme Isabelle BOUDINEAU : Oui Monsieur le Président, signaler que je m'abstiendrai sur le rapport n°125, le Pôle numérique DIGITAL AQUITAINE pour manifester mon étonnement de voir la diminution de la subvention de La Cub. C'est quand même une mauvaise manière en revenant en séance sur des engagements financiers vis-à-vis de ce pôle régional et un bien curieux message envoyé aux acteurs de la filière numérique et aux responsables de la mission French Tech alors que l'agglomération clame son ambition sur ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté, pas d'autres remarques ?

M. Max GUICHARD : J'ai fait un oubli. Nous voterons contre la n°9, « Manifestation du DECASTAR », mais nous interviendrons sur cette n°9 pour nous appuyer, pour développer un autre élément.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais elle est dégroupée ! Là, on était sur les délibérations regroupées. Pas d'autres remarques sur les votes des uns et des autres ? Le secrétariat en a pris bonne note et nous passons donc aux affaires non regroupées.

AFFAIRES DEGROUPEES

M. A CAZABONNE

2014/8/ 4 Contrats de co-développement 2012/2014 - Adaptation des contrats - Autorisation

M. A CAZABONNE présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Pas d'opposition ? Vous, Madame TERRAZA ? Madame BOST vous incite à parler, alors parlez ! Voilà, il ne faut pas insister, moi je veux bien...

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, je voulais intervenir à propos de ce contrat de CODEV non pas bien sûr pour remettre en question cette délibération, mais plus généralement pour vous interpeller, Monsieur le Président, ainsi que mes collègues sur les contrats de co-développement que nous allons avoir bientôt à conclure.

La Communauté urbaine va donc engager une nouvelle génération de contrat de CODEV (Co-Développement) et je veux d'abord saluer bien sûr l'existence de cet outil qui a permis de clarifier les missions et interventions de La Cub sur chacune de nos communes.

Le renforcement des contraintes budgétaires et le prochain changement de statut de La Cub en Métropole nous interpellent sur l'avenir de ces contrats. Deux questions se posent à mes yeux. La première est celle des critères d'affectation des fonds inscrits dans les CODEV et aussi celle des moyens alloués à leur mise en œuvre. Tout d'abord la question de l'avenir des contrats de co-développement. Comment sera établie demain l'affectation des crédits alloués aux contrats de co-développement ? Hier, nous avons évoqué les crédits affectés au titre du FIC (Fond d'Intérêt Communal) en Bureau et nous avons pu débattre des critères les plus pertinents pour répartir une enveloppe entre les 28 communes en privilégiant celles qui en ont le plus besoin. Quelles seront les options prises demain ? Sur quelles bases seront établis les arbitrages financiers ? On nous dit aujourd'hui que les contrats de co-développement devront s'inscrire dans un PPI (Programme Pluriannuel des Investissements) de transition pour l'année 2015 dont on ne connaît toujours pas les contours. En d'autres termes, on nous demande de négocier des CODEV sans savoir où nous pouvons mettre le curseur. L'exercice est particulièrement délicat, car nous avançons à l'aveugle. D'autant plus qu'on nous impose un calendrier très serré qui laisse peu de place à l'innovation, notamment pour intégrer de nouvelles actions dans la prochaine génération de CODEV au-delà des coups partis issus des générations précédentes.

Sur le même modèle que le FIC, il me semblerait légitime que la Communauté urbaine - et demain la Métropole - accompagne prioritairement les communes connaissant une forte dynamique urbaine. Certaines actions non directement liées à

la dynamique territoriale comme la mutualisation par exemple, ne devront pas venir peser financièrement sur les futurs contrats au détriment d'actions opérationnelles sur les infrastructures, les voiries qui sont directement nécessaires au bon développement de nos villes.

Second sujet sur lequel je m'interroge, celui des moyens communautaires mobilisables pour mettre en œuvre les CODEV 2015-2017. Il est urgent que La Cub, dans le cadre de la métropolisation, réfléchisse à renforcer ses directions territoriales. Ces dernières ont apporté une plus-value réelle dans la relation Cub/Communes, mais demain elles devront disposer de plus de ressources pour absorber les projets proposés par les communes et éviter d'être rapidement engorgées comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui hélas.

La métropolisation de La Cub ne peut pas se faire au détriment des communes, mais doit justement être une occasion de fluidifier les relations de travail entre ces deux niveaux de décision. En ce sens, la place et le rôle des Directions Territoriales sont un enjeu essentiel.

Et enfin, je pense que les prochains CODEV doivent donner un coup de pouce aux villes qui se sont le plus engagées dans le développement de notre agglomération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Je ne vous cache pas que je suis un peu surpris par votre intervention. Vous dites : « On nous impose des contraintes » etc. Je vous rappelle que tout ceci a été décidé par un Bureau dans lequel vous siégez en tant que Vice-Présidente. Vous ne devriez pas être très surprise.

Un processus de préparation de la métropolisation a été mis en place. Il est piloté par Monsieur ANZIANI qui n'est pas là ce matin, mais qui va vous donner des informations de première main, je pense. Quant à ce qui concerne les CODEV, il y a un Vice-Président qui est également désigné, qui va nous dire où il en est de la préparation de ces CODEV. Bien entendu, le budget est également en cours de préparation sous la responsabilité de Monsieur BOBET qui a déjà bien avancé. Les arbitrages budgétaires sont en cours. Nous avons approuvé en Bureau la lettre de cadrage que j'ai adressée aux services pour préparer tout cela. Elle ne doit pas vous surprendre non plus. Et il est bien évident que c'est à la lumière du PPI que le curseur des CODEV sera fixé.

Quant aux Directions Territoriales, j'ai moi-même déclaré après les avoir toutes visitées qu'elles seraient l'interface de la mutualisation entre les services communaux et les services communautaires et que nous avons bien l'intention de les renforcer. Vous voyez que sans doute parce que la cogestion apparaît à certains émolliente, vous avez souhaité préciser votre position sur tout ça, mais je crois que tout est bien cadré dans le cadre de notre coopération au sein du Bureau.

M. Alain CAZABONNE : Je n'ai pas grand-chose à rajouter, tout cela se passe normalement et quant aux contraintes de calendrier, la complexité, c'est dans la continuité de ce qui existait avant. Nous avons actuellement à annoncer un

calendrier qui est assez contraint c'est vrai puisque personnellement, j'aurai 28 communes à voir d'ici le mois de novembre en une ou deux réunions. On écouterait les demandes des communes et on les reprendra dans le cadre défini budgétairement. Et pour le reste, le changement, c'est la continuité.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ajouterais simplement que l'on n'est pas tout à fait dans la continuité, on est aussi dans le changement et qu'il est probable qu'il y aura un budget modificatif en 2015 quand le Gouvernement et le Parlement auront bien voulu nous dire quelles sont les compétences du Département que la Métropole va récupérer. Il y a, là aussi, un point d'interrogation majeur sur la répartition des compétences à venir. Le projet de loi, si je ne me trompe, n'est pas encore tout à fait ficelé. Il y a beaucoup de points d'interrogation sur la façon dont les choses se passeront, y compris sur le plan budgétaire en 2015.

Si j'ai bien compris, il n'y a pas de vote contre ? Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Si j'ai bien écouté l'intervention de notre collègue et amie, elle s'inquiète beaucoup, ça a été le début de son intervention, sur nos moyens futurs et sur la difficulté de la mise en place dans la métropolisation, dans le cadre de la conservation des compétences majeures de nos communes. Je lui rappelle que quand même ça a été un choix politique sur lequel nous nous sommes opposés et que j'espère, cette opposition va s'élargir de jour en jour et qu'il n'y a aucune inéluctabilité à ce qu'au 1^{er} janvier 2015, nous nous enfions, comme un seul homme, dans ces directives qui oui, en effet, vont mettre à mal nos communes, vont mettre à mal nos services et donc j'appelle à cette résistance pour continuer à construire une intercommunalité de qualité.

M. le Président Alain JUPPÉ : En tout cas s'il y a une coopération qui n'est pas émolliente, c'est celle entre les groupes de la minorité, si je peux le constater.

M. Patrick BOBET : Oui merci Monsieur le Président. En complément de ce qu'a dit Alain CAZABONNE à l'instant, vous avez vous-même rappelé le cadrage budgétaire qui a été adopté en Bureau au mois de mai d'une part, rappelé aussi la baisse drastique des dotations de l'État sur les trois années qui viennent. Ce sera bien sûr capital de s'en souvenir entre nous. Dire tout de même et rassurer Madame TERRAZA que les contrats de co-développement seront rediscutés certes à l'aune de ce budget, mais tout de même avec beaucoup d'attention de notre part pour les communes. Vous dire qu'une délibération n'a pas été dégroupée, mais ça me permet d'y revenir un instant, vous rappeler que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) de 2014 a été indexée sur celle l'année 2013, ce qui au passage, si nous avons calculé 14 sur les critères classiques, nous faisait ressortir à 34 millions d'euros. Nous proposons 35,5 c'est-à-dire 1,5 million de plus que ce que nous aurions dû calculer, c'est pour vous dire et vous rappeler l'effort que fait La Cub quand elle le peut. Nous essayerons, pour les contrats de co-développement, d'avoir à peu près le même esprit d'ouverture, autant que les budgets nous le permettront.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il des oppositions sur la délibération n°4 ? Des abstentions ? Ah pardon, excusez-moi, Monsieur COLOMBIER ?

Jacques COLOMBIER : Non, pas en général sur les contrats de co-développement, je crois qu'il faut attendre surtout de savoir à quelle sauce nous serons mangés d'après la future loi de réorganisation territoriale et les compétences que chacun aura.

Je voudrais simplement sur le dossier n°4 vous poser quelques questions, quelques précisions concernant les pontons fluviaux. La Communauté urbaine participe à l'aménagement de ces pontons sur la Garonne. Ceci ne me pose pas de problème bien sûr, sachant que l'arrivée de paquebots à Bordeaux rejaillit non seulement sur la ville, mais sur toute l'agglomération bordelaise.

Aujourd'hui une nouvelle adaptation de ce plan nous est demandée sur un poste particulier avec un poste supplémentaire d'accueil. Il s'agirait donc, je pose la question, d'un nouvel équipement qui se rajouterait aux deux postes d'accueil initialement prévus au niveau des Bassins à flot ? Ce ponton fait-il partie d'une série d'autres pontons à venir ? Le trafic des paquebots à Bordeaux est-il en augmentation et justifie-t-il l'aménagement d'autres postes d'accueil ? Je vous remercie de me préciser ces paramètres et ce plan d'aménagement que je ne trouve pas totalement retracés dans ce dossier. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Avec la permission de Monsieur CAZABONNE, je vais demander à Monsieur DELAUX de répondre.

M. Stephan DELAUX : En effet, le trafic des paquebots de croisière fluviale est en forte augmentation. Nous en attendons trois supplémentaires pour l'année prochaine, et deux à trois supplémentaires pour l'année d'après, c'est-à-dire 2016.

Aujourd'hui nous avons deux pontons qui permettent d'accueillir quatre bateaux et nous avons vraiment besoin d'un ponton supplémentaire. Ce n'est pas aux Bassins à flot, c'est sur le quai de la Garonne en Rive gauche.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons défini un plan d'aménagement de la Garonne, le tourisme fluvial est en pleine explosion. Nous avions 0 bateau, il y a trois ans. Il y en a quatre aujourd'hui et il y en aura sans doute 10 en 2016. C'est une activité qui profite à Bordeaux, à la Métropole et au-delà de la Métropole puisque nous avons là-dessus une coopération avec la Ville de Pauillac qui reçoit ces bateaux avec la Ville de Blaye qui les reçoit aussi, avec celles de Libourne et de Saint-Emilion. C'est un des pôles de développement du tourisme qui, je le rappelle, devient compétence de la Communauté urbaine et non plus de la Ville de Bordeaux, et avec des retombées économiques évidemment et en termes d'emploi tout à fait positives. Je pense que la construction de ces pontons est nécessaire et qu'en même temps elle est très utile.

Vous votez contre la n°4 ? Non, très bien. Non, mais comme vous étiez intervenu sur cette délibération, je voulais le préciser.

M. Gérard CHAUSSET : C'était juste un petit point par rapport à votre intervention sur les pontons et le tourisme fluvial. Je pense qu'il y a aussi un point important, c'est le transport des marchandises par les voies navigables. Et je pense qu'il est important que, dans les futures opérations, on fasse au moins des réservations par anticipation de façon à permettre, le cas échéant, la relance d'un certain nombre de transports de marchandises. Je pense notamment aux Bassins à flot qui sont situés quand même en centre-ville et je pense que là, il y a vraiment un potentiel important.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci c'est bien noté. Je précise à nouveau pour **Monsieur COLOMBIER** qu'il s'agit de paquebots de croisière fluviale. Les grands paquebots de croisière maritime, eux, accostent directement, si je ne me trompe, par des passerelles sur les quais.

M. Stephan DELAUX : Ils accostent directement, nous avons réalisé des aménagements également en collaboration avec le Port pour qu'ils accostent dans de bonnes conditions sur deux postes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/8/ 7 ENSAM (Ecole Nationale Supérieur Arts et Métiers) - Projet IRT-Game - Aide à l'investissement immobilier - Convention - Décision - Autorisation

M. REIFFERS présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Personne ? Qui en a demandé le dégroupement ? Personne. Vote contre ? Abstention ? Elle est approuvée, je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

**2014/8/ 8 Bordeaux - Association Centre Culturel et Touristique du Vin -
Projet de Cité des Civilisations du Vin - Subvention 2ème semestre 2014 -
Convention - Décision - Autorisation**

M. REIFFERS présente le dossier.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Notre groupe bien sûr votera favorablement sur ce dossier. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'opportunité de poursuivre dans cet accompagnement. La seule inquiétude que l'on peut avoir : Monsieur REIFFERS vient de dire que le décret n'a pas encore été signé, mais vous savez qu'il y a des délais d'instruction qui étaient prévisibles et anticipables et qu'à partir du moment où le dossier est reçu au Ministère de l'Intérieur, il y a au moins neuf - dix mois d'instruction.

Ceci étant dit, nous avons été amenés par deux reprises, c'est la deuxième fois, à accorder une rallonge budgétaire conséquente sur l'association. Il y a quelques mois 78 000 euros, aujourd'hui un peu plus de 88 000 euros. Encore une fois, pas de remise en question, mais je voulais simplement attirer l'attention sur le fait qu'il y a peut-être des traitements différents en fonction des dossiers, et sur les propos que vous avez pu tenir encore en début de séance sur les inquiétudes budgétaires pour notre Etablissement, sur le fait que vous avez annoncé, lors de votre conférence de presse, une baisse de 5 % attendue pour le financement des associations que nous suivons. Nous resterons vigilants quant aux différentes rallonges qui peuvent être accordées sur certains dossiers et ce sont des rallonges qui sont relativement conséquentes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur la prévisibilité des délais d'instruction de ce genre de dossier, je ne partage pas tout à fait votre optimisme. Nous avons prévu un délai normal, nous n'avons prévu, je parle sous le contrôle de Monsieur REIFFERS, que le fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur qui suit le dossier l'abandonne, pendant quelques mois. Et les délais du Conseil d'État sont aujourd'hui très supérieurs à ceux que nous pouvions espérer. Je reconnais que c'est regrettable, mais j'espère que l'avis du Conseil d'État viendra dans le trimestre actuel et nous permettra donc de disposer du décret. Le Ministère de l'Intérieur a validé la création de la fondation. C'est juste un problème d'avis du Conseil d'État. Autre remarque ?
Monsieur HURMIC ?

Pierre HURMIC : Oui deux mots pour dire qu'en ce qui concerne notre groupe, nous voulons émettre également des réserves sur cette délibération. Ce n'est pas, comme l'a rappelé Madame BOST, la première fois que nous sommes sollicités pour une rallonge en ce qui concerne ce projet, qu'en ce qui nous concerne, nous aussi, nous continuons à soutenir. Mais nous considérons que là on nous demande aujourd'hui de gérer un aléa qui était vraisemblablement plus prévisible qu'on ne veut bien nous faire croire aujourd'hui. Les décrets en Conseil d'État, ce n'est pas une science

exacte, c'est souvent des délais plus importants que ceux que l'on a initialement escomptés. Là, aujourd'hui, on nous demande à tous de prendre à notre charge ces délais administratifs. C'était ma première remarque.

Quand je dis qu'on nous demande à tous, je vais mettre un bémol à cette appréciation dans la mesure où nous déplorons le fait que tous les partenaires ne sont pas au rendez-vous du budget supplémentaire qui est demandé par l'association.

Nous considérons que nous nous sommes tous embarqués, passez-moi l'expression, dans cette affaire dans le cadre d'un partenariat. Vous-même, Monsieur le Président, je me souviens très bien que - je cite vos propos - vous nous indiquiez au départ « Le budget qui est à déterminer précisément avec les partenaires précités, sera partagé entre eux ». Nous considérons qu'il y a un des partenaires dont on apprend aujourd'hui la défaillance, c'est la Chambre de Commerce, qui est l'un des partenaires, j'ai envie de dire, même si sa participation financière n'est pas très importante eu égard à ce que vont mettre dans le pot commun les autres subventionneurs, mais c'est quand même un partenaire qui communique largement autour du soutien qu'il apporte à cette manifestation. Et là, quand on demande un budget supplémentaire, je note que les partenaires institutionnels, collectivités territoriales, sont tous présents, la Ville de Bordeaux, la Communauté urbaine, le Conseil Régional, et il y en a un qui est défaillant, c'est la Chambre de Commerce.

Certes ils vont nous dire : « Mais, actuellement, nous traversons une passe difficile ». Il ne m'a pas échappé, il n'a échappé à personne qu'actuellement les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) sont un peu dans le collimateur de Bercy puisque l'État va ponctionner 500 millions d'euros sur le réseau dès 2015. Ce n'est pas 2014, c'est 2015. J'ai noté également dans la presse que ce sont surtout les fonds de roulement des CCI qui vont être ainsi ponctionnés et que notre Chambre de Commerce fait partie des Chambres de Commerce vraisemblablement bien gérées puisqu'elle est considérée comme étant épargnée par cette saignée supplémentaire imposée par l'État.

Donc je ne comprends pas qu'au moment où on demande à tout le monde de passer à la caisse, l'un des partenaires soit défaillant. Qu'elle fasse état de ses difficultés financières, nous aussi, collectivités locales, toutes, et nous ne nous gênons pas pour le faire, nous déplorons le désengagement de l'État dans nos financements. Nous aurions pu très bien, à l'image de la CCI, dire : « Non, écoutez, nous traversons une passe difficile, nous refusons cette subvention ». Nous ne l'avons pas fait. Heureusement, nous sommes responsables, mais je tenais à dire : je considère qu'il est regrettable d'affronter aujourd'hui et de compenser la défaillance d'un des partenaires du projet.

Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Gérard DUBOS : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, au moment où l'on mobilise de nouveau de l'argent public au profit du Centre Culturel et Touristique du Vin, Monsieur le Président, vous confirmez par ailleurs l'abandon du projet de parc animalier et végétal de Pessac, SAVE, au profit d'un projet plus limité.

L'un des arguments avancés est celui de l'économie budgétaire au-delà du souhait de respecter la position du nouveau Maire de Pessac. On peut s'étonner a minima qu'il y ait deux poids deux mesures. Pour un projet à rayonnement métropolitain, le CCTV, on propose des rallonges budgétaires. Pour un autre, SAVE, on décide de stopper net une démarche pourtant déjà engagée et qui s'inscrit dans le dynamisme touristique de la future Métropole bordelaise venant compléter l'offre de tourisme et de loisirs existante, en complémentarité avec le Centre Culturel et Touristique du Vin et Les Cascades de Garonne pour faire de notre agglomération bordelaise une destination touristique encore plus attractive.

Cette décision est d'autant plus surprenante que vous aviez, comme l'ensemble des élus bordelais de Communauté d'Avenir, voté lors du Conseil de Communauté du 25 octobre 2013 une subvention concernant la réalisation de ce projet à Pessac.

Il n'est pas inutile de rappeler également que le projet SAVE est un projet exemplaire et innovant, engagé pour la défense et la conservation de la biodiversité, qui propose une politique pédagogique adaptée à tous les publics et une politique de recherche scientifique importante. De même, sur le plan économique, ce projet permet la création de 40 emplois directs, 20 emplois saisonniers, pour l'exploitation du parc ainsi qu'une centaine d'emplois induits.

Alors Monsieur le Président, au-delà des questions que cette décision, si elle venait à être confirmée, pose, nous souhaiterions disposer de quelques éclairages sur l'abandon du projet SAVE par La Cub.

Sur la forme d'abord, nous nous interrogeons sur le manque de considération pour les équipes du Zoo Bordeaux Pessac et pour les partenaires : apprendre cela par voie de presse, ont-ils été avertis, consultés, savent-ils que le Zoo serait à vendre ? Qu'en est-il de l'audit sur les conséquences juridiques et financières du renoncement unilatéral à un contrat signé ? Outre l'argent dépensé pour rien jusqu'à maintenant - achat de foncier, études préalables, frais engagés depuis la signature de ce contrat - il va s'agir maintenant de racheter les parts des partenaires privés, les comptes courants, de passer en provisions de dévalorisation de la société et de remettre le zoo existant aux normes minimales. Quelle est la balance finale entre l'arrêt d'un projet d'envergure ayant des retombées fiscales et financières et en termes d'emploi, et le projet alternatif qui sera porté ? Que vont devenir les 8 millions d'euros prévus sur ce projet qui allaient profiter à Pessac, mais aussi à l'ensemble de la Métropole ? Vous parlez d'une participation limitée à 3 millions d'euros en prétextant des économies budgétaires. Notons que votre discours diffère lorsqu'il est question du CCTV ou du Grand Stade.

Alors Monsieur le Président, merci de nous éclairer précisément sur tous les impacts de votre décision d'arrêter le projet SAVE. Je vous en remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ma réponse sera très simple. Si j'ai pris cette décision, ce n'est pas pour une raison budgétaire, contrairement à ce que vous dites. Parce que le principe c'est que les coups partis sont des coups partis et qu'on ne les remet pas en cause.

J'ai pris cette décision pour une raison tout à fait simple, c'est que la Ville de Pessac ne veut pas de ce projet. Une nouvelle équipe municipale a été élue à Pessac, elle a fait campagne sur l'abandon du projet, elle a gagné, elle a aujourd'hui la légitimité démocratique. Elle a délibéré et nous avons un principe dans notre Communauté urbaine, c'est que nous ne passons pas outre la décision d'un Maire sur le territoire de sa commune. Voilà la raison pour laquelle j'ai pris cette décision en informant à de multiples reprises le Président du Conseil régional ainsi d'ailleurs que les différents partenaires. Je pense que personne ici, aucun Maire en tout cas des 28 communes de la Communauté urbaine ne peut s'inscrire en faux contre ce principe que nous avons toujours appliqué. Monsieur le Maire de Pessac ?

M. Franck RAYNAL : Oui Monsieur le Président, mes Chers collègues, Monsieur DUBOS appartenant au Conseil municipal de Pessac, il connaît parfaitement toutes les raisons qui ont conduit à cette décision du Conseil municipal de la ville, le 10 juillet dernier. Nous avons consacré un grand temps au Conseil municipal à l'ensemble des questions que vous venez de poser. Et pour être précis et éclairer bien sûr le Conseil communautaire qui a besoin de savoir exactement quelles sont les raisons sur lesquelles nous nous appuyons pour refuser ce projet et répartir à nouveau les fonds économisés tout en aménageant un avenir pour la zone et pour l'ensemble des partenaires concernés en particulier le zoo lui-même dont nous ne voulons pas la disparition. Pour toutes ces raisons, nous aurons de nouveaux débats y compris en Conseil communautaire lorsque ce sera à l'ordre du jour, lorsqu'il y aura les conséquences juridiques qui seront établies, qui seront prises, qui seront sanctionnées par un vote en Conseil communautaire. Et nous nous appuyerons sur les résultats de l'audit qui est actuellement en cours, la mission d'accompagnement sur l'ensemble des conséquences à la fois financières et juridiques qui a été attribuée, cette mission, au Cabinet E-Why qui a été lui-même à l'origine du tricotage initial, donc qui a toutes les compétences pour détricoter ce qu'il avait tricoté, qui était je le rappelle, d'une complexité rare. C'était quand même une Délégation de Service Public qui est attribuée par le Syndicat mixte du pôle touristique du Bourgaillh auprès d'une de ses propres filiales. Ce qui est quand même assez peu commun, on va dire, même si ce n'est *a priori* pas illégal.

Je n'entrerai pas dans le détail du sujet. Sachez que les premières évaluations dont nous avons fait état au moment du Conseil municipal conduisaient à établir une facture globale d'un peu plus de 2 millions d'euros pour l'ensemble des partenaires, dédits et remboursement des parts des partenaires minoritaires compris. On est dans une dimension qui n'a rien à voir avec le coût global du projet qui, je le rappelle, hors tout aménagement extérieur qui soit déjà été consenti par La Cub, soit devrait l'être plus tard par d'autres partenaires y compris La Cub, on était dans un coût de projet de 41 millions d'euros. On est dans des proportions qui sont totalement différentes. Et je rappelle d'ailleurs une chose puisque c'est un procès que vous faites régulièrement au projet, en disant que ce serait contre l'emploi. Dans la meilleure projection possible, il y aurait la création de 40 emplois. 1 million d'euros l'emploi, excusez-moi, je pense que c'est extraordinairement élevé et que l'on peut sans doute créer de l'emploi différemment en période de disette budgétaire puisque c'était l'objet de nos conversations, il y a quelques instants.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. En tout cas ce que je souhaite c'est que la Ville de Pessac définisse un projet alternatif, comme elle en a l'intention, et ce projet alternatif sera soumis bien sûr au Conseil de Communauté.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Maire, cette décision que vous avez prise... Monsieur le Président, pardonnez-moi, remet en cause ce qu'on appelle habituellement « la continuité républicaine ». Il ne vous a pas échappé qu'il y a deux ans, le Gouvernement a changé, la majorité parlementaire également, et vous aurais-je à ce moment annoncé que nous revenions sur la décision d'accorder 20 millions pour la construction du Grand stade, vous en auriez été désagréablement surpris. Eh bien, nous sommes là dans la même situation. Et encore le Grand stade, je reprends l'argumentation qui vient d'être faite, c'est beaucoup plus qu'1 million l'emploi, je pense même que c'est 10 millions. Donc l'interrogation est la même pour cet équipement, et néanmoins, nous avons maintenu cette décision tout en la regrettant dans notre « faible » intérieur si j'ose dire.

Et donc c'est cette même position qu'aujourd'hui, vous soutenez devant nous. D'autre part, vous allez soutenir avec une rallonge une association, puisque le dossier de dotations est venu en retard devant les instances qui pouvaient en décider. Et je vous ai entendu, avec la plus grande attention, dire qu'au contraire, tous les soutiens aux associations seraient diminués de 5 %. Donc il y a une certaine incohérence et j'ai, en plus, une interrogation assez forte : que vont devenir, où allons-nous utiliser l'argent qui devait aller vers SAVE ? Sur tout cela, nous avons besoin de réponse, mais une fois encore, j'interroge aujourd'hui le principe de continuité républicaine qui soutient beaucoup de projets de la Ville de Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Votre intervention prête à sourire : qu'allons-nous faire de l'argent économisé ? Je peux vous dire qu'on ne sera pas en peine de l'utiliser. Il faut être sérieux. Compte tenu de la contrainte budgétaire qui pèse sur nous, je crois qu'il sera réemployé de façon tout à fait efficace. Quant au fait que le Gouvernement...

Vous avez l'habitude, Madame quand vous avez terminé de parler de continuer à le faire, si vous me permettiez peut-être de vous répondre, ce serait bien.

Je disais donc que quant à invoquer les élections présidentielles de 2012 à propos du projet SAVE, j'avoue que je ne comprends pas très bien. La continuité républicaine, vous en avez fait une belle démonstration en annulant toute une série de décisions qui avaient été prises par vos prédécesseurs. Alors de grâce... au niveau national puisque vous parlez des élections présidentielles. N'invoquez pas cet argument.

Je répète, une fois encore, que moi je suis respectueux de la responsabilité de chacune de nos communes. Il y a eu des élections municipales, il y a une nouvelle équipe, ça ne plait pas peut-être à un ancien Maire de Pessac, c'est possible, mais le nouveau Maire de Pessac, il est là. Il lui incombe, avec son Conseil municipal, et on

ne va pas se subsister ici au Conseil municipal, de définir le projet qu'il attend puisqu'il y aura un projet alternatif naturellement et nous vous le soumettrons.

Quant au prétexte pris sur la subvention provisoire d'exploitation à l'association de préfiguration de la Cité des Civilisations du Vin, d'un côté c'est 8 millions, d'un autre côté, c'est 80 000 euros. Donc il ne faudrait pas quand même tout mélanger.

Et je rappelle que sur le stade, puisque vous parlez du stade, La Cub met 15 millions d'euros, voilà. Et non pas 40.

Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Je ne voudrais pas empêcher que ce débat continue parce que ce n'est pas sur ce thème-là, c'est pour revenir à l'origine de la délibération. Je peux y aller ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je vous en prie. On parle de la délibération, vous avez raison.

M. Max GUICHARD : Non, c'est simplement pour... On s'apprêtait à voter pour cette délibération. Puis, je dois dire que l'argument, l'analyse développée par Pierre HURMIC sur la défaillance d'un des partenaires nous interpelle fortement. Donc nous rejoindrons cette réflexion et nous nous abstenons. C'était pour en donner le contenu, pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. Comme quoi, les débats au sein de cette assemblée ne sont jamais inutiles si on ouvre bien les oreilles à ce que les autres disent.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'en suis convaincu depuis longtemps, mon Cher Collègue. Je vous signale d'ailleurs que la non-participation de la Chambre de Commerce, elle devait être dans le dossier, si je me souviens bien. Donc, les débats sont utiles, mais les dossiers sont, je crois, bien préparés.

Je note l'abstention du groupe communiste et du groupe Écologie les Verts. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? J'imagine que Monsieur DUBOS, non ? Non, excusez-moi, je faisais l'amalgame entre les deux dossiers. À mon tour, et à tort. Donc pas d'autres oppositions ? Pas d'autres abstentions ? Je vous remercie.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
Le groupe des élus Europe
Écologie les Verts et le groupe
des élus Communistes et
Apparentés s'abstiennent**

M. REIFFERS

2014/8/ 9 A.D.E.M - Organisation du DECASTAR à Talence les 20 et 21 septembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

M. REIFFERS présente le dossier.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, nous avons pour habitude de voter contre ces subventions DECASTAR, car elles se situent hors des domaines de compétences de La Cub. Mais ce n'est pas là l'essentiel de notre intervention, aujourd'hui.

Nous souhaitons surtout alerter cette assemblée sur la situation très inquiétante des équipements sportifs de notre agglomération. Le journal Sud-Ouest s'en est fait l'écho hier avec la Piscine Galin et celle d'Ambarès. Ce sont deux bassins de natation qui vont manquer aux habitants de La Cub et particulièrement de la Rive droite. Situation à laquelle la Mairie de Bordeaux ajoute un recul sur le bassin qui était prévu pour le quartier Euratlantique. Déjà faiblement dotée en bassins de natation, notre agglomération subit là des pertes qui vont être particulièrement dommageables pour ses habitants, quelle que soit leur pratique : pour la pratique des scolaires, pour les clubs sportifs ou pour les activités de loisirs, les piscines sont un atout majeur d'un territoire. C'est d'ailleurs ce qu'ont signifié plus de 2 300 Ambarésiens qui ont signé la pétition « Pour que vive la piscine d'Ambarès ».

Force est de constater qu'au moment où La Cub va recevoir plus d'habitants, elle dispose de moins d'équipements. Cette situation, nous en avons conscience, n'est pas le fait de la décision de telle ou telle municipalité et encore moins de celle de La Cub. Nous ne souhaitons d'ailleurs pas qu'elle prenne la compétence sur les équipements sportifs de proximité. Il y a là évidemment, et en particulier sur la zone d'Euratlantique, une responsabilité directe de l'État dans sa fonction d'aménagement du territoire et de promotion du sport pour tous. Nous en faisons l'expérience à Ambarès, les villes seules sont bien démunies dans le contexte austéritaire actuel. Il est donc urgent d'interpeller collectivement les Ministères concernés afin de dégager les moyens nécessaires. À notre niveau, nous vous demandons, Monsieur le Président, de réunir tous les élus concernés afin d'établir un plan d'urgence pour les piscines à l'échelle de l'agglomération voire du Département, et de vous adresser au Conseil général et régional. Je vous remercie.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, une remarque de forme sans doute plus que de fond, je constate que nous votons cette subvention, une fois l'événement passé. J'imagine que pour un événement sportif de cette taille, le budget prévisionnel ne se fait pas quinze jours avant le Conseil de Cub de fin septembre. Ce n'est pas la première fois que je fais cette remarque. À moins qu'il y ait une raison tout à fait particulière, il serait quand même bon de pouvoir voter ces subventions, surtout sur des manifestations, avant qu'elles puissent dérouler. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Observation pertinente que je partage, mais les délais administratifs sont parfois un peu surprenants. Il est vrai que nous n'avons pas siégé depuis le mois de juillet... avant l'événement. Mais ce n'est évidemment pas une raison, Madame FERREIRA ?

Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président. Je ne souhaite pas intervenir sur la question du DECASTAR, mais rebondir un petit peu sur ce que vient de dire notre collègue sur les équipements sportifs de proximité, dans une période où tous les budgets qu'ils soient communautaires ou communaux sont contraints.

Nous parlions tout à l'heure du Grand stade et je rappelle au Conseil un règlement qui a été mis en place avec 15 millions prévus pour les différentes communes, les 27 communes de La Cub (*nota : hors Bordeaux*) pour travailler sur les équipements sportifs de proximité. Le règlement d'intervention prévoit que les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre de cette année. Or, Monsieur le Président, nous en avons parlé tout à l'heure, effectivement cette année, ça a été une année d'élection municipale avec de nouvelles équipes portées par les électeurs, et ce dans toutes les communes, qu'il y ait eu alternance ou qu'il n'y ait pas eu alternance, je crois que la question n'est pas là.

Faire en sorte, sur des équipements sportifs de proximité qui nous coûtent et qui sont si utiles pour les habitants, que les dossiers soient quasiment prêts à peine quelques semaines voire quelques mois après les élections des nouvelles équipes municipales me paraît difficile à prendre en considération. Pour rebondir un petit peu sur l'intervention de la collègue serait-il possible qu'il y ait un décalage d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2015, pour que les équipes municipales aient la possibilité, en application du propre programme sur lequel elles ont été élues, de pouvoir déposer les dossiers à la Communauté urbaine ?

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, juste deux mots à propos de la précédente intervention qui a été faite sur le fait que nous déplorons, nous aussi, les carences importantes de notre agglomération en termes d'équipements sportifs de proximité et tout spécialement, puisque le sujet a été abordé, des piscines. Il y a 19 piscines sur l'agglomération. Avec deux piscines qui connaissent actuellement des difficultés, et notamment celle de Thiers - Galin, le chiffre est ramené à 17. Quand vous comparez le ratio - là, je ne l'ai pas sous les yeux, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce terrain-là, mais je pense vous avoir déjà donné le chiffre - quand vous comparez le ratio des piscines par habitant de notre agglomération par rapport à d'autres agglomérations qui sont de même envergure, nous avons un manque crucial d'équipements de proximité de piscine. Et, au moment où la Ville de Bordeaux notamment veut être dotée du label « Ville sportive », il nous paraît que la natation fait partie de cette dimension-là.

Pour terminer, Monsieur le Président, j'ai lu dans la presse que la piscine qui était prévue à Bordeaux Sud, dans le cadre des opérations Euratlantique, risquait d'être retardée d'un an. Pour moi, ce serait quand même tout à fait regrettable, alors qu'il existe la carence dont je viens de parler, que nous devons subir - et notamment les

habitants de Bordeaux Sud - un an de plus cette carence d'équipement de piscine de proximité.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, je rejoins ce qui vient d'être dit, je crois qu'en effet, on sait bien que notre Métropole bordelaise est insuffisamment équipée, en comparaison avec d'autres métropoles en France. Qui plus est dans une région où on est proche de l'océan, où on a beaucoup de lacs et où, effectivement, moi si je parle pour ma commune, on a des enfants qui ne peuvent pas aujourd'hui avoir des cours de natation comme ils devraient en avoir. Et d'ailleurs, j'ai lu un article, je crois, où votre adjointe au sport, à la Mairie Bordeaux, se réjouissait d'avoir - et c'est bien, et moi j'aimerais que ce soit pareil pour tous les enfants de La Cub - un parcours justement d'éducation nautique pour les enfants de Bordeaux.

Donc je pense qu'on ne pourra pas évacuer ce débat. Je crois qu'il faudra qu'on l'ait certainement quand on discutera, effectivement, des transferts de compétences. Alors, je ne sais pas, ce n'est pas forcément des équipements d'intérêt métropolitain, mais au moins supra communaux, et je pense qu'il y a une réflexion à avoir effectivement, tous les maires de la Communauté urbaine, pour mailler le territoire de la Métropole d'équipements nautiques qui permettraient aux enfants des 28 communes de La Cub d'avoir effectivement cet apprentissage de la natation dans les meilleures conditions.

M. Noël MAMÈRE : Oui très brièvement, Monsieur le Président, pour ajouter à ce qui vient d'être dit par mes collègues et le problème qui a été soulevé par Madame BLEIN. Nous voyons bien qu'il y a un manque cruel d'équipements sportifs de proximité. Nous avons satisfait à des grands équipements emblématiques qui coûtent beaucoup d'argent, mais pendant ce temps, il y a toute une partie de notre population, et en particulier les plus modestes, qui n'a pas le droit à cette sorte de revenus en nature que l'on doit pouvoir leur offrir et pas simplement dans des équipements sportifs de proximité. Et je pense qu'il est effectivement nécessaire que nous ayons une réflexion à la veille de la métropolisation.

Pierre HURMIC citait, tout à l'heure, le quartier Euratlantique et le fait que l'on renonce ou que l'on réduise le projet de piscine, ou que l'on retarde le projet de piscine sur le Sud pendant plus d'un an. Bègles se trouve au Sud et a une piscine. Et donc ceux qui habitent à Bordeaux, qui ne peuvent pas utiliser de piscine à Bordeaux parce que c'est trop loin, viendront sur la piscine de Bègles. Qui en assure le fonctionnement ? La Ville de Bègles.

Est-ce que l'on doit accepter plus longtemps que des équipements qui ont un intérêt d'agglomération restent sous la responsabilité de la commune, d'autant que, comme vous l'avez souligné les uns et les autres, nous sommes dans une période de disette avec 11 milliards d'euros sur trois ans qui vont être supprimés en direction des collectivités locales. Je pense que nous devons avoir une réflexion collective sur ce qu'est un équipement de proximité et pas simplement un équipement sportif ; sur ce qu'est un équipement, comme l'a dit notre collègue TERRAZA, supra communal ou ce qu'est un équipement d'intérêt d'agglomération. Ça fait sans doute trois échelles, mais trois étapes qui doivent être définies et dont on doit effectivement définir le

périmètre. Mais on ne pourra pas rester plus longtemps avec une agglomération qui fait partie des agglomérations où la population est en constante augmentation. Rappelons que l'Aquitaine est la région de France qui voit l'augmentation de la population la plus importante, 3 % par an, c'est énorme. On ne peut pas se contenter de lutter et c'est juste, et c'est nécessaire, de lutter contre l'étalement urbain en densifiant, c'était l'objet du programme « 50 000 logements » qui est continu et qui est appliqué par cette nouvelle majorité, qui est perpétué. C'est tout à fait nécessaire de densifier au plus près des transports collectifs et d'offrir des logements abordables pour les familles qui sont aujourd'hui condamnées et reléguées à habiter à 30, 40, 50 ou même quelquefois 60 kilomètres du centre. Mais il faut accompagner cette densification d'équipements qui ne sont pas simplement des équipements sportifs, qui sont ce qu'on appelait dans un jargon ancien « les m² sociaux » ou les espaces de loisirs ou de nature, nous y reviendrons tout à l'heure, avec la question des refuges périurbains. Je pense c'est une réflexion nécessaire et qui doit nous permettre de dépasser nos petits égoïsmes locaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste une petite remarque, mon Cher Collègue, j'ai beaucoup de mal à rappeler que la croissance de l'agglomération, c'est certes la belle opération des « 50 000 logements » dont pas un n'est encore en chantier, mais c'est aussi l'arc de développement durable de la Ville de Bordeaux avec 50 000 logements dont plus de 10 000 sont déjà livrés. Je voudrais que l'on intègre bien toujours cette réalité, qu'il n'y a pas que les 50 000 logements dans la croissance de l'agglomération. Parce que j'ai beaucoup de mal à accrocher les choses là-dessus alors que ça se fait : GINKO est fait à moitié et les Bassins à flot sont dominés par une vingtaine de grues. Mais c'était juste pour un problème de cohérence dans la politique de la Communauté urbaine.

M. Noël MAMÈRE : Président, je pense que nous ne nous sommes pas compris, je n'ai pas dit que « 50 000 logements » était le fait générateur de l'augmentation de la population. « 50 000 logements », c'est fait pour éviter l'étalement urbain et offrir des logements abordables à des familles qui sont aujourd'hui condamnées à la relégation. Je crois savoir, je crois avoir entendu, que vous étiez très concerné par les problèmes d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. On ne peut pas accepter, aujourd'hui, et c'est de notre responsabilité, on ne peut pas accepter aujourd'hui d'envoyer des familles loin des villes, là où elles ont leur travail, prisonnières de leurs voitures, sans aucun service, sans aucun transport collectif. Oui je suis le premier à dire que je considère que le Gouvernement a eu tort d'augmenter la TVA sur le transport collectif. C'est contraire à ce que nous voulons et à ce que nous souhaitons en termes de lutte contre l'effet de serre et en termes de densification. Et « 50 000 logements », c'est un outil d'accompagnement, mais ce n'est pas le fait générateur. Et effectivement je regretterais, je serais le premier à regretter, si un certain nombre de nos collègues n'acceptaient pas de continuer de s'engager dans la logique des 50 000 logements parce que c'est une nécessité.

M. le Président Alain JUPPÉ : On a vraiment du mal à se comprendre, j'adhère à tout ce que vous dites. Je vous signale simplement que pour absorber cette croissance de population que nous constatons, les uns et les autres, il y a les 50 000

logements et c'est très bien et on va les continuer, mais il y en a aussi dans la Ville de Bordeaux. C'est la seule chose que je voulais dire. C'est tout, on n'est pas en désaccord. Je vous reprochais peut-être, mais très gentiment une petite défaillance de mémoire parce qu'il n'y a pas que cela, il y en a d'autres qui se font aussi.

M. Michel HÉRITIÉ : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots sur les problématiques des piscines. Vous avez compris que la ville d'Ambarès et Lagrave vit une période un petit peu difficile depuis que j'ai annoncé la fermeture définitive de la piscine ce lundi. Cette difficulté, ce problème, cet événement montre bien la difficulté qu'ont bon nombre de communes à gérer seules une piscine. J'ai fermé la piscine d'Ambarès, mais je sais que d'autres communes aussi ont des soucis, des difficultés, ne serait-ce que pour faire des mises aux normes. Ce qui montre bien qu'aujourd'hui, une commune ne peut plus gérer seule ce type d'équipement, les solutions passant par l'intercommunalité, la mutualisation au titre des équipements.

Ce que je voulais dire, et je rejoindrai aussi dans ce cadre-là l'intervention de ma collègue Odile BLEIN, c'est qu'au-delà du fonds de concours qu'apporterait la Communauté urbaine, dans le cadre des 15 millions, c'est le moment de se poser la question, de travailler sur un véritable « Plan piscine » à l'échelon d'autres agglomérations. Chacun sait, et cela a été dit avant moi, le rôle important que jouent les piscines tant pour la pratique du sport de loisirs, de compétition pour certains, que pour les scolaires et, de façon générale en tant qu'équipement de proximité. Voilà ce que je voulais dire, insister bien sur cette nécessité d'avoir une réflexion d'ensemble sur cette problématique. J'en profite aussi pour remercier - parce que la solidarité intercommunale aussi, ça marche à court terme - pour remercier mes collègues de Cenon, d'Ambès, de Bassens, Carbon Blanc pour le travail qui est en train de se faire pour trouver des solutions pour aider la Ville d'Ambarès, à continuer à offrir ce service à ses habitants. Je vous remercie.

Mme Christine BOST : Très rapidement, Monsieur le Président, c'était en réaction à l'échange que vous venez d'avoir avec Noël MAMÈRE, je voudrais simplement rappeler que « 50 000 logements », c'est une culture, c'est une façon de voir les choses que nous avons ensemble initiée précédemment. Aujourd'hui, il y a une dizaine d'îlots témoins qui sont en cours, mais ça ne gomme pas tout le travail dans le cadre des autres opérations d'aménagement, à Talence, à Bègles, à Gradignan, au Taillan, à Pessac, dans toutes nos communes, qui produisent aussi du logement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, là-dessus on se retrouve. Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui je reviendrai à la conclusion que mon amie, Odile BLEIN, vous a faite parce que je ne pense pas que, dans le cadre budgétaire - et je m'éloigne complètement de la disette, j'en dirai deux mots - la solution ne puisse se trouver qu'à l'intérieur de notre collectivité. Je ne le crois pas. Mais au-delà de la disette, tellement les sommes sont particulièrement importantes, si on veut doter

notre agglomération, au moins notre agglomération, voire au-delà, de ce moyen des piscines avec toutes les implications essentielles qu'elles portent. C'est la proposition d'être à l'initiative et d'interpeller l'État. Tout à l'heure, j'ai parlé de résistance. « C'est des grands mots », « Qu'est-ce qu'il nous dit ? », « Il est encore sur sa bataille idéologique ». Voilà un aspect concret. On nous pique 11 milliards nationalement. Dont acte. Moi ce n'est pas « Dont acte », mais dont acte. Là, on a un projet d'urgence. Il faut, au travers de l'État, imposer, se battre, agir, négocier, discuter pour obtenir les moyens à nos communes et à notre collectivité, voire à d'autres collectivités, de pouvoir financer ce besoin. Vous voyez, je me situe totalement en dehors de la disette parce que, excusez-moi, ceux qui ont employé ce mot, je lis ou on me fait lire assez régulièrement Les Échos, c'est un journal très proche des affaires économiques, je peux vous dire que la disette, elle n'est pas pour tout le monde en France. Il y a énormément de moyens dans ce pays. Est-ce qu'un jour ou l'autre on va en prendre conscience ? Mais énormément, des centaines de milliards ! Est-ce qu'on va prendre cela en compte un jour ?

M. le Président Alain JUPPÉ : La question ne s'adresse peut-être pas à moi. J'ai essayé d'interpeller le Gouvernement avant-hier à la réunion de l'Association des Maires des grandes villes de France où je me suis exprimé en présence de Jean-Luc MOUDENC qui en est le Président. Il y avait aussi Anne HIDALGO, le Maire de Paris qui a dit à peu près la même chose que moi. Nous avons dit au Ministre de l'Intérieur : « Ça ne passe pas et, peut-être, au minimum faudrait-il que ces 11 milliards soient étalés sur cinq ou six ans, mais par sur trois ans. Ce serait peut-être une solution transitoire ». Monsieur CAZENEUVE n'a pas été sensible à nos déclarations. Il a confirmé les chiffres que nous connaissons, mais ce n'est pas une raison pour abandonner le combat. Je vous rappelle qu'il y a le Congrès de l'Association des Maires de France, au mois de novembre. Nous avons ici, comme dans beaucoup de communes, adopté la motion qui a été présentée par cette association pour demander au Gouvernement de revoir sa copie. Continuons, je ne vous cache pas que je n'ai pas beaucoup d'espoir.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, juste deux points. Je pense que sur ce dossier, il y a le dossier des piscines, mais il y a le dossier du sport, de façon un peu plus large. Sur un certain nombre d'équipements, ça a déjà été dit, je pense que nous avons perdu du temps. On a eu à plusieurs occasions ici - depuis que je suis élu, ça fait 13 ans maintenant - l'occasion de prendre un certain nombre de compétences. Ça a toujours été refusé. On a été quasiment les seuls à plaider la prise de compétence d'un certain nombre d'équipements justement d'intérêt d'agglomération. Et, aujourd'hui, on va se retrouver à financer des équipements de proximité, très bien parce qu'il y a de l'urgence, alors qu'en matière d'équipements d'intérêt d'agglomération, ce qui serait notre rôle, on est aussi largement en déficit notamment sur les piscines. Je pense sincèrement qu'on a loupé le coche et que, maintenant, on va se retrouver à faire des dossiers en urgence. Je trouve que c'est vraiment dommage et que cette assemblée en tout cas porte aussi une part de responsabilité.

Deuxième point, on a un fonds de concours de 15 millions d'euros pour compenser, au départ, la subvention du Grand stade. Je rappelle que le Grand stade, Monsieur le Président, c'est 15 millions de subventions de la Communauté urbaine et 15 millions d'effets induits notamment sur le tramway. C'est aujourd'hui 30 millions d'euros le coût pour la Communauté urbaine du Grand stade. Donc on pourrait très bien abonder non pas de 15 mais de 30. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET, on connaît ce débat, je conteste formellement cette affirmation. Nous aurions fait, de toute manière, le prolongement de la ligne de tramway nécessaire pour desservir le Parc des Expositions et nécessaire pour desservir le garage du réseau du tramway. Donc ces 15 millions ne sont pas à ajouter aux 15 millions du Stade, c'est une inexactitude et je pèse mes mots que de le dire.
Je vous rappelle par ailleurs...

M. Gérard CHAUSSET : Je m'excuse, Monsieur le Président, il y a une erreur : on n'a pas construit ce dépôt à cause du Grand stade, on est d'accord là-dessus. C'était prévu avant. Ce que l'on a fait, en raison du Grand stade, c'est le doublement de la voie, c'est un certain nombre d'aménagements notamment sur la station, le renforcement notamment du réseau parce que lorsque nous aurons le Grand stade, il faudra envoyer des rames en rafale. Et on a même modifié, on a eu un supplément sur le toit du dépôt, je me rappelle, c'était même Madame TOUTON qui l'avait demandé, on a 1 million d'euros supplémentaires de qualité sur le toit du dépôt pour que, lorsque l'on est au Grand stade, on ait une vision plutôt agréable.
Si vous voulez, ce n'est pas le Grand stade qui a mis le prolongement, mais il y a un effet induit d'une quinzaine de millions d'euros.

M. le Président Alain JUPPÉ : Tout ceci est une mauvaise querelle, je persiste et je signe : le prolongement de la ligne ne dessert pas que le Grand stade, mais dessert aussi toute la zone d'activité où il y a des milliers d'emplois à cet endroit-là. C'est une fausse querelle. Je vous rappelle simplement que nous mettons aussi, puisque je sais que le Grand stade... On verra, dans les prochaines années, la réaction qui sera la vôtre, lorsqu'il fonctionnera, qu'il deviendra un lieu très visité sur le plan touristique, qu'il animera toute une série de manifestations et que ce sera un des points d'attractions forts de l'agglomération.

Je vous rappelle que nous allons mettre 77 millions dans la salle de spectacle : 49 pour la construction de la salle, 15 pour un parking dont j'avais dit qu'il serait nécessaire et que nous allons faire, plus des travaux annexes. Ça fait 77 millions. Je ne le regrette pas, j'ai soutenu ce projet contre vous d'ailleurs. Vous étiez contre, moi je l'ai soutenu. Madame LACUEY peut en attester, mais je devrais quand même rappeler les proportions pour que le dossier du Grand stade n'occulte pas tout le reste. Je reviendrai sur la question des piscines puisque c'est de ça qu'il s'agit.
Il y a encore d'autres inscrits, je ne sais pas si Madame AJON voulait la parole ou pas, je n'ai pas bien compris ?

Mme Emmanuelle AJON : Rapidement, Monsieur le Maire, parce que beaucoup de choses ont été dites, sur la problématique des piscines et des piscines de l'agglomération. Aujourd'hui, une piscine est bien plus qu'un équipement sportif, c'est un équipement de proximité, mais c'est aussi un équipement d'accompagnement du bien-vivre, extrêmement utilisé pour les seniors comme par les scolaires. C'est aussi un équipement qui répond au bien-vivre ensemble et qui permet d'accompagner le savoir nager.

Aujourd'hui, la disparition de la Piscine Galin pendant plus d'un an, de façon originale puisqu'on apprend que l'on a une amiante farceuse et qui se cache d'un moment à un autre à un an de contrôle, pose aussi la question de quartiers abandonnés en termes de piscines et d'équipements de proximité. Je pense qu'il est urgent de rééquilibrer les territoires et en particulier les territoires qui sont les plus populaires, dont les piscines sont un équipement de proximité fondamental et qu'il est temps qu'il y ait un plan communautaire d'urgence pour qu'il y ait des piscines et des équipements de proximité sportifs et de loisirs à la portée de tous et en particulier des quartiers populaires.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, quelques mots sur ces équipements sportifs et culturels de proximité qui peuvent connaître des difficultés dans leur fonctionnement et qui ont besoin, pour certains, d'être étendus sur d'autres territoires. Je voudrais simplement dire que, dans le contexte de tension budgétaire des communes, comme de la Métropole, nous avons aussi à explorer des pistes de mutualisation, des coopérations infra-communautaires qui nous permettent d'optimiser nos équipements. À cet égard, ça se réalise déjà, je cite souvent l'exemple de nos communes, Talence, Gradignan, Villenave. J'ai financé une belle médiathèque, il y a huit ans. Je ne peux pas aujourd'hui construire de piscine, mais j'ai deux piscines à proximité, Talence et Villenave. Nous avons fait une tarification commune. Tous les enfants de Gradignan peuvent aller dans ces piscines, moyennant une participation financière de la ville de Gradignan. Voilà un exemple de mutualisation, d'optimisation des équipements qui me paraît être pertinent et si le débat a lieu entre la Métropole et les communes prises individuellement, je crois que nous avons aussi à faire vivre un débat, c'est le cas de le dire, sur des bassins de population plus réduits pour optimiser nos équipements. C'est vrai pour les équipements sportifs. Nous avons quelquefois des associations sportives qui ont du mal à vivre toutes seules, et l'effet de levier si on pousse à des regroupements, c'est de spécialiser les équipements et d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs.

Et enfin, c'est également vrai pour les équipements culturels notamment nos théâtres de ville qui sont des théâtres d'agglomération, qui vivent une véritable concurrence. Là aussi, les coopérations sont à développer. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas de nouveaux équipements, mais je pense qu'il y a encore des marges d'évolution pour nous adapter à la réalité des impasses budgétaires.

M. Jacques MANGON : Oui Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, quelques mots sur deux notions qui viennent d'être débattues. La première notion autour des piscines. J'entends tous nos collègues chanter les bienfaits du, comme dit Madame

AJON, « savoir nager », autrefois on disait la natation, c'est très bien. J'en suis effectivement convaincu, nous avons nous-mêmes une piscine à Saint-Médard-en-Jalles et comme beaucoup d'autres, nous sommes très attachés à ça. Mais je crois que ce débat-là illustre bien un petit peu les risques dans lesquels nous pourrions nous enfoncer et nous noyer si, dans la mutualisation, nous nous laissons aller à toutes les envies que nous pouvons avoir. Si mutualiser, ça consiste à dire qu'il faut élever le niveau de qualité général de chacune de nos communes au niveau le plus élevé connu dans la commune, eh bien mes chers collègues, je dois vous dire qu'on va tous s'y noyer. Les finances communautaires ne pourront pas assumer les éléments absolument fondamentaux qui sont les nôtres, les compétences que nous avons depuis très longtemps et face auxquelles, si je puis dire, pour continuer dans l'imagerie nautique, nous ramons.

Je crois, mes Chers Collègues, que le débat de la mutualisation, nous devons le tenir avec un esprit de responsabilité très élevé en matière financière, car sinon nous ferons, ce qui est une catastrophe assez française, c'est-à-dire que quand on mutualise, ça veut dire qu'on augmente les coûts. Et je crois que ça, c'est un écueil qu'il faut qu'on évite.

Je voudrais aussi dire quelques mots à propos de « 50 000 logements » avec la responsabilité que m'a confiée Alain JUPPÉ au titre de La Fab, et que vous m'avez confiée, bien entendu, nous voulons poursuivre ce programme avec ambition parce que ce programme qui ne résume pas du tout l'effort de construction de la Communauté urbaine, et heureusement qu'il y a beaucoup d'opérations privées indépendantes qui se déroulent, ce programme a une vocation et une ambition, c'est qu'il veut accompagner, il veut concilier la nécessaire densification autour des axes de transport en commun avec une idée générale de qualité et de mutualisation des expériences. Il s'agit de passer dans une dynamique opérationnelle plus importante que celle que connaissait classiquement La Cub qui n'est pas tout à fait outillée pour l'opérationnel en la matière. Évidemment les débuts sont peut-être un petit peu laborieux aux yeux de certains, mais il est évident que cette dynamique qui est en train de se créer, produira des effets que nous espérons heureux pour la qualité urbaine dans l'agglomération. Je vous remercie.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, deux, trois remarques. D'abord on est loin du DECASTAR où, je le rappelle, il n'y a pas de natation. Mais on est arrivé jusqu'aux piscines et aux équipements sportifs. Le DECASTAR s'est bien passé, je vous rassure, et nous votons la subvention, c'est bien, ça permettra peut-être de le pérenniser pour l'année prochaine.

Au sujet de ce débat puisqu'il s'est très élargi, je voudrais faire trois remarques. D'abord, je ne sais pas si je me trompe ou pas, et là je vous prends à témoin, quand on parle de ces 11 milliards sur trois ans, est-ce que je me trompe en disant que la première année, c'est 3,5 milliards, l'année suivante ces 3,5 milliards n'y sont plus, mais on rajoute 3,5 milliards, et la troisième année, c'est les 7 milliards des deux premières années plus 3,5 milliards. Si on les additionne, ça ne fait pas 11, ça fait 17, 20,5 milliards. Je ne sais pas si c'est la réalité, mais il faut qu'on arrête de parler d'un chiffre si ce n'est pas celui-là. C'est 11 ou c'est 20,5. C'est 20,5, donc ne parlons plus de 11 milliards, c'est 20,5 qui seront supprimés aux collectivités.

Sur le logement, je partage tout à fait ce qu'à la fois le Président et Noël MAMÈRE ont pu dire. Il faut construire des logements. Depuis des années, vous m'entendez dire ici, c'est vrai, mais il y a deux langages, celui qui est tenu ici et celui qui est tenu sur le terrain. Parce que tous les maires savent que dès qu'on lance un projet immobilier, il est immédiatement attaqué et parfois avec des amis proches de Noël MAMÈRE dont je tairais le nom.

Donc ayant une logique, j'ai proposé à l'ancien Président, au Président d'avant, de dire : « Ayons une logique d'agglomération » et, qu'à ce moment-là, le message d'identification soit porté par nous tous, non seulement ici, mais également sur le terrain.

Troisième élément sur les piscines. J'attire l'attention du Vice-Président en charge des finances, il va y faire passer la moitié du budget, parce que j'ai l'expérience d'une piscine. Tous les maires qui ont une piscine savent que ça coûte cher parce que, derrière tout ça, c'est l'apprentissage de la natation pour les écoles, la gratuité, et donc c'est un déficit qui est extrêmement important. Rien n'empêchait les maires, depuis des années, depuis 20 ans, de se lancer dans la construction de piscines en essayant de s'associer avec d'autres voisins si par hasard ils n'avaient pas les moyens. Aujourd'hui, j'ai l'impression que tout le monde se retourne vers l'agglomération, aujourd'hui Communauté urbaine, demain Métropole en disant : « Faites-nous des piscines, il les faut ». Oui, il les faut, mais là je suis extrêmement inquiet sur le plan budgétaire. Je veux juste attirer l'attention de tous nos collègues.

Michèle DELAUNAY : Une seule question, Monsieur le Maire, au sujet de... Monsieur le Président... Je suis contre le cumul.

M. Gérard CHAUSSET : Il faut démissionner !

Réaction dans la salle (rires)

M. le Président Alain JUPPÉ : Un peu de calme, je vous en prie, quelques moments de détente font du bien. Merci.

M. Gérard CHAUSSET : Elle dit « Je suis contre le cumul » ; qu'elle démissionne ! Incroyable !

Michèle DELAUNAY : Je ne crois pas que ce soit de même niveau et je respecte strictement la loi, mais permettez-moi de poser une question qui est d'une réelle importance. Monsieur le Président, vous évoquez votre rendez-vous avec Bernard CAZENEUVÉ, mais une chose que vous n'évoquez jamais, c'est : « Que demandez-vous aux collectivités quand vous annoncez et quand vous prévoyez un effort budgétaire de 130 milliards d'euros pour la France ? ». C'est le parti que vous cogérez qui fait cette annonce. Et quand on prétend aux plus hautes fonctions de

l'État, il faut avoir une grande rigueur et une grande précision sur ce que l'on veut dire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, nous allons revenir aux débats qui concernent la Communauté urbaine, je ne vais pas me laisser embarquer dans la politique politicienne. Quelques remarques à mon tour. D'abord, je ne sais pas si nous avons bien intégré, les uns et les autres, les conséquences de la contrainte budgétaire à laquelle nous sommes confrontés. Sur les trois ans qui viennent, je parle sous le contrôle de notre Directeur des finances, c'est 60 millions d'euros cumulés que nous allons perdre par rapport à nos prévisions de recettes. C'est donc tout à fait considérable, il va falloir faire des choix. Et nous ne pourrons pas nous engager dans la réalisation d'équipements tous azimuts. Il va falloir faire des choix dans ce qui est une responsabilité prioritaire de la Communauté urbaine, c'est-à-dire les déplacements. Nous aurons l'occasion d'examiner en Conseil la proposition du schéma de déplacement que le Bureau a validée il y a huit jours, et puis toute une série d'autres opérations. J'insiste beaucoup sur ce point, il va falloir étaler un certain nombre d'opérations sur notre budget d'investissement et je dis même que, dans la mandature qui vient, nous ne pourrons pas faire beaucoup d'opérations nouvelles par rapport à celles qui sont déjà engagées. Je pense que vous êtes confrontés au même problème dans les budgets municipaux et ce sera aussi le cas pour le budget communautaire.

Deuxièmement, revenons aux piscines. La fermeture de Galin est une tuile majeure évidemment. C'était un bassin très fréquenté, de qualité. Tous les gens qui y ont nagé depuis 20 ou 30 ans, même plus, ont nagé dans l'amiante, on le découvre aujourd'hui. C'est donc une fermeture pour au moins une année parce que les dernières indications que l'on me donne sont tout à fait alarmantes. Il va falloir la rénover de fond en comble. Là aussi, il y a des conséquences majeures notamment sur les créneaux donnés aux clubs sportifs ou aux écoles, et je remercie aussi à mon tour la solidarité des autres bassins sur la Ville de Bordeaux ou sur les communes voisines.

Nous sommes, c'est tout à fait exact, en situation de pénurie en matière de bassins. Il y a quelques projets qui sont malgré tout dans les tuyaux. Il y a un projet de piscine intercommunale entre Saint-Aubin, le Taillan et Saint-Médard. Monsieur ANZIANI m'a parlé à plusieurs reprises de son projet de stade nautique à Mérignac, qu'on aura du mal à faire passer dans les 15 millions d'euros qui ont été évoqués. Je ne sais pas si ça relève exactement de la même démarche parce que ce sera plutôt une opération privée, mais enfin il y aura quand même de l'eau où on pourra nager, comme dans les Cascades de Lormont. Ça peut aussi contribuer à l'équipement de notre agglomération.

Si j'ai dit qu'il était hautement probable que l'on serait obligé de décaler la piscine Belcier, c'est pour la raison que j'ai dite en commençant, nous ne pouvons pas tenir dans les limites budgétaires qui nous sont imposées.

Voilà alors est-ce qu'il faut s'engager dans un plan piscine de la Communauté urbaine ? Nous aurons de toute façon à traiter cette question à l'occasion du transfert des équipements d'intérêt métropolitain. Certains de ces équipements ont un intérêt

métropolitain, d'autres, intercommunal, d'autres strictement communal. Il faudra faire le partage et voir ce que nous pourrions rassembler au niveau de la Communauté et voir si nous pouvons aussi soutenir de nouveaux projets dans le cadre de ce Plan piscines.

Je vous propose que l'on demande à quelques élus principalement concernés, aux Vice-Présidents concernés de se pencher sur cette question et de faire rapport au Bureau pour savoir ce que nous pouvons faire dans ce domaine. Il y aura aussi, comme ça a été dit à juste titre, les frais de fonctionnement parce qu'une piscine, ça coûte presque aussi cher sur la durée et même plus cher en fonctionnement qu'en investissement.

Voilà ce que je peux dire sur cette situation dont je mesure bien la difficulté, mais replacée dans son contexte plus général. Cela dit qui ne veut pas du DECASTAR ? Personne. Monsieur GUICHARD ? Vous votez contre, je sais. Pas d'autres votes contre ? Pas d'autres abstentions ?

Nos Conseils de Communauté sont passionnants parce qu'ils nous permettent d'avoir des larges discussions sur beaucoup de sujets utiles. Je ne vais pas me faire le gardien du temps, mais enfin il est 11 heures.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre

M. REIFFERS

2014/8/ 10 Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Unitec - Subvention 2014 de la Communauté urbaine de Bordeaux – Convention - Décision - Autorisation

M. REIFFERS présente le dossier.

M. Max GUICHARD : En vous priant de nous excuser, Monsieur le Président, et Chers Collègues, nous allons faire encore une fois une digression, mais nous souhaitons nous saisir de cette délibération pour alerter sur le scandale qui se joue actuellement, et donc on ne peut pas attendre pour intervenir au sein de l'usine Ford à Blanquefort.

Fin 2011, l'État et les collectivités locales ont été sollicités pour aider Ford à investir dans cette usine en échange du maintien de 1 000 emplois pérennes. À La Cub, comme au Conseil général et au Conseil régional, les élus communistes se sont fortement opposés à cette subvention. Le maintien de l'emploi chez Ford est pourtant une bataille qui nous tient à cœur, et nous avons toujours été au côté des salariés de cette usine. Mais nous avons, dès le départ, dénoncé cet insupportable chantage à l'emploi, venant d'un groupe multinational qui, en 2010, avait déjà dégagé 6 milliards de dollars de bénéfices.

En finançant sur ses importants fonds propres ou allant chercher de l'argent auprès des banques, Ford avait les moyens pour ces investissements. Depuis, les bénéficiaires fleurissent, et avec 7 milliards de dollars de profits, 2013 a encore été une très bonne année pour les actionnaires. À Blanquefort en revanche, les salariés n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. Au début de l'été, la Direction a ainsi proposé un transfert de 200 contrats vers l'usine voisine GFT. Et à mots feutrés, certains avouent que les 1 000 emplois n'étaient qu'une promesse en l'air.

C'est un pur scandale, Monsieur le Président. Depuis 2011, l'entreprise Ford a renoncé à chacun des investissements prévus dans l'accord signé avec La Cub et les autres collectivités. Aujourd'hui, elle cherche à se délester de 200 contrats de travail dont rien ne dit qu'une fois que les commandes de GFT auront été honorées, ils seront pérennisés. Une chose est sûre, ce ne sera plus l'affaire de Ford.

Nous vous le demandons donc solennellement, Monsieur le Président : que reste-t-il de l'accord signé fin 2011 ? Si comme l'a décrit la presse économique, tout cet été, vous avez compris que Ford n'a aucune intention de maintenir 1 000 emplois à Blanquefort, qu'advient-il alors de la subvention de 2,5 millions d'euros que nous avons accordée, que notre Etablissement a accordée dans la mesure où ils étaient conditionnés au maintien des 1 000 emplois.

Cette affaire est grave, d'abord parce qu'il s'agit de 1 000 emplois, et donc des conditions de subsistance d'autant de familles de l'agglomération, ensuite parce qu'un emploi chez Ford, ce sont quatre emplois induits. Enfin, parce qu'il s'agit de la valeur de la parole politique. Des centaines de salariés, autant de familles attendent que le personnel politique fasse preuve de fermeté pour pousser cette multinationale à tenir ses engagements. Merci.

Mme Véronique FERREIRA : Oui Monsieur le Président, je voudrais bien évidemment dire quelques mots à la suite de Max GUICHARD sur l'usine Ford de Blanquefort.

Pour relayer effectivement la question de l'inquiétude des salariés qui est réelle, qui ont l'impression, depuis un certain temps, qu'à chaque fois qu'il y a une avancée, cette avancée globalement n'aboutit pas.

Parallèlement, je voudrais aussi rappeler tout le travail qui a été fait depuis des années, pour le maintien de ces emplois à Ford, et je parle en mon nom, mais à mon avis, pas qu'en mon nom seul pour dire qu'il y a quelques années, on avait l'impression que Ford allait fermer. Quand Ford a racheté finalement cette holding, ce site-là... un an avant, on n'y aurait pas cru. Je pense qu'on aurait peut-être signé avant pour être sûr que Ford revienne. Qu'une multinationale rachète un site un an après l'avoir vendu, je ne connais pas beaucoup d'autres exemples, en France, et même peut-être en Europe.

Pour autant, le Comité de suivi que nous avons eu en février dernier au niveau de la Préfecture nous a donné un certain nombre d'assurances de la part de Ford Europe. Dirk Heller s'est déplacé au Conseil d'Établissement (CE) le 3 juillet dernier de

mémoire, et depuis, il n'y a pas eu de nouvelle rencontre avec l'État et les collectivités territoriales, ensemble des signataires de la convention dont parlait Monsieur GUICHARD tout à l'heure.

Il me semble, au vu des annonces qui ont été faites au CE, mais qui n'ont pas été faites au niveau des collectivités territoriales et de l'État, qu'il est absolument nécessaire que le Comité de suivi, qui est de toute façon prévu dans la signature de la convention, se réunisse le plus vite possible pour voir si la condition qui était une condition *sine qua non* des 1 000 emplois peut dorénavant être remplie à l'avenir ou pas. Puisqu'effectivement le premier tiers de ce versement a été versé, étant donné que nous avons eu tous les éléments au 1^{er} janvier 2014. Ce qui compte maintenant, c'est de pouvoir tenir dans les quatre ans à venir.

Monsieur le Préfet nous avait parlé, effectivement, de réunir à nouveau le Comité de suivi. Nous n'avons pas encore eu de nouvelle, mais j'espère que cela va se faire le plus rapidement possible.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois que ce qui s'est passé chez Ford à Blanquefort est un bon exemple de la mobilisation collective de tous les responsables locaux. Nous nous sommes tous engagés à fond, qu'il s'agisse de la Région, qu'il s'agisse de la Communauté urbaine, qu'il s'agisse, même si ça n'est pas sur son territoire, de la Ville de Bordeaux, ou d'autres acteurs de la commune de Blanquefort bien entendu pour éviter le pire, qui effectivement se dessinait, il y a quelques années. J'avais obtenu à l'époque un fort engagement du Ministre de l'Économie qui était Madame LAGARDE qui nous a beaucoup aidés.

Je ne vais pas en rajouter sur ce qu'a dit Madame FERREIRA, et j'aboutis à la même conclusion qu'elle : il est absolument impératif que le Comité de suivi qui est présidé par le Préfet puisse se réunir dans les prochaines semaines pour faire le point.

D'après ce qui m'a été indiqué, je crois que tout le monde le sait ici, l'usine GETRAG se développe avec la fabrication d'une boîte de vitesse manuelle de nouvelle génération, c'est ça qui justifie ou en tout cas explique le transfert de 200 à 250 salariés de FAI vers GETRAG, avec des perspectives qui paraissent bonnes. Il n'en reste pas moins que nous devons obtenir des engagements de Ford sur le respect des 1 000 emplois et nous assurer que FAI n'est pas une peau de chagrin et que cette usine n'est pas destinée petit à petit à s'atrophier.

Donc je pense qu'il est absolument indispensable de mettre autour de la table l'ensemble des collectivités qui financent, l'État, sous la houlette du Préfet et les responsables de Ford. Je joindrai mes efforts aux vôtres pour obtenir la convocation de ce Comité de suivi.

Sur la subvention UNITEC, je reviens donc au projet de délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/8/ 11 Stratégie d'accueil des PMI PME industrielles et artisanales - volet foncier

M. REIFFERS présente le dossier.

M. Jacques PADIE : Je vous remercie. Monsieur le Président, Chers Collègues, notre groupe a souvent soulevé la nécessité d'agir pour endiguer la fuite hors des villes des activités artisanales et industrielles. Pour nous, c'est même l'industrie tout court qui devrait avoir sa place au cœur des villes sous la surveillance des habitants, des travailleurs et des élus locaux.

Malgré les difficultés rencontrées, nous espérons bien que l'activité de réparation navale entre Bassens et Bacalan en donnera l'exemple. À notre sens, la stratégie d'accueil des PME et PMI aurait plus d'impact si La Cub avait aussi une stratégie de maintien et de développement des activités productives et logistiques sur son territoire. Leur éloignement va en effet à contre-courant de la volonté d'une ville où la voiture prend moins de place.

Hélas, des Bassins à flot à Euratlantique en passant par les quais de Floirac, on ne compte plus les occasions manquées. Cette délibération va cependant dans le bon sens, celui de l'accueil réfléchi et encouragé de l'artisanat et de la petite industrie en cœur de ville. Comme de nombreux élus qui se sont exprimés en commission, nous sommes cependant surpris par l'opacité du système d'attribution proposé pour ces décotes foncières. Qui composera le Comité technique mentionné ? Quels seront ses critères ? De quels moyens disposera-t-il pour contrôler les projets ?

Sans réponse claire à ces questions, nous ne pourrions que nous abstenir sur un projet qui recueille pourtant notre approbation de principe. Je vous remercie.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Une intervention pour dire que cette initiative qui a été lancée maintenant il y a plusieurs mois va clairement dans le bon sens. Il s'agit, comme l'a rappelé Monsieur REIFFERS, effectivement d'aider les PME, et je voudrais peut-être insister sur les TPE ; les TPE qui sont les plus sensibles à la hausse des coûts du foncier, pour leur permettre soit de s'implanter, soit tout simplement de continuer à se maintenir et à vivre sur notre agglomération.

En fait, ce dispositif constitue en quelque sorte le pendant des dispositions qui ont été prises en février dernier pour les logements sociaux, c'est-à-dire concéder une décote importante sur le foncier communautaire pour les opérateurs de logements sociaux, pour doper la construction de ce type de biens immobiliers, et on trouve effectivement la même chose sur l'artisanat.

Et ceci est intéressant à plusieurs points de vue. D'abord, on vient de le dire, parce que cela vise à maintenir des activités de proximité et des emplois productifs au sein de La Cub alors qu'il y a plutôt une tendance à s'expatrier en dehors des frontières de la Communauté urbaine à cause des prix du foncier. Cela permet aussi de conserver une certaine diversité d'emplois sur le territoire. Sachant effectivement qu'au-delà des PME, on risque de se spécialiser un petit peu trop.

Au niveau du fonctionnement de la Communauté urbaine, je note aussi que c'est une bonne façon de faire avec des rapports obligatoires entre la Direction de l'attractivité économique, la Direction du foncier, cela crée des passerelles entre les différents services. Et donc au niveau de la planification et du développement économique, c'est un point qui est totalement positif.

Cela me permet aussi de rappeler que dans l'aire urbaine de Bordeaux, les TPE qui n'ont aucun salarié, dans le secteur concurrentiel j'entends, représentent 38 % des entreprises. Et 42 % des entreprises, il faut donc les y rajouter, ont simplement entre un et cinq salariés. Donc il est évident que cette délibération qui propose un effort de la part de la Communauté urbaine pour les artisans et les TPE ne doit absolument pas passer inaperçue.

Pour autant, cela nous pose peut-être la question du foncier économique communautaire pour pouvoir mettre en œuvre convenablement cette politique que l'on souhaite. Aujourd'hui, la Communauté urbaine n'a quasiment plus de foncier économique exploitable à court terme. On sait que là-dessus, il y a une pression foncière très importante. Or c'est là où se pose le problème de l'application, car si on a peu de foncier communautaire à vocation économique, comment pouvoir appliquer convenablement les décotes qui sont possibles à travers cette délibération ?

Je pense du coup simplement à deux remarques, sur lesquelles du coup notre collectivité doit se pencher rapidement. Nous parlions tout à l'heure de La Fab, je sais qu'il y a une réflexion, en ce moment, pour savoir si La Fab va ou pas monter en puissance en matière d'aménagement économique. Et je crois qu'à ce sujet, il faut qu'il puisse y avoir des avancées concrètes relativement rapides sur l'implication ou pas de La Fab à ce sujet. Et puis, il est important également que La Cub se dote d'une stratégie foncière forte en matière de développement économique puisque c'est l'objet de la délibération.

Ici, la pertinence d'un établissement public foncier local reste d'actualité, si nous voulons pouvoir disposer d'une maîtrise foncière sur le développement économique futur de notre agglomération. En effet sans une réflexion plus globale sur notre stratégie foncière, ce type de dispositif de décote risque d'être insuffisant pour attirer de nouveaux emplois sur notre agglomération, maintenir les actuels, et je répète qu'effectivement dans cet esprit-là, cette délibération pour notre groupe paraît vraiment aller dans le bon sens. Je vous remercie.

Mme Christine BOST : Oui, Monsieur le Président. Rapidement bien sûr pour se satisfaire de cette délibération, de la prise en compte du fait que nous subissons régulièrement de l'évasion d'entreprises en dehors de notre territoire, attirer l'attention du Conseil de Cub sur un article qui est paru d'ailleurs cette semaine dans

le Sud-Ouest sur la question des Bassins à flot et d'un certain nombre d'entreprises qui sont aujourd'hui dans l'incertitude. Certaines ont déjà pris la décision de quitter le territoire.

Et moi, je voudrais faire une petite digression sur le fait que justement certaines de ces entreprises doivent quitter le site des Bassins à flot parce qu'il y a un autre grand projet qui est en passe d'être implanté sur les Bassins à flot. Tout à l'heure, vous avez fait référence aux solidarités intercommunales. Les communes de Blanquefort et Eysines vont subir l'implantation probable d'un multiplex sur le site des Bassins à flot et donc un certain nombre d'entreprises vont devoir partir pour laisser place à 13 nouvelles salles constituées dans un multiplex et qui vont mettre en très grande difficulté nos cinémas de proximité pour lesquels nous nous battons quotidiennement. Je pense que ça ne s'appelle pas de la solidarité intercommunale.

M. Jacques MANGON : Juste quelques mots pour répondre à Madame FERREIRA. Effectivement ses préoccupations sont tout à fait et les vôtres et celles de l'ensemble du Conseil de Communauté. Nous sommes actuellement en pleine réflexion pour, à la fois booster l'action foncière sur le territoire de la Métropole et la booster à deux égards : à la fois pour le foncier en rapport avec l'habitat, mais aussi et très largement pour le foncier économique, car les carences que vous dénoncez sont absolument réelles et nous avons un déficit total d'appréhension du futur en matière foncière.

Nous allons, dans quelques semaines, vous proposer, Monsieur le Président, une stratégie complète, dans laquelle La Fab pourrait être appelée à jouer un rôle sur l'opérationnel de court et moyen termes, de manière à accélérer les mécanismes et à anticiper les besoins qui sont les nôtres aussi bien en matière d'habitat qu'en matière économique. Mais c'est une réalité, Madame FERREIRA, qui est tout à fait avérée, nous en sommes parfaitement conscients.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'observe que cette délibération recueille un large consensus. Sur la politique foncière de la Communauté urbaine, j'ai eu l'occasion d'évoquer cette question en Bureau. Et je crois que la ligne que nous nous sommes fixée est tout à fait claire, la constitution d'un établissement public foncier local avec fiscalité additionnelle est inutile. Nous pouvons parfaitement poursuivre une politique foncière ambitieuse, en dotant d'abord de moyens supplémentaires, notre service foncier, sur tout ce qui concerne en particulier les réserves de long terme. Sur les réserves plus opérationnelles de moyen et court termes, il est très clair que La Fab est en mesure d'opérer. Et c'est d'ailleurs la mission qui a été confiée au nouveau directeur, que j'évoquais tout à l'heure à Monsieur GOZE. Voilà sur ce point.

En ce qui concerne les Bassins à flot, je ne vais pas invoquer à mon tour le principe de la continuité républicaine, c'est un projet qui a été lancé, il y a plusieurs mois déjà, avec l'accord général. Je rappelle que sur ce quartier, il y aura 4 000 à 5 000 logements supplémentaires, dont beaucoup déjà sont en cours de construction et beaucoup déjà livrés, et donc je pense qu'il y a de la place pour tout le monde et que ce complexe cinématographique n'amènera pas, loin de là, la disparition d'autres salles. On a bien vu que les réalisations antérieures n'ont pas eu cet effet.

L'agglomération et la ville-centre se développent, il est normal que l'offre de services de proximité se développe aussi.

Donc je demande les votes sur cette délibération n°11, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
**Le groupe des élus Communistes
et Apparentés s'abstient**

Mme BOST

2014/8/ 14 Maison de l'Emploi de Bordeaux - Financement du plan d'actions spécifiques 2014 - Subvention - Décision - Autorisation

Mme BOST présente le dossier.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, je voudrais d'abord, à propos de cette délibération, me féliciter du recentrage que notre Gouvernement a prévu sur les Maisons de l'Emploi qui permet une plus grande clarté dans le rôle de celles-ci. Cependant, par ailleurs, j'aurais voulu, et je pense que tout le monde le comprendra, que même si cette demande de subvention s'adresse à des événements, nous bénéficions d'un bilan de la Maison de l'emploi. Je l'ai d'ailleurs demandé à la Ville de Bordeaux, mais je ne l'ai à ce jour pas obtenu.

En réalité, la Maison de l'Emploi travaille bien pour la création d'entreprises, mais on peut déplorer qu'elle ne prévoie pas, qu'elle ne fasse pas, qu'elle ne se soit pas impliquée dans la gestion prévisionnelle des entreprises, en particulier pour les futurs grands chantiers. Et je pense en premier lieu à Euratlantique.

Je pense aussi qu'il y a une ambiguïté très forte. Voilà que La Cub soutient une Maison de l'Emploi municipale, et on pourrait dire : « C'est bien, il y a des raisons puisque le bassin d'emploi est bien communautaire », c'est une évidence, nous l'avions dit lors de sa création, mais la Maison de l'Emploi est pourtant strictement municipale et centrée sur Bordeaux. Donc je trouve que cette ambiguïté nous gêne un peu, cependant je voterai cette délibération.

M. Noël MAMÈRE : Oui, Monsieur le Président, c'est en tant que Président de l'Union Régionale des Pays d'Aquitaine que je m'exprime ici. Bien sûr, nous ne pouvons que nous féliciter de cette subvention, mais il faut savoir que les Maisons de l'Emploi sont supportées par les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) comme l'a indiqué Madame BOST, il y a quelques instants, et que le Fonds Social Européen qui est le principal fournisseur des PLIE a réduit son budget, et que nous sommes confrontés en Gironde à une réduction de 25 % des financements du Fonds Social Européen. Or les PLIE ont une importance particulière dans la réinsertion par l'emploi. Ils ont démontré leur efficacité. Ils sont aujourd'hui menacés dans leur

gestion, c'est la raison pour laquelle nous avons des discussions très serrées à la fois avec l'État et avec le Conseil général, parce que nous considérons que nous avons fait beaucoup d'efforts en Aquitaine, nous sommes même la région dans laquelle les PLIE se sont organisés en organisations intermédiaires, ce qui a permis de nous mutualiser. Mais, aujourd'hui, nous sommes dans des discussions qui risquent de mettre en péril les PLIE qui pourtant sont d'une très grande importance. Un certain nombre de mes collègues qui siègent au Conseil communautaire savent combien nous pouvons permettre la réinsertion de personnes en très grande difficulté et très loin de l'emploi.

Et puis souligner que les PLIE sont aussi les outils pour ce que l'on appelle « les clauses d'insertion ». Et donc il faut que des collectivités ou des établissements publics comme la Communauté urbaine de Bordeaux, que l'Opération d'Intérêt National (OIN) qui est désigné sous le terme d'Euratlantique, le grand chantier de la Ligne à Grande Vitesse entre Tours et Bordeaux intègrent ces clauses d'insertion qui permettent d'offrir un certain nombre de milliers d'heures à des personnes qui, en général, d'ailleurs finissent par trouver un emploi durable.

Nous avons beaucoup d'exemples de clauses d'insertion qui ont été menées à bien durant ces dernières années, je pense en particulier à la construction du Lycée Vaclav Havel de la région, pour lequel nous avons souscrit près de 75 000 heures de clauses d'insertion et permis à un certain nombre de ces personnes en grande difficulté de se réinsérer. Donc je pense que ce n'est pas de la gaspille, c'est de l'investissement.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, j'étais intervenu en Commission sur ce sujet, parce que c'est vrai qu'il y a un certain nombre de délibérations, dont celle sur la Maison de l'Emploi notamment. Je ne suis pas suffisamment informé, je ne sais pas si c'est à l'ordre du jour de la mutualisation, mais je pense qu'en matière de politique de l'emploi, notre agglomération, donc la Communauté urbaine devrait s'intéresser, je pense, de plus près à cette compétence, parce qu'on voit qu'il y a de multiples acteurs. Il y a beaucoup de choses qui se font plus ou moins chacun dans son coin. Et je pense que là vraiment, on aurait tout intérêt à positionner notre Etablissement comme un acteur de la politique de l'emploi sur justement un certain nombre de mesures. On voit, il y a les PLIE, il y a l'économie sociale et solidaire. Il y aurait matière, je pense, à travailler ce dossier de façon globale, de façon cohérente. Et là aussi, peut-être à être parfois plus efficace, parce qu'on a beaucoup de structures qui ont toute leur utilité, mais il y aurait peut-être en matière d'efficacité, de cohérence, des choses à mettre en œuvre. Merci.

M. Yohan DAVID : En préambule, il faudra noter ma non-participation au vote sur la Maison de l'Emploi vu que j'en suis le Président, et donc je ne peux pas voter cette délibération à cause de ça.

Deux informations. La Maison de l'Emploi a un certain nombre de travaux qu'elle mène sur le territoire. C'est un outil à destination des collectivités territoriales, et donc elle mène un certain nombre d'actions. Au niveau communautaire, dans le

cadre du contrat de co-développement, il a été décidé un certain nombre d'opérations. Et si vous lisez bien la délibération, en bas de la délibération - la délibération date d'un certain moment dans sa rédaction - il est écrit que pour les périodes 2015, il était souhaité de travailler plus sur des modes projets de façon plus globale, notamment sur l'animation des grands chantiers qui sont suivis par la Maison de l'Emploi, que sont les Bassins à flot et l'EPA d'Euratlantique.

Cette animation n'est pas suivie que sur la partie clauses d'insertion, il y a un certain nombre de choses déjà qui sont signées qui sont assez innovantes, donc quand l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) va vendre un terrain à un privé, le privé aura l'obligation automatique, de par le contrat, d'installer des clauses d'insertion, mais d'aller plus loin sur la gestion des emplois et des compétences. Ce que la Maison de l'Emploi fait pour le compte de l'État, et nous avons eu avant-hier la première réunion sur les objectifs et les moyens demandés par l'État, et quand vous précisez que l'État a clarifié sa position, Madame DELAUNAY, ce sont des informations que vous m'apprenez, et je pense que l'unité territoriale directe serait très heureuse d'avoir les renseignements que vous avez parce que justement le débat que nous avons actuellement, c'est que l'État n'a toujours pas clarifié ses positions concernant les Maisons de l'Emploi. Madame Emmanuelle WARGON, la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) avec qui j'étais hier à Paris nous précisait que sur les objectifs financiers tant des missions locales que des Maisons de l'Emploi, les arbitrages n'étaient pas encore connus d'elle-même, alors que c'est elle qui sera censée les transmettre aux Préfets dès qu'ils seront mis en œuvre par les Ministres. Donc ceci se fait.

Juste pour rappeler également dans ce qui a été dit, c'est que les bilans sont donnés et transmis à la Communauté, que nous avons déjà entrepris bien sûr depuis longtemps les réunions avec les services, et que nous travaillons sur l'écriture du projet 2015. Comme l'a dit le Directeur du service concerné, à voir si nous pouvons faire pareil, moins ou mieux ensemble, et de façon co-construite et efficace.

Sur la problématique de Noël MAMÈRE, comme la Maison de l'Emploi porte le PLIE de Bordeaux, je pense que l'enjeu des PLIE, des Organismes Intermédiaires (OI) etc. est un enjeu qui peut se résoudre aussi collectivement parce que tous nos territoires communautaires sont couverts par des PLIE, et qu'il y a un vrai enjeu à régler. C'est une question que nous avons déjà, nous, transmise et qui, je pense, devra être étudiée. Merci.

M. Max GUICHARD : Oui, très rapidement, Monsieur le Président, c'est pour aller dans le sens de l'intervention de Gérard CHAUSSET. Ça me fait penser qu'au dernier mandat où nous n'avons pas fait que des bêtises, mais je sais que vous en êtes conscient...

M. le Président Alain JUPPÉ : J'en étais !

M. Max GUICHARD : Nous avons mis en place un COPIL (Comité de Pilotage) sur les questions économiques, qui réunissait les partenaires sociaux, organisations

syndicales, patronales, les banques, la Banque de France notamment, les services. Je pense que c'était quelque chose qui permettait au moins une base d'échanges et qui était force de propositions avec notre partenaire premier sur les questions de l'emploi qu'est la Région, et où la Région était présente aussi. Je pense que ça ne serait peut-être pas inutile de revisiter cette forme de travail.

M. Noël MAMÈRE : C'était simplement une petite nuance avec mon collègue Gérard CHAUSSET. Certes il faut supprimer ou en tout cas mettre un terme à cet empilement des dispositifs en termes d'insertion parce qu'ils sont nombreux, et on a plutôt tendance à regarder cet empilement, à considérer que les élus voudraient avoir leurs chômeurs alors que c'est une question qui dépasse largement nos territoires. Mais on ne peut pas confondre les PLIE qui sont des outils d'insertion avec l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire, ce n'est pas de l'insertion, c'est ce que dans le jargon des écologistes, dans les années 70, on appelait « le tiers secteur de l'économie ». Et c'est un gisement d'emplois qui est absolument considérable, mais qui n'a rien à voir avec l'insertion.

M. le Président Alain JUPPÉ : Gisement important, et comme l'a dit Monsieur Yohan DAVID, nous sommes très attentifs au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire métropolitain.

Je ne veux pas en rajouter, mais en d'autres temps, si on avait supprimé ou réduit dans de telles proportions les subventions de l'État aux Maisons de l'Emploi qui portent bien leur nom, nous aurions entendu des hurlements féroces. Je pense que c'est une très mauvaise chose que de diminuer les subventions à ces institutions, qui ont prouvé quand même, quels que soient leurs défauts, leur efficacité.

Je pense qu'il n'y aura pas de vote hostile. Pas d'abstention non plus ? Merci nous continuons.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
M. Y. DAVID ne participe pas au
vote**

Mme BOST

**2014/8/ 17 Association L'Atelier Remuménage - Subvention de la
Communauté urbaine de Bordeaux en faveur du plan d'actions 2014 -
Convention - Décision - Autorisation**

Mme BOST présente le dossier.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, merci. Association importante, je vois, tant par son personnel que par le nombre de ses actions, mais je voudrais quelques précisions. Je vois que dès 2013, apparemment, la structure a

mis en route son nouveau modèle économique. Cela consiste, je vois, à facturer en moyenne 408 euros par déménagement. J'en arrive au budget, je voudrais savoir à quoi correspondent les ventes en recettes ? Ventes de produits et services pour 206 000 euros. Est-ce qu'il s'agit de la facturation de ces prestations ? Je vois, en revanche, qu'en effet beaucoup de collectivités subventionnent cette association. Je n'ai rien contre. Voilà je voulais avoir ce renseignement. Est-ce que ce modèle économique a déjà commencé, se perpétuera bien entendu et augmentera peut-être ses prestations ? Merci.

Mme Christine BOST : Oui vous avez la réponse dans votre question, il y a des ventes de produits, donc lorsque la structure fait une prestation, elle la facture, et donc c'est le montant de... je ne sais plus, de 200 000 euros, un peu plus de 200 000 euros.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous votez contre Monsieur COLOMBIER ? Non ? Pas de vote...

M. Jacques COLOMBIER : Vous savez quand j'interviens, je ne vote pas toujours contre par principe hein. Mais je vous remercie de demander la précision.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, mais c'était par simple précision, je ne veux pas vous faire de procès d'intention, naturellement. Oui Monsieur DELLU ?

M. Arnaud DELLU : Merci, Monsieur le Président. Juste pour préciser que, du fait de mon implication bénévole de très longue date dans cette association, évidemment, je ne participe pas à cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, j'avais hésité parce qu'il y a des changements de place par rapport à mon trombinoscope. Pardon. Donc il est pris note de votre non-participation au vote. Pas d'autres remarques sur cette délibération 17 ? Donc adoptée. Merci.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
M. DELLU ne participe pas au vote**

M. DAVID

2014/8/ 60 Mise en place d'un nouveau régime de travail pour les agents d'exploitation affectés dans les centres de recyclage - Décision - Autorisation

M. A. DAVID présente le dossier.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, Chers collègues. Il est hors de question pour nous de valider ce nouveau dispositif, non pas sur le principe d'ouverture mieux adapté à la fréquentation des usagers, ces nouveaux horaires semblent cohérents. Mais les conséquences sur les congés annuels des agents d'exploitation sont totalement inacceptables. Sous prétexte d'une situation rendant impossible la prise de la totalité des congés, c'est tout simplement une dérogation au régime statutaire qui est proposée. En effet, alors que le nombre de congés annuels est de 30 jours et demi pour tous les agents de La Cub, cette délibération entend le ramener à 23 jours pour les 90 agents du centre de recyclage.

Même en y ajoutant les cinq jours pour cause de reconnaissance de la pénibilité, et le jour de compensation annuelle, on n'arrive pas aux 30 jours et demi pourtant valables pour tous les autres agents de La Cub.

Un comble pour une catégorie du personnel dont les conditions du travail sont parmi les plus pénibles. Ce dispositif est d'autant plus inacceptable, qu'à aucun moment, une des causes possibles de la difficulté de prise de congés pour ces agents n'est évoquée. S'ils ne peuvent prendre leurs congés, c'est peut-être que les effectifs dans ces centres de recyclage sont insuffisants, auquel cas, sans vouloir faire trop d'idéologie bien sûr, plutôt que de réduire les congés des agents en poste, il pourrait éventuellement être envisagé de recruter parmi les dizaines de milliers de demandeurs d'emploi de l'agglomération. C'est une solution qui, en plus d'apporter une amélioration au service public rendu, éviterait de réduire les droits aux congés de 90 agents. Constatant le recul important que constitue ce dispositif, nous vous demandons, Monsieur le Vice-Président et Monsieur le Président de revoir ce rapport. Sans quoi nous voterons contre cette délibération.

M. le Président Alain DAVID : Monsieur le Président, on parle de proratisation des congés, cette proratisation des congés s'appuie sur le constat que leur droit à congés actuel s'aligne sur la logique à l'échelle de La Cub de journée de travail de 7 heures. C'est un régime particulier dont il s'agit. Ce qui se traduit pour ces agents qui travaillent sur des journées de 10 heures par un mécanisme de décompte qui conduit à poser des jours de congé sur des jours de repos, du fait d'une volumétrie non adaptée. Le principe proposé est donc de redéfinir leur droit à congés, en tenant compte de leur régime de travail.

Pour autant, si l'adoption de journée de travail d'une durée identique de 10 heures quotidiennes conduit à rehausser le volume horaire annuel global dans la mesure où les agents travaillaient auparavant pendant 6 mois sur des journées théoriques de 9 heures et 6 autres mois sur des durées de 10 heures, soit une moyenne théorique de 9 heures 30, le nombre moyen de jours travaillés proposé sur une année passerait désormais de 151 jours et demi à 148 jours.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DAVID a parfaitement expliqué les raisons de cette modification qui me paraissent tout à fait pertinentes, donc j'enregistre le vote négatif du groupe communiste ?

M. Max GUICHARD : Je vous trouve très osé quand vous dites que mon ami, Alain DAVID, a parfaitement expliqué la situation. Je vous trouve très osé, ou alors moi, très bête. Je n'ai rien compris...

M. le Président Alain JUPPÉ : Je pense que ni l'une ni l'autre de ces affirmations n'est juste. Vous n'êtes ni bête et je ne suis pas osé non plus.

M. Alain DAVID : On a eu largement l'occasion de l'expliquer au personnel. Tout à l'heure, je vous ai indiqué que le CTP (Comité Technique Paritaire) avait voté ce dossier à la majorité. Ce dossier est transparent et ne pose apparemment [*pas de problème*], à l'exception d'un syndicat qui sûrement vous a saisis, mais on ne peut jamais faire l'unanimité.

Max GUICHARD : Non, Alain, Monsieur le Président, aucun syndicat ne nous a saisis. Nous nous sommes saisis tout seul à la lecture de cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je suggère que vous poursuiviez l'entretien avec Alain DAVID autour d'un café.

M. Max GUICHARD : N'oubliez pas que vous êtes le Président de La Cub quand même. Non, vous n'allez pas toujours passer la balle aux Vice-Présidents, vous êtes Président de La Cub et là, il y a un problème sérieux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Est-ce qu'il vous semble que je l'oublie souvent que je suis le Président de La Cub ? Non, je ne le pense pas, je crois que le dossier qui a été préparé a été bien préparé et que la proposition qui est faite est pertinente. Nous ne sommes pas d'accord, mais ce n'est pas la première fois, Max, ni la dernière vraisemblablement. Encore que nous ayons des points de rencontre, aussi.

Alors sur ce dossier on n'en aura pas, donc je le mets aux voix : vote contre du groupe communiste, pas d'abstention ? Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre

M. DAVID

2014/8/ 62 Convention - Achat de gaz naturel : Adhésion au dispositif d'achat groupé de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - Autorisation de signature.

M. A. DAVID présente le dossier.

M. Jean-Claude FEUGAS : Oui Monsieur le Président, le contenu de notre intervention ne porte pas tant sur le fait d'adhérer ou non à l'Union des Groupements d'Achats Publics, mais sur la libéralisation du secteur de l'énergie. Nous ne pouvons, Monsieur le Président, que dénoncer cette directive européenne et sa traduction sur le territoire de notre pays. Les tarifs réglementés, c'est la garantie pour les usagers, que ce soit les particuliers ou les collectivités, d'accéder à l'énergie indépendamment de leur proximité ou non d'une ressource ; de payer un prix garanti, quelle que soit la taille de la collectivité, c'est le principe de la solidarité, de l'égalité de nos territoires, c'est en fait la définition même d'un service public. En mettant en œuvre la déréglementation et donc la libéralisation de l'énergie, les collectivités abandonnent la réponse aux besoins des populations pour se tourner vers l'appui pur et simple aux appétits financiers des grands groupes de ce secteur.

Pour preuve, les attaques systématiques des groupes privés contre le gel des tarifs réglementés devant le Conseil d'État qui a conduit à une hausse rétroactive des tarifs de l'électricité au printemps dernier.

Alors que certains nous vantent les vertus de la concurrence pour faire baisser les prix, les groupes privés se battent, eux, devant les tribunaux afin d'obtenir une augmentation de ces tarifs. Il y a là une contradiction qui annihile l'argumentation développée et qui montre combien ces directives ne sont qu'une supercherie envers nos concitoyens.

Voilà les raisons, Monsieur le Président, pour lesquelles notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il en est pris bonne note. Je ne suis pas sûr que ça suffise à changer la directive européenne. Pas d'autres remarques ? Abstention ? Pas d'opposition ? Merci.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés s'abstient**

M. MANGON

2014/8/ 68 TALENCE - avenue de la Mission Haut Brion et avenue de l'Université - cession à la SAS Aquitaine Promotion d'une emprise de terrain nu d'une superficie de 608 m² environ - Décision

M. MANGON présente le dossier.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, Monsieur le Président, le groupe Europe Écologie les Verts votera contre cette délibération pour deux raisons principales. La première se rapporte à la nature du projet concernant cette cession de terrain ; à savoir la réalisation d'une résidence étudiante sur la commune de Talence. En effet, vous n'êtes pas sans ignorer que notre groupe a toujours été relativement critique quant à la multiplication des projets de résidences étudiantes privées et sur cette commune particulièrement.

Je pense que nous sommes tous d'accord ici sur le fait que le logement des jeunes, jeunes adultes, étudiants, comme jeunes travailleurs, est une problématique majeure dans notre agglomération. À notre sens, il s'avère anormal que ce secteur, le secteur Sud-Ouest de l'agglomération, ne compte toujours pas de foyer de jeunes travailleurs à l'image de l'offre proposée notamment par l'Association Habitat Jeunes par exemple dont nous avons salué tous l'excellent travail au dernier Conseil de Cub. En effet, celle-ci permet d'accueillir à des coûts raisonnables, équitables même pour tous, avec le souci d'une mixité publique tant jeunes travailleurs, demandeurs d'emploi et étudiants, bénéficiant aussi d'un accompagnement individuel et collectif souvent nécessaire pour certains d'entre eux.

Aussi la réponse à cette demande exponentielle de logements par des résidences privées au regard des tarifs pratiqués n'est véritablement pas de nature à permettre un logement accessible à toutes les bourses pour tous les étudiants en recherche de solution sur le campus.

La seconde raison qui explique notre vote contre cette délibération résulte d'interrogations réelles quant au projet global dans lequel s'inscrit cette cession de terrain.

Tout d'abord, nous regrettons pour la bonne information des élus communautaires que nous sommes, que ce type de dossier ne mentionne pas le projet global dans lequel s'inscrit cette cession, car il semblerait que le permis de construire tel que déposé par la SAS Aquitaine Promotion englobe un périmètre bien plus large que celui présenté ici, et recouvre en réalité un projet de 5 315 m² comprenant une résidence de tourisme, des logements et une résidence étudiante. Et donc non pas seulement un projet de 583 m².

Enfin, le prix de cession - 343,5 euros le m² - nous interroge quelque peu dans la mesure où certes il est conforme à l'avis des Domaines à quelques milliers d'euros près, mais ce montant demeure très en deçà des 551,66 euros du m², prix payé fin 2012 par la même société pour les parcelles jouxtant celles dont nous parlons aujourd'hui et nécessaires au projet dudit promoteur.

Donc pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre cette délibération.

M. Arnaud DELLU : Oui Monsieur le Président, mes Chères et Chers Collègues, j'ai déjà exprimé en commission mon avis très défavorable à cette délibération et les quelques arguments que j'y ai exprimés ont été repris par notre collègue du groupe EELV (Europe Ecologie les Verts) et je m'en réjouis.

Aucun autre élu talençais n'étant présent en Commission, il n'a pas pu y avoir de débat contradictoire, et c'est pourquoi je me permets d'intervenir maintenant. Car il me semble indispensable d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les conditions de cette vente qui la rendent d'autant plus inacceptable à mes yeux. La vente de ces 608 m² est en effet indissociable des tribulations des parcelles voisines, propriété de la ville de Talence jusqu'à maintenant, jusqu'à récemment plus exactement.

Ces parcelles situées à un emplacement des plus stratégiques face à l'ENSERB au bord du Campus, les parcelles municipales qui jouxtent le terrain communautaire, objet de notre délibération, ont vu de multiples projets parfois intéressants, se succéder depuis 20 ans : une pépinière, une résidence sociale pour jeunes, des logements d'urgence, etc. et qui comme d'habitude à Talence n'ont jamais abouti.

La ville a décidé de céder ces terrains publics à un célèbre footballeur international probablement nécessaire. Le nouvel acquéreur dans le besoin sans doute poussé par la disette s'est empressé de revendre son nouveau domaine à un promoteur immobilier, réalisant au passage une légère plus-value - un petit demi-million d'euros net, paraît-il – somme qui eut été fort utile à la commune, si elle avait pu, su, voulu - je vous laisse choisir - valoriser ce morceau de choix des maigres restes de son patrimoine foncier vendu à la découpe, ces 20 dernières années. Alors Monsieur MANGON me dira sûrement que tout cela est fort éloigné de notre délibération. Et pourtant, cette opération en est l'origine. Il s'avère, en effet, que dans son empressement à participer au développement communal, le promoteur immobilier a commencé ses travaux, non point en se limitant aux parcelles anciennement communales et nouvellement acquises, mais également en déblayant joyeusement les tout petits 608 m² communautaires attenants.

Lors de l'arrivée de ce dossier en Commission municipale d'urbanisme, un élu socialiste en l'occurrence s'est étonné de voir figurer dans les documents des références de parcelles n'appartenant pas à la commune. Le dossier a immédiatement été retiré, et nous ne l'avons jamais revu en Commission d'urbanisme, probablement d'ailleurs parce qu'elle ne se réunit jamais. Cette erreur est d'autant plus étonnante, car cette opération est conduite par un promoteur particulièrement expérimenté sur Talence, puisque si j'ai bien calculé, sauf erreur de ma part, c'est la cinquième résidence défiscalisable construite sur la commune en 20 ans, en quasi-totalité d'ailleurs sur des terrains vendus par la ville. Mais cela permet à vos enfants de se loger dans un 18 m² talençais à moins de 700 euros mensuels, car il faut de tout pour faire de la mixité sociale.

De même, étonnante erreur de la part d'un cabinet d'architecte tout aussi expérimenté, qui connaît parfaitement bien la commune puisqu'il y a remporté la

quasi-totalité des marchés publics de construction de ces 20 dernières années. Nous avons cette chance, Monsieur le Maire nous explique à chaque Conseil municipal que ce n'est pas sa faute si ce sont les meilleurs, et je vois encore une fois les regards envieux des élus des communes voisines.

L'objet de cette délibération, en fait, mes Chers Collègues, est donc de courber l'échine devant les voies de fait d'un promoteur, que vous jugerez peut-être maladroit, mais sûrement pas malhabile. Je refuse cette politique du fait accompli où la puissance publique régularise *a posteriori* des décisions prises par d'autres dans l'unique souci de lucre.

La convention du 31 mars mentionnée dans la délibération est intervenue après le début des travaux. Je tiens à votre disposition des photos prises hier. Je ne peux que voter contre cette délibération, car, une nouvelle fois, je refuse que Talence continue à être à l'urbanisme communautaire ce que sont à la communauté financière internationale les Îles Caïmans. Je vous invite tous à refuser cette délibération qui, si elle est probablement légale dans sa forme, est aux confins de l'éthique et de l'intérêt public.

M. Alain CAZABONNE : Je remercie Monsieur DELLU de la modération de son intervention, mais cela ne me surprend pas. Alors, un peu d'historique sur cette parcelle. Cette parcelle, d'abord, par rapport à l'intervention de notre collègue écologiste, elle est située sur le boulevard technologique en face de l'Université. Donc s'il y a bien un lieu où on peut faire du logement étudiant, c'est bien ce site-là. D'ailleurs, toutes les résidences autour sont des résidences étudiantes. À l'origine, la ville avait pressenti la réalisation d'une pépinière d'entreprises. Le projet était parti, avec les financements du FEDER, de tout le monde, de la Région, de la Communauté urbaine et le FEDER intervenait à hauteur, je crois de 37 ou 38 %. Mais, je crois que c'était RAFFARIN qui était Premier Ministre, il a à ce moment-là lancé un appel à toute la France en disant : « La France n'a pas assez de projets FEDER, il faut des projets ». Le Préfet que j'avais vu localement nous avait dit : « Mais vous demandez 37 %, vous pouvez obtenir jusqu'à 50 % ». Réaction de la ville naturellement : « Si on peut avoir 50 % au lieu de 37, on reformule notre demande ». Ce qui fait que ça fait revoter la Région, tout le monde, pour que le financement soit adopté en fonction de chacun.

Là-dessus, patatrac, l'appel à projets lancé au niveau national s'est traduit en Aquitaine par des dizaines de projets, et l'enveloppe FEDER pour l'Aquitaine, le petit gâteau, s'est retrouvée non pas avec 4 ou 5 convives, mais une vingtaine de convives. Et de ce fait de la participation au FEDER, au lieu d'être à 50 %, est retombée à 17 % du projet. Et comme nous avons pris un engagement de dire : « On mettra telle somme et on ne dépassera pas », on a donc renoncé au projet de la pépinière, fort heureusement parce qu'aujourd'hui, on serait en très grande difficulté pour en assurer la gestion d'autant qu'il y a, on l'a dit tout à l'heure, il y a Bordeaux Unitec à côté, on a un partenariat avec lui. Donc on avait renoncé à ce projet.

Là-dessus, on a laissé un classement, c'est vrai qu'il ne prenait plus la mixité sociale puisqu'on voulait le vendre, et l'intérêt de la ville, c'était effectivement d'avoir le plus

possible, le maximum d'argent. Il y a eu quatre ou cinq candidats qui se sont portés là-dessus, une société, la SAS, je ne sais plus comment elle s'appelle, dans laquelle il y avait un célèbre footballeur nommé Marouane CHAMAKH qui avait un partenariat depuis longtemps avec la ville de Talence au travers d'opérations de solidarité avec le Maroc. Il fait partie de cette société. Ils ont acheté, c'est eux qui ont offert le plus, ils ont donc acheté ce terrain-là. Ils ont déposé un permis de construire, deux permis de construire, et ils ont voulu faire une résidence. Et puis il n'est pas quand même promoteur professionnel qui veut, ils ont dû se rendre compte qu'ils avaient des grosses difficultés, et ils ont revendu à la société SAFRAN, enfin qui ne s'appelle pas comme ça, avec une plus-value de 400 000 euros. Mais la plus-value... parce que je l'ai entendu, ça, pendant toute la campagne, « La ville a perdu 400 000 euros », « Elle aurait dû vendre 400 000 euros plus chers ». La différence, Monsieur DELLU, c'est que lorsque la Société SAFRAN a acheté, elle a acheté non seulement le terrain, elle a acheté tout ce qui avait été fait par les prédécesseurs, les études de sondage, études d'amiante, les deux permis de construire qui ont été à financer. Alors, est-ce qu'il y a eu un différentiel de 50, 60, 80 000 euros ? Peut-être, c'est une vente entre privés. Si nous, nous avons vendu le terrain, on ne vendait que le terrain, on ne vendait pas les permis de construire, on ne vendait pas les études. Cela ne pouvait être facturé que par l'ancien propriétaire. Et donc, quand j'entends dire que la ville a perdu 400 000 euros, non !

En plus, si c'était nous qui dénoncions le projet, nous avons une indemnité à payer de près de 100 000 euros. Donc on aurait eu finalement peut-être un gain de 50 000 euros sur ça. Voilà la réalité. Et je sais bien qu'il est facile de caricaturer, de dire : « La ville perd 400 000 euros », c'est totalement faux. Parce que la société a acheté, je le répète, des études de sol, les sondages, les géomètres et tout ce qui était à côté et deux permis de construire. Voilà pour ce qui est de l'historique.

Aujourd'hui, un terrain a été vendu par la ville de Talence à la société SAFRAN, qui a très peu acheté de terrains municipaux. C'est un grand mensonge. Ils ont fait beaucoup d'opérations. Si vous connaissez l'historique sur la Communauté urbaine, les sociétés SAFRAN, PICHET, EIFFAGE, vous les trouvez sur toutes les villes de l'agglomération. Ils ont des projets à Bègles, ils ont des projets à Mérignac, ils ont des projets à Pessac, ce sont des sociétés locales immobilières, mais on ne s'intéresse qu'à celle de Talence.

Donc ils avaient acheté le terrain à la ville de Talence, à un prix à l'époque qu'on nous avait dit bradé, qui était quand même à 550 euros le m². Et ensuite ils ont fait, là vous avez raison, ils ont commencé la démolition des arbres, et ils ont débordé du terrain municipal. Parce que quand vous êtes sur le terrain, le franchissement, il n'y a pas une frontière entre terrain municipal et terrain communautaire. Et donc, quand on leur a signalé qu'ils avaient un peu débordé de chez nous, ils se sont donc rapprochés de la Communauté urbaine pour acheter ces 608 m². Et là, la démarche a été totalement transparente, ils se sont rapprochés des services communautaires, il y a eu une estimation des Domaines, et les services vendent ça. Donc la délibération ne porte que sur cette vente de terrain. Quant au projet lui-même, Madame je ne vois pas le nom, ce n'est pas une résidence hôtelière, il s'agit en tout et pour tout d'un projet de 67 logements, intégrant deux formules, une partie des 40 logements étudiants et de 27 ou 37 résidences hôtelières.

Pourquoi cette différence ? Pour des raisons règlementaires de stationnement. C'est une rue qui a des problèmes de stationnement, c'est vrai, mais les règlements sont tels qu'ils sont. Et on arrive parfois à des permis de construire qui pourraient être attaqués parce que le promoteur propose plus de places que l'en impose le PLU (Plan Local d'Urbanisme), donc non conformes. Donc on a été obligé de voir avec l'opérateur, de scinder l'opération...

Brouhaha de la salle

... mais si, c'est la réalité. Au niveau règlementaire, ça pourrait être attaqué parce qu'il y a trop de places. Personne ne le fait, mais règlementairement, ce n'est pas conforme....

Brouhaha de la salle

... mais je ne dis pas autre chose.

Donc on a essayé de voir avec l'opérateur s'il pouvait se limiter entre résidence hôtelière et résidence de tourisme pour arriver à 67 places de stationnement par rapport à 67 appartements. Voilà l'historique de la réalisation.

Quant au foyer de jeunes travailleurs, c'est un bon sujet. Nous avons proposé, nous ville, en accord avec AQUITANIS qui donnait le terrain, un projet de foyer des travailleurs sociaux sur le Domaine de Raba qui a fait l'objet, pendant la campagne électorale, d'attaques systématiques de l'opposition qui s'est opposée à ce foyer de jeunes travailleurs, en disant... d'abord en stigmatisant les jeunes qui allaient venir face à l'insécurité, ces jeunes qui allaient détruire toute l'ambiance autour de Raba. Deuxièmement par rapport au fait que c'était un équipement social sur un terrain déjà très social, le Domaine de Raba pour ceux qui le connaissent.

Nous avons eu un second projet sur la rue Marc Sangnier concernée par ce domaine-là. L'ennui, c'est qu'il existait un règlement de copropriété d'un lotissement qui remontait à trente ans que tout le monde avait oublié. Les notaires l'ayant vu, nous n'avons pas pu réaliser le foyer de jeunes travailleurs.

Et il y a un troisième projet en cours sur l'Université. Donc ne reprochez pas à la ville de Talence de ne pas chercher à réaliser un foyer de jeunes travailleurs. Ça fait trois opérations que nous essayons de monter.

Voilà, il s'agit simplement d'une vente de terrain entre la Communauté urbaine et un opérateur. Pour le reste, ce sont des projets qui ont suivi leur cours, avec différentes opérations ou différents projets.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, moi je ne veux pas entrer dans le débat de la légitimité de cette opération menée par la ville de Talence. La seule chose qui m'importe, c'est de savoir si la délibération qui vous est proposée est correcte ou pas. Je constate qu'il s'agit pour La Cub de vendre un terrain nu de 608 m² au prix des Domaines. La vente se fait à l'estimation de France Domaine pour un montant de 182 400 euros, arrondi à 185 000 plus 26 440 euros de TVA. Donc je ne

crois pas que, du point de vue de la Communauté urbaine, cette opération soit contestable, c'est la raison pour laquelle je la mets aux voix.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, moi je souhaite que cette délibération soit retirée. On pourrait la retirer, qu'elle soit examinée, et qu'on regarde. Parce que vous dites « Je n'ai rien à voir avec la légitimité ou pas de cette délibération... » il ne s'agit pas...

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas dit de cette délibération, je dis de cette opération, ne déformez pas mes propos.

M. Gérard CHAUSSET : Non, de cette opération. Malgré tout, si vous ne voulez pas vous en mêler, ce serait quand même dommage que La Cub, par l'intermédiaire de cette délibération, se trouve peut-être mêlée à une opération qui n'est peut-être pas légitime.

M. Alain CAZABONNE : Quel rapport ?

M. Gérard CHAUSSET : Ça mériterait d'être retiré, d'être examiné par nos services et d'être mis au pot, la prochaine fois. Je pense que ce serait quand même le minimum Monsieur, parce qu'on voit bien qu'il y a un souci sur cette délibération.

M. Alain CAZABONNE : Il n'y a aucun souci sur la délibération...

M. Gérard CHAUSSET : Sur l'opération.

M. Alain CAZABONNE : Ce qui est assez curieux, et je l'évoquais tout à l'heure en parlant de Noël MAMÈRE, c'est que chaque fois qu'il y a des projets immobiliers sur Talence, il y a des tentatives de... Et c'est assez rare de voir d'ailleurs des membres de cette Assemblée voter contre des projets dans une ville. Et chaque fois qu'il y a des projets sur Talence, je pourrais les citer - on a eu ce débat-là, notamment avec Pierre HURMIC - chaque fois on voit arriver des votes contre venant de l'opposition municipale. Je trouve ça assez extraordinaire.

M. Gérard CHAUSSET : Ne noyez pas le poisson.

M. Alain CAZABONNE : Ici, il s'agit d'une vente de terrain, point. Comme dit le Président, est-ce qu'elle est régulière ou pas ? L'opération elle-même, j'en fais mon affaire, au sein du Conseil municipal.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, moi je considère que ce qui vous est proposé c'est-à-dire, je le répète, la cession au prix des Domaines ne prête pas, du point de vue de la Communauté urbaine, à contestation, et c'est la raison pour laquelle je mets cette délibération aux voix. Madame BOST ?

Mme Christine BOST : Une explication de vote, je rejoins la proposition de notre collègue Gérard CHAUSSET parce que, dans cette délibération qui est somme toute relativement légère, mais vous l'avez exprimé, nous sommes concernés exclusivement par la cession. La cession au prix des Domaines n'est pas, de ce point de vue, contestable. En revanche, je crois savoir que les travaux ont déjà démarré. Donc, de toute façon, nous sommes à quels que moments que ce soit contraints à délibérer sur ce sujet.

Je pense qu'il serait peut-être juste de surseoir à cette délibération, de réexaminer peut-être un peu plus finement cette délibération, sans quoi notre groupe serait amené à voter contre cette délibération dans la mesure où nous pensons ne pas disposer de tous les éléments d'information nécessaires à notre bon jugement.

M. Nicolas FLORIAN sans micro : Attention à la réciprocité !

M. Alain CAZABONNE : Je pense que l'on aura occasion d'en reparler dans d'autres dossiers.

Mme Christine BOST : C'est une menace, Monsieur FLORIAN ?

M. Alain CAZABONNE : Oui tout à fait c'est une menace...

Mme Christine BOST : On demande simplement, et je crois, légitimement, compte tenu du débat que nous venons d'avoir, d'avoir des explications supplémentaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : On va en venir...

M. Gérard CHAUSSET : Je demande une suspension de séance...

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en prie.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, je demande une suspension de séance, s'il vous plaît.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en prie.

Vincent FELTESSE : Une suspension de séance, M. le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en prie, nous n'allons pas commencer à polémiquer dans ces termes, donc je mets la délibération aux voix, qui est contre ?

M. Gérard CHAUSSET : Une suspension de séance.

M. Vincent FELTESSE : Suspension de séance. Je vous rappelle que la suspension de séance est de droit, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Le vote a été engagé, on suspendra la séance après le vote, et donc je constate que le vote est acquis à la majorité. Et maintenant suspension de séance.

Suspension de séance.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE ?

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, j'ai bien vu qu'il y avait des tentatives de dire : « J'ai voté avant », « On a commencé le vote », « J'ai demandé la parole », moi j'ai demandé au Président, dans un souci d'éclaircissement et d'apaisement, que l'on retire la délibération aujourd'hui. Je ferai un rapport au Président sur tout ce que j'ai évoqué tout à l'heure verbalement, de manière à ce qu'il puisse voir quelle est la nature de l'opération. Et je lui demande de réinscrire le mois prochain la vente du terrain.

Alors la complexité, ça va peut-être être sur les estimations, je ne sais pas comment ça se passe, si elle a plus de six mois ou moins de six mois, je sais qu'il y a des délais par rapport aux estimations. Mais que tout ça soit très clair pour tout le monde, il n'y a pas d'ambiguïté par rapport à cette opération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je prends donc acte de la proposition de Monsieur CAZABONNE et je rendrai compte au Bureau de la note qu'il me fera parvenir. Donc aujourd'hui, la délibération est retirée, on passe Monsieur DAVID à la suivante.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, après cet incident, moi je voulais demander à Monsieur CAZABONNE justement de la retirer, donc c'est... je voulais m'adresser à vous directement, je crois que c'est très bien,

c'est une bonne chose. Je souhaite quand même que la note soit contradictoire quand même quelque part, et que ça ne soit pas non plus une note à sens unique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il ne s'agit pas d'un procès, Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Non, mais il y a des éléments qui ont été avancés, donc c'est peut-être bien qu'ils soient aussi regardés de près. Et puis deuxièmement, sans entrer en polémique quand même, je trouve que le propos de Nicolas FLORIAN méritera ou mérite explication.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quel propos ?

M. Gérard CHAUSSET : Parce que la menace de réciprocité, je trouve que c'était quand même particulièrement déplacé. Je vous remercie

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, la censure sur les propos des membres du Conseil n'est pas encore instituée, elle ne sera pas instituée par le Groupe Vert.

M. Gérard CHAUSSET : Ce n'est pas une censure, c'est une explication.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE avait demandé la parole. Non ce n'est pas une question, c'est une censure. Monsieur FELTESSE ? Monsieur FLORIAN dit ce qu'il a envie de dire.

M. Vincent FELTESSE : Oui, d'une part je voulais saluer la sagesse de la décision d'Alain CAZABONNE, ça laissera quelques semaines. D'autre part, vous dire aussi que j'ai été interpellé par les propos de notre collègue FLORIAN, qui dit : « Attention à la réciprocité ». C'est-à-dire qu'à partir du moment où certaines communes votent contre les délibérations d'autres communes, il y aura des mesures de représailles, des mesures de rétorsion ? Je n'ai pas cru comprendre que c'était l'esprit de cette institution depuis des années et des années.

M. le Président Alain JUPPÉ : L'esprit de cette institution, on va en parler, Monsieur FELTESSE. D'abord si certains membres des oppositions municipales souhaitent faire monter la température comme vous le faites, ça me paraîtrait tout à fait normal. Quant à l'esprit, je dis très clairement que, comme on m'annonce un vote négatif du Groupe socialiste sur la délégation de chaleur de la Plaine Rive droite, alors que ce même groupe en 2013 a voté en faveur d'une DSP (Délégation de Service Public) pour Saint-Jean Belcier exactement dans les mêmes conditions, je vois bien le jeu qui est en train de s'instaurer.

Donc je vais réunir, moi, les Présidents des groupes qui ont signé l'accord de coopération pour savoir si cet accord de coopération est toujours valable, et dans quel esprit on l'exerce. Une mise au point est absolument indispensable, dans les prochains jours. Si on remet en cause cet accord, moi j'y suis prêt. Ça ne me pose aucun problème. Donc on avisera en fonction de ça.

M. Vincent FELTESSE : La seule mise au point que je demande, Monsieur le Président, c'est par rapport aux propos de notre collègue Nicolas FLORIAN. Après, des votes contre de groupes, nous en avons connu par le passé, sans que je les dramatise lorsque j'exerçais vos fonctions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, jamais ! Jamais le groupe Communauté d'Avenir n'a voté contre lorsque nous étions tenus... Le groupe communiste a toujours eu sa liberté de signature ou de vote, les Verts aussi, mais entre les deux groupes majoritaires, au cours de la précédente mandature, nous n'avons jamais voté contre. Nous nous sommes abstenus, nous avons même sauvé certains projets, faute de majorité dans votre camp. Alors je ne voudrais pas qu'on reconstruise l'histoire. Par ailleurs, Monsieur FLORIAN n'a pas à présenter des explications, sauf s'il le souhaite naturellement. Monsieur FLORIAN, je vous passe la parole.

M. Nicolas FLORIAN : Moi, j'ai tenu des propos hors micro, premier point. Alors que ça sorte...

Brouhaha de l'Assemblée

...si on devait relever tous les propos qui sont tenus hors micro dans cette Assemblée, on pourrait écrire un dictionnaire sur la vie communautaire. Premier point.

Second point, que ça permette à Monsieur FELTESSE de sortir de sa torpeur dans laquelle il vit depuis quelques mois, eh bien dont acte, tant mieux, ça participe de sa soi-disant rentrée politique.

M. le Président Alain JUPPÉ : En tout cas, il y a un risque évoqué par les Verts, qui se dissipe à savoir que la cogestion serait émolliente. Si on veut la rendre un peu plus épicée, j'y suis naturellement tout à fait prêt. Et on verra sur quoi ça débouche. Monsieur CAZABONNE ?

M. Alain CAZABONNE : Oui, un mot. Lorsque l'on évoque le fonctionnement de l'Assemblée, je rappelle qu'il y avait une règle non écrite, mais établie, que la Communauté urbaine n'intervenait par sur les choix d'une ville. Dans le dossier présent, on aura l'occasion d'en reparler, le problème c'est : « Est-ce que la Communauté urbaine est spoliée ? Ou est-ce qu'elle est dans la légalité ? » Le reste c'est une politique municipale.

Donc là, je constate qu'un groupe complet politiquement se permet d'avoir une opinion sur la gestion d'une ville. C'est en ce sens, je pense, que je comprends la remarque de notre collègue.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, je souhaite maintenant que l'on passe à la suite. L'incident est clos, la délibération est retirée à la demande de Monsieur CAZABONNE. Il me donnera ses éléments de réponse aux accusations graves qui ont été posées tout à l'heure, parce qu'en termes de contradiction, c'est plutôt à lui de répondre qu'à ceux qui ont porté des accusations. Et puis j'aviserai. J'estime, en l'état actuel des choses qu'il n'y a aucune contre-indication à ce que la Communauté urbaine cède ce terrain au prix des Domaines. Nous vérifierions tout cela pour que ce soit d'une parfaite légalité, et on en re-délibérera.

Donc nous passons à la délibération suivante, Monsieur DAVID si vous le voulez bien.

AFFAIRE RETIRÉE

M. MAMERE

2014/8/ 77 Refuges périurbains de la Métropole bordelaise - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de lancement

M. MAMERE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'association, et de lui indiquer dans quelle direction je souhaitais m'engager. Elle a convenu que cela était une bonne solution, même si le projet est un peu réduit par rapport aux ambitions initiales. Mais les contraintes budgétaires, dans ce domaine précis, nous amènent à cette révision, mais le Bruit du frigo considère que c'est parfaitement soutenable, si je puis dire. Quant à la qualité environnementale du projet, je crois que c'est un souci qu'ils ont, et qu'ils ont déjà manifesté lors de la réalisation des premiers refuges, et qu'il continueront à manifester, j'en suis sûr sur la suite. Voilà qui souhaite parler ? Madame BOST.

Mme Christine BOST : Oui, très rapidement Monsieur le Président, les délibérations se suivent, mais les interventions ne se ressemblent pas. Simplement pour vous remercier et vous féliciter d'avoir remis sur cette table le dossier des refuges urbains et de permettre la création de six refuges supplémentaires. Comme l'a dit Noël MAMÈRE, c'est vrai qu'on ne peut regretter que ce ne soit pas huit mais six, mais c'est déjà ça. Donc nous en sommes ravis.

Nous voudrions également demander à ce que, à l'occasion d'une de nos prochaines séances, nous puissions avoir un bilan un peu détaillé de l'Été métropolitain, les refuges urbains en sont un des outils majeurs.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, cela sera fait. Et vous savez que je suis d'autant plus sensible à vos félicitations, qu'elles sont rares.

(Rires)

Est-ce qu'il y a des opinions divergentes ? Des votes contre ? Des abstentions ? La belle unanimité ? Ah non, une abstention. Monsieur MAMÈRE, vous n'avez pas l'unanimité puisque Monsieur COLOMBIER s'est abstenu.

M. Noël MAMÈRE : Je suis décidément condamné à ne jamais faire l'unanimité, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, oui, mais ça n'a rien de surprenant.

M. Noël MAMÈRE : C'est rassurant.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
M. COLOMBIER s'abstient**

M. PUJOL

2014/8/ 89 BORDEAUX - Requalification de la place Gambetta - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

M. Michel HERITIE présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, la place Gambetta à Bordeaux est centrale dans tous les sens du terme. Cette place s'est dégradée au fil des dernières années, elle a vieilli. Elle a accueilli un nombre énorme, pharaonique de bus pendant toute une période. On a un peu amélioré la situation avec un aménagement *a minima* du côté du Cours de l'Intendance en éloignant le quai de la façade des commerces qui sont là, mais il y a encore beaucoup à faire. Une concertation alors, informelle celle-ci, a déjà été engagée. Je ne sais pas si Laurence DESSERTINE est là, mais elle a déjà beaucoup travaillé avec l'association des commerçants, l'association des riverains. Et là, il s'agit évidemment d'engager la concertation sous son aspect plus formel et plus officiel. Un des objectifs, c'est de remettre en valeur le patrimoine architectural des immeubles qui entourent cette place et qui sont très beaux, de rénover l'espace végétal central qui, lui aussi, a beaucoup vieilli et puis de réorganiser dans le cadre notamment de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) des transports, la circulation des bus pour que le nombre de bus sur la place soit un peu allégé, et notamment par un transfert, comme cela a déjà été fait, de certains arrêts de bus sur le Cours Clemenceau, sur la Rue Michelet et le cas

échéant sur la Place de la République. Voilà, qui souhaite s'exprimer là-dessus ?
Personne. Pas d'opposition.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, on nous a demandé de ne pas nous exprimer oralement, pour ne pas allonger la séance, c'est pourquoi je ne le ferai que par écrit. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous signale simplement que ce n'est pas moi qui vous l'ai demandé. Je suis toujours heureux de vous entendre, mais j'en prends note et on lira vos observations. Alors, donc pas d'opposition ? Nous passons à la suite.

(Intervention écrite)

Mme Michèle DELAUNAY : « *Je me félicite de l'ouverture de cette concertation pour la requalification de la place Gambetta et je tiens à rendre hommage à Vincent FELTESSE qui a beaucoup œuvré sur ce sujet et a reçu, comme moi-même, à de nombreuses reprises, les différents acteurs concernés tels que l'association SOS Gambetta.*

La place a connu un certain nombre d'aménagements au cours de ces dernières années, qui sont un véritable pas en avant ; mais il faut aller plus loin et que les Bordelais puissent s'enorgueillir à nouveau de cette place emblématique de notre ville, qui en constitue par ailleurs le "point zéro" puisque toutes les distances sont mesurées à partir d'elle.

Il faut notamment trouver une solution pérenne aux différentes nuisances dénoncées tant par les habitants que les commerçants et les passants : circulation routière très dense, pollution, bruit... mais également redonner toute sa grandeur à la place en permettant d'admirer à nouveau l'architecture des façades, définir une charte avec les commerçants pour que leurs vitrines n'agressent pas le regard, et repenser l'espace central pour qu'il redevienne un lieu de rencontre et plus simplement de passage.

Le lancement de cette concertation doit permettre de recueillir de larges avis et suggestions de la part des riverains mais également des usagers quotidiens ou de passage, comme des amoureux de notre ville et je vous invite tous à y prendre part. »

(Intervention écrite)

M. Pierre HURMIC : « *Pour rappel, la rénovation de ces deux places de Bordeaux faisait partie, M. le président, de votre programme en mars dernier. Je ne doute pas que déjà à cette époque vous aviez connaissance du contexte de contraintes budgétaires dans lequel nous nous trouvons.*

Si la logique qui prévaut à répartir le trafic bus sur les deux places a du sens pour notamment alléger la circulation des bus sur la place Gambetta, il ne faudrait cependant pas que la place de la République demeure le parent pauvre des aménagements de l'espace public à Bordeaux. A l'inverse de votre adjoint, M. Jean-Louis David qui dans l'article de Rue 89 dit craindre les nuisances sonores d'un jardin public pour l'hôpital proche et considérer que l'on ne peut rien faire d'autre que du stationnement sur cette place, nous pensons au contraire que la place de la République offre de nombreux possibles permettant de concilier un espace de circulation des bus et un îlot de fraîcheur dont Bordeaux a bien besoin ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/8/ 104 ADAV 33 - Convention d'objectifs triennale 2014/2016 - Subvention de fonctionnement 2014 - Convention Cub / Adav - Décision - Autorisation

M. TOUZEAU présente le dossier.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce dossier permet de faire le point et de rappeler les compétences de la Communauté urbaine dans sa politique vis-à-vis des gens du voyage : le maillage des aires d'accueil, un maillage des aires de grand passage, la sédentarisation, des financements à trouver. Aires d'accueil, elles sont dix. Quatre doivent voir le jour, puis-je savoir sur quelles communes ? Aires de grand passage, une réalisée, deux doivent l'être prochainement à l'avenir, sur quelles communes aussi ?

Je ne vous apprendrai rien en vous précisant que, bien trop souvent, l'occupation de ces aires fait l'objet de dégradation, de non-respect des installations, sans parler d'occupation illégale de terrains divers sur le territoire de La Cub, comme de la Ville de Bordeaux. Vous avez fini par faire évacuer, après des mois d'occupation sauvage, un camp de Roms à la Bastide. Ceci certes est un autre dossier.

Cela dit, quelles sont les conditions d'attribution et les devoirs demandés à ces familles pour accéder à un logement, et être sédentarisées ? Rien n'est précisé ici, les problèmes rencontrés dans ces actions ne sont, de même, pas précisés.

L'ADAV nous demande, par avance, dans le cadre d'une convention d'objectifs de trois ans, une subvention de 72 000 euros pour 2014, si j'ai bien compris. Elle anticipe déjà les subventions des deux années suivantes, en augmentation non négligeable de 17 %. Elles sont peut-être justifiées. Plus 17 % de 2013 à 2014 déjà. Cette méthode me paraît quand même cavalière et nous devons estimer et juger au vu des résultats et réalisations du montant annuel de cette subvention, ce que nous ferons, si je le comprends bien, puisque nous revoterons chaque année pour l'année suivante.

Aussi devant ces interrogations, et ce manque de précisions, je m'abstiendrai sur ce dossier.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Nous voterons pour cette délibération, avec toutefois quelques remarques, les remarques suivantes. D'abord, le taux de réalisation du schéma en vigueur adopté en 2011 n'est toujours pas satisfaisant à nos yeux, puisque guère plus de 60 % du programme n'a été réalisé. Il ne s'est pas donc traduit par une augmentation significative des besoins en nouvelles aires d'accueil, et pour l'essentiel, reconduit les aires restant à réaliser du schéma 2003 : Pessac, Gradignan, et l'aire prévue sur la Rive droite.

En effet, concernant les aires de grand passage, le schéma de 2011 prescrit trois aires, soit une de plus que le précédent schéma. Une aire sur Bordeaux, Bordeaux Nord, une aire sur Mérignac qui est à réaliser, une aire sur une commune de La Cub hors Bordeaux et Mérignac à réaliser.

Concernant les aires de grand rassemblement de plus de 200 caravanes qui relèvent de la compétence de l'État, un site reste à identifier sur la Communauté urbaine.

Concernant les aires d'accueil, sur les 19 aires prescrites sur l'arrondissement de Bordeaux qui comptent 532 places, seules 11 sont ouvertes, soit 304 places.

Sur La Cub, trois aires ne sont toujours pas réalisées. Pessac, Gradignan, Rive droite, auxquelles s'ajoutent 50 autres places réparties en deux à trois aires non localisées, ainsi qu'une aire sur la presqu'île. Enfin, nous avons le sentiment d'un dossier qui patine. D'une manière générale, nous regrettons l'implication relativement faible des communes concernées dans la Commission départementale consultative des gens du voyage. Nous rappelons que pour certaines aires prescrites, mais non réalisées, les emplacements sont pourtant inscrits au PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour Pessac ou Gradignan.

Enfin pour conclure, nous rappelons que ce dossier constitue un enjeu important illustré par l'actualité de ces derniers mois. Comme chaque été, plusieurs communes ont eu à faire face à des installations sauvages, qu'il s'agisse de Bègles ou de Bordeaux, faute d'un nombre suffisant de places disponibles dans l'agglomération. À moyen terme ensuite, avec la finalisation du projet du PLU n°3 qui doit prendre à bras le corps ce sujet, en localisant les aires prescrites dans le schéma, avec d'autre part le transfert de la compétence de La Cub à gérer.

Sur ce dernier point, il conviendra de trouver le modus vivendi pour que les communes qui ont assumé leurs responsabilités, et ont fait l'effort de se mettre en règle avec le schéma départemental, ne se retrouvent pas lésées par rapport aux autres communes qui ne se sont pas mises en règle depuis maintenant plusieurs années.

M. Jean TOUZEAU : Oui, quelques réponses, puisque nous avons abordé au dernier Conseil communautaire cette question qui avait été mise en débat et nous avons proposé la réunion d'un groupe de travail qui se met en place, qui se réunira le 8 octobre et qui va pouvoir effectivement analyser les différentes propositions. Vous avez raison de souligner qu'il conviendra dans le cadre du PLU de prendre en

compte le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, car il y a un risque d'avis défavorable si le PLU n'est pas compatible avec ce schéma.

Et donc cet après-midi, nous avons d'ailleurs, dans le cadre du PLU, une réunion où nous allons à nouveau aborder cette question, et nous savons tous, cela a été souligné, que nous avons un très grand chemin à parcourir pour répondre ainsi aux différentes demandes qui méritent d'être prises en compte. C'est donc ce dialogue avec chaque commune sur des dossiers qui sont déjà identifiés sans doute, également un certain nombre de propositions à venir, que je vous propose d'amorcer, tel que nous l'avons défini avec ce groupe de travail, ce travail dans le cadre du PLU.

En ce qui concerne la délibération en elle-même, l'ADAV 33 a bien évidemment un certain nombre de compétences qui sont essentielles, si on veut répondre aux objectifs également du schéma. Une expérience depuis 1964, c'est une association de Talence qui est en place depuis 1964, des compétences, un partenariat que nous avons établi sur trois années, puisqu'il va y avoir une montée en charge des compétences communautaires, et chaque année, bien évidemment, un retour devant l'assemblée plénière. Il a été souhaité également devant la Commission urbanisme qu'il y ait une présentation par l'ADAV 33 de son action. Je suis, pour ma part, tout à fait favorable à ce qu'il y ait le maximum d'éclairage apporté sur ce dossier-là, en sachant que nous avons tous un effort considérable à effectuer pour répondre ainsi aux demandes de ce schéma départemental. Nous nous inscrivons dans cette démarche de conviction dans le dialogue que nous pouvons avoir avec chaque commune concernée, en sachant que les 28 sont concernées par ce qui est un élément fort du Programme Local de l'Habitat.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Je confirme que l'État nous mettra la pression au nom du PLU si nous n'avons pas fait jouer, comme il convient, la solidarité communale et métropolitaine.

Sur cette délibération, Monsieur COLOMBIER quel est votre vote ? Abstention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas d'autres abstentions ? Je vous remercie.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
M. COLOMBIER s'abstient**

Mme WALRYCK

2014/8/ 107 Association Les Amis de la Terre Gironde - Organisation de l'événement "Alternatiba Gironde" – Convention - Autorisation

Mme WALRYCK présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Oui, juste un mot d'une minute pour dire que nous sommes très heureux que la Communauté urbaine finance et s'associe à cette manifestation.

Nous tenons à mettre en avant aussi la visée hautement pédagogique de ce type de manifestation qui connaît partout où elle passe un franc succès. Bayonne, l'an dernier à la même époque, c'était 12 000 personnes qui y ont assisté. Je veux insister également sur le fait que beaucoup de problématiques qui seront abordées sont des problématiques qui rejoignent souvent les questions que nous nous posons ici, à l'intérieur de la Communauté urbaine, je veux parler des débats sur la sobriété énergétique, l'éco-habitat, la réduction et le recyclage des déchets et bien d'autres. Donc il serait bien que non seulement la Communauté urbaine finance, et ça c'est acquis, nous nous en félicitons, mais également qu'il y ait un maximum d'élus de notre Assemblée qui puissent y participer.

Je tiens à rappeler ici solennellement les dates, c'est dans 15 jours, c'est les 10, 11, 12 octobre prochain, ça se passe dans le quartier Sainte-Croix, donc je vous invite tous, mes chers collègues, à venir le plus nombreux possible à assister à cette manifestation. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, j'ai reçu moi-même personnellement les organisateurs de la manifestation qui avait eu lieu à Bayonne. Ils sont venus exprimer leur souhait de recommencer à Bordeaux, et compte tenu des objectifs qu'a rappelés Madame WALRYCK, je leur ai tout de suite apporté mon soutien. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Pas d'abstention ? Merci.

(Intervention écrite du groupe Europe Ecologie les Verts)

M. Pierre HURMIC Quelques mots pour manifester notre soutien à cette manifestation, en rappelant sa courte histoire et sa raison d'être.

« Le dimanche 6 octobre 2013, 12 000 personnes se sont retrouvées à Bayonne dans le premier village des alternatives au changement climatique Alternatiba, quelques jours après la publication du Volet I du 5ème rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Une mobilisation large, bien au-delà des seuls militants convaincus, a donc été rendue possible sur la question de l'urgence climatique.

La porte d'entrée en était les alternatives au changement climatique et à la crise énergétique, les solutions tangibles, les moyens concrets de baisser ici et maintenant les émissions de gaz à effet de serre dans tous les domaines : l'agriculture paysanne, la relocalisation de l'économie, l'aménagement maîtrisé du territoire et le développement des alternatives au tout routier, la sobriété énergétique, l'éco-habitat, la mise au pas de la finance, la reconversion sociale et écologique de la production, la consommation responsable, le partage du travail et des richesses, l'entraide, la réduction et le recyclage des déchets, la préservation des biens communs comme l'eau, la terre ou les forêts etc.

Alternatiba Bayonne a montré que non seulement les solutions au dérèglement existent mais qu'en plus, elles construisent une société et une vie plus humaine, plus juste, plus solidaire, plus conviviale, bref, plus désirable.

Depuis Bayonne, plus d'une vingtaine de villes ou territoires ont spontanément vu éclore des initiatives Alternatiba : à Paris-Ile-de-France, Nantes, Pau, Lille, Toulouse, et donc en Gironde (où il se tiendra donc à Bordeaux du 10 au 12 octobre prochains, organisé par l'association Les Amis de la Terre Gironde).

Cet essaimage de villages des alternatives au changement climatique va ainsi se dérouler entre juin 2014 et la fin 2015 et constitue le second objectif d'Alternatiba.

Le troisième objectif est la mobilisation qui se déroulera autour de la tenue de la COP21 à Paris fin 2015, et qui doit être portée par les milliers de personnes qui se seront mis en mouvement dans ce type de dynamiques citoyennes, en France et en Europe, en liaison bien entendu avec le travail et les propositions des réseaux et coalitions préparant également la mobilisation en perspective de cette COP21.

Vous le savez, la France présidera la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015, du 30 novembre au 11 décembre. C'est une échéance cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Ainsi, même si cette manifestation Alternatiba se veut a-politique, de nombreux élus notamment écologistes ont été invités lors des tables rondes et des conférences à Bayonne, et nous ne pouvons que constater que les objectifs citoyens d'Alternatiba sont les mêmes que ceux que nous, écologistes, portons politiquement, donc nous ne pouvons que soutenir un tel projet ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

**2014/8/ 108 Création d'un réseau de chaleur sur la plaine rive droite –
Décision - Choix du mode de gestion du service public de fourniture de chaleur
sur la plaine rive droite - Décision - Autorisation**

Mme WALRYCK présente le dossier.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Oui, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, le Groupe Europe Écologie les Verts va voter contre cette délibération. Nous sommes tout à fait favorables à la création d'un réseau de chaleur sur la Plaine de Rive droite. Cependant, on nous présente dans la même délibération la création du réseau de chaleur et la Délégation de Service Public sous forme de concession, or si nous sommes extrêmement favorables, et nous saluons l'engagement de la Communauté urbaine sur le plan énergétique par la création de ces réseaux avec des énergies renouvelables, nous considérons que l'on doit distinguer le réseau du mode de gestion. Le choix qui nous est proposé d'un mode de gestion en concession nous semble prématuré et manque d'un examen approfondi. D'une part, on met en avant le coût de ces investissements, or le déboursé sec sera moindre de 30 % puisqu'aujourd'hui le fonds chaleur donne des subventions à hauteur de 30 %. Or, si

on fait une concession pour 30 ans, c'est le délégataire qui bénéficiera de ces subventions. Donc dans un contexte budgétaire difficile

M. le Président Alain JUPPE : C'est absurde, ce n'est pas le délégataire, c'est le projet.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : ... pour un investissement de 1, on aura un équipement de 1,3. Nous aurions souhaité que les autres modes de gestion de ces réseaux de chaleur soient réellement étudiés, ce qui n'a pas été le cas. Il y a notamment le mode de l'affermage qui entraîne une délégation bien moins longue. Là, on s'engage sur 30 ans. Donc sur ce plan-là, nous sommes tout à fait défavorables à cette précipitation dans un dossier qui n'est pas tout à fait, à notre avis, examiné sur le fond.

M. Serge TOURNERIE : Pour faire suite à nos collègues Verts, les membres de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) effectivement se sont réunis le 16 septembre pour émettre un avis sur le mode de gestion. Le dossier établi et présenté à la Commission des élus et des représentants était un document excluant finalement toute autre solution que la régie directe ou la DSP (Délégation de Service Public) sous forme de concession, et dans le cadre d'un contrat de 30 ans. On peut admettre que la régie ne présente pas, dans l'immédiat en tout cas, les meilleurs gages de rapidité et d'efficacité de mise en service, compte tenu, comme l'a dit Madame WALRYCK, du calendrier serré de livraison des logements et de la spécificité du dossier. En revanche, le débat entre concession et affermage, lui, reste pertinent. Le choix de faire reposer la totalité du projet, investissements, réalisation et exploitation sur le seul délégataire, ne sera bien entendu pas sans incidence sur le prix de mégawatt facturé.

Certains représentants d'associations ont déjà attiré l'attention sur la valeur élevée de l'estimation prévisionnelle. Le projet a été présenté sans plan de financement, les subventions n'étant pas prises en compte ni le possible étalement dans le temps d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Si l'on considère que les subventions accordées pour ce type d'opération – FEDER (Fonds Européens de Développement Economique et Régional), ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) voire taux bonifié - peuvent représenter jusqu'à 30 % et plus du coût global, sachant qu'il est probablement envisageable de programmer l'investissement dans le temps, la zone Garonne-Eiffel étant aujourd'hui encore incertaine dans ce projet, le projet devient alors peut-être supportable pour le budget communautaire.

Ces différents éléments remis à plat présentent sous un angle totalement nouveau la possibilité d'envisager une DSP sous forme d'affermage. Si cette solution était étudiée et pourquoi pas retenue, elle serait de nature à réduire très sensiblement la durée du contrat, voire de huit à dix ans au lieu de trente, faire baisser le prix du kilowattheure dans l'intérêt des usagers, favoriser une remise en concurrence plus fréquente et pourrait, le cas échéant, faciliter à terme la reprise en régie.

La mise sous silence de cette option interroge sur les options actuelles poursuivies par La Cub. S'agit-il de céder au privé nos réseaux de chaleur sur 30 ans, au moment même où la Métropole devient compétente en la matière et pourrait envisager une régie plus globale de ses réseaux existants et à venir ?

La méthode est également critiquable sur la forme puisqu'elle réduit la capacité d'arbitrage des élus. On nous propose un choix binaire entre régie et concession pour peut-être forcer la décision dans le sens attendu.

Au final, Monsieur le Président, si la concession sur trente ans s'avérait être malgré tout la meilleure solution, une telle décision ne saurait être prise sans l'examen préalable et rigoureux de tous les modes de gestion possibles. Ce travail nécessaire n'ayant pas été présenté aux élus de notre groupe, nous ne pourrions voter favorablement une telle délibération.

Mme Christine BOST : Simplement pour dire, compte tenu de tout ce que vient d'expliquer Monsieur TOURNERIE, évidemment, ce n'est pas un vote, enfin une abstention contre le réseau de chaleur, c'est une abstention sur le fait que nous pensons ne pas, une fois de plus, disposer de l'ensemble des éléments d'aide à la décision. Donc vote, une abstention.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, Chers Collègues, confrontée au choix d'un mode de gestion, notre collectivité répond, une fois encore, par la réponse de la DSP. Nous avons pris acte que cela ne relevait pas d'un choix idéologique, n'est-ce pas Anne, puisque d'aucuns ne s'en défend aujourd'hui. Alors quels sont les atouts tant vantés de la DSP ?

Premièrement, notre collectivité ne supporterait pas les investissements. C'est vrai, mais comme on peut le voir avec le contrat de l'eau, excusez-moi d'y revenir, si on veut que le délégataire continue d'investir sur le réseau jusqu'à la fin du contrat, la collectivité par le jeu des amortissements se retrouve à payer une somme conséquente. Donc, même le contrat terminé, nous nous trouvons dans l'obligation de payer.

Deuxièmement ou deuxième argument, notre Etablissement se trouverait soulagé de la gestion. Que constatons-nous que ce soit sur les transports ou sur l'eau ? Nos services et les élus sont en négociation permanente avec nos délégataires. Là, pour le respect des engagements pris, là parce que le délégataire n'est pas satisfait de ses résultats financiers conduisant à un contentieux, comme dans le cas des transports.

Au total, nous finissons par passer de nombreuses heures dans la gestion de nos DSP.

Enfin, nous n'aurions pas les compétences techniques. Cet argument, si vous me permettez, ne tient pas la route. Ou alors, comment expliquez-vous qu'une ville comme Fontenay-sous-Bois qui n'a pas la taille de La Cub, ait fait passer son réseau

de chauffe en régie en 2004 ? Un réseau qui a, lui, une taille équivalente à celui de la Plaine Rive droite.

Notre pays regorge d'ouvriers, techniciens, ingénieurs, commerciaux en capacité de faire fonctionner un réseau de chauffe. Il faut avoir la volonté politique d'aller les recruter, comme le fera sans doute l'entreprise à qui on délèguera notre réseau.

Je me permets de rajouter aussi que mon expérience dans le cadre de la DSP Transports nous montre que nous avons des services particulièrement efficaces en matière de gestion publique, particulièrement efficaces, je ferme la parenthèse.

Enfin, je ne peux m'empêcher, au moment où cette Assemblée va voter cette DSP, de faire référence au rapport de la Cour des comptes sur les concessions autoroutières qui démontre combien les grands groupes qui les exploitent s'assurent une formidable rente au détriment des usagers et de l'État.

Alors, Monsieur le Président, le pragmatique que je suis - on est toujours en dehors de l'idéologie - se dit que nous allons avoir trois réseaux de chauffe de notre compétence sur notre agglomération et qu'il aurait été peut-être intéressant quand même de faire une vraie comparaison en créant une régie sur la Plaine Rive droite. Mais il semblerait que le point de vue idéologique que vous défendez ait pris le dessus dans ce dossier, et que le choix de la DSP va encore primer. À écouter les différentes interventions, je m'aperçois que la gauche, rassemblée enfin, va se retrouver donc unie sur un tel dossier. J'ai bien senti qu'il y avait des approches différentes, mais il y a un pas - excusez-moi Monsieur le Président, je m'adresse à mes amis - il y a un pas intéressant. Si je regrette qu'à Belcier on n'ait pas fait ce pas, là, on va vers un pas. Et j'espère que, par exemple, je ne prends que cet exemple, demain quand on va vraiment s'attaquer à la question de la gestion de l'eau, nous le faisons tous ensemble et que tous ensemble nous votons la régie. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, je salue votre art de la rhétorique. On voit que vous avez été aux bonnes écoles. Me présenter comme idéologue et vous comme un pragmatique, c'est vraiment un tour de force. Mais enfin, rien n'est impossible naturellement.

Quant au pas que vous avez franchi, faites gaffe que ce ne soit pas un pas de clerc, donc on en reparlera.

Mme Anne WALRYCK : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais être brève parce que l'on a eu de nombreuses discussions, ces derniers jours, et je pense savoir que le débat a vraiment eu lieu et que l'on a essayé de répondre à toutes les questions exprimées.

Néanmoins, Madame BOUTHEAU, Monsieur TOURNERIE et Madame BOST, je vous renvoie à la lecture du compte-rendu de notre Conseil du mois de novembre 2013. C'est quand même extraordinaire de vous entendre aujourd'hui, quand on lit les propos et la présentation du dossier qui avait été faite par Laure CURVALE à

l'époque pour proposer une DSP, par concession, pour le réseau de chaleur Saint-Jean Belcier, de même que les propos de certains représentants du groupe socialiste qui mettaient en avant exactement les arguments que je viens de mettre en avant pour justifier effectivement le vote de cette Délégation de Service Public sur une durée de concession de 26 ans, premièrement.

Deuxièmement, en réponse à Max GUICHARD, on a déjà bien évoqué le sujet évidemment, mais je rappelle aussi, d'ailleurs ça avait été rappelé également en novembre dernier, que 93 % des réseaux de chaleur déployés dans notre pays, vous le savez, sont des Délégations de Service Public. Vous avez cité le cas de Fontenay-sous-Bois, mais il n'y a pas beaucoup d'exemples, et encore moins d'exemples probants en la matière.

Troisièmement, toujours pour répondre à Max GUICHARD, nous n'avons pas de position idéologique en la matière, absolument pas. C'est une position pragmatique, de bon sens. On a des opérations d'aménagement, on a des délais à respecter, on a des entreprises qui sont extrêmement compétentes et donc on n'a pas d'*a priori* contre les entreprises pour ce qui nous concerne. Quant à la solution d'affermage qui a été proposée par Monsieur TOURNERIE, nous avons contrairement à ce que vous avez dit Monsieur, nous avons évoqué toutes les solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients de façon extrêmement transparente. Ce qui a été indiqué, s'agissant d'une solution par affermage, c'est qu'un tel contrat induirait le fait que l'ensemble des investissements soit assumé sur le budget de la Communauté urbaine de Bordeaux qui devrait en plus en supporter l'amortissement financier budgétaire de l'opération. Dans ce cas de figure, le risque budgétaire serait donc entièrement à la charge de notre Communauté urbaine. Dans les conditions actuelles, je pense que tout le monde était d'accord pour comprendre, de façon très pragmatique, que ce n'était peut-être pas la meilleure solution.

Et enfin par rapport aux arguments que vous avez indiqués quant à l'intégration ou pas du fonds chaleur, d'abord Madame BOUTHEAU, vous citez le chiffre de 30 %, il faut savoir que c'est un maximum qui n'est jamais atteint, compte tenu des contraintes auxquelles les critères de l'ADEME doivent répondre, donc on est plutôt de l'ordre de 20 à 25 % maximum et non pas de 30 %. Et il faut savoir que dans la délibération qui vous est présentée, proposée, le prix pour l'utilisateur intègre déjà cette subvention potentielle de l'ADEME.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà en tout cas une Vice-présidente qui connaît bien ses dossiers. Comme toutes les autres d'ailleurs.

Mme Christine BOST : Oui, merci. C'est vrai que Madame la Vice-présidente connaît bien ses dossiers, mais justement la petite différence qu'il y a entre le dossier qui nous est présenté aujourd'hui et le dossier qui a été présenté en novembre 2013, c'est qu'en novembre 2013, on a proposé une sorte d'hybridation entre l'affermage, dans un premier temps, et une DSP ensuite dans un second temps. Tous les modes de gestion ont été finement explorés. Et il me semble même que nous avons eu une présentation détaillée en réunion de Bureau sur cette question-là, ce qui n'a pas été le cas pour ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je crois que la principale différence, c'était que le dossier était présenté par Madame CURVALE alors que celui-ci est présenté par Madame WALRYCK, ce qui peut expliquer certaines prises de position. Donc je ne vais pas épiloguer là-dessus.

Mme Christine BOST : Ça s'appelle un procès d'intention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à la majorité et je vous en remercie. Il nous reste deux dossiers, Monsieur DAVID ?

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Socialistes s'abstient, le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et le groupe des élus Communistes et Apparentés votent contre et M. ROSSIGNOL PUECH ne participe pas au vote

M. HERITIE

2014/8/ 112 Ville de Pessac - Organisation de la manifestation Vibrations Urbaines du 17 au 26 octobre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

M. HERITIE présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur COLOMBIER, c'est vous qui avez demandé le dégroupement ?

M. Jacques COLOMBIER : Sur le dossier 115.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas sur le 112 ?

M. Jacques COLOMBIER : Non.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mauvaise information. Pas de problème sur le 112. Il est adopté. 115 ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. VERNEJOUL

2014/8/ 115 Mobilisation d'un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) dans le cadre du renouvellement de l'accord de coopération entre La Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat du Guanajuato/ Zone Métropolitaine de Léon (Mexique) - Décision- Autorisation

M. VERNEJOUL présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie, alors Monsieur COLOMBIER n'était pas d'accord ?

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, je serai surtout plus bref, mais je remercie le rapporteur de la masse d'informations qu'il nous a donnée. Je constate du reste que c'est sans doute et je m'en réjouis pour le Mexique, mais enfin c'est surtout au bénéfice de cette région du Léon c'est ça ?

Ce que je constate, je vais vous donner mon sentiment sur le fond, sur le principe. Voilà le type de dossier que la Communauté urbaine, comme d'autres collectivités, traite en s'attribuant elle-même, il faut dire selon sa compétence générale, et j'espère que cela changera bientôt, s'attribue de relations internationales ou de coopérations décentralisées.

C'est intéressant, c'est bien, il en faut, mais je pense que les relations internationales ou la coopération décentralisée - on décentralise très loin là - elles peuvent parfaitement se justifier, mais à un autre niveau que la Communauté urbaine. Et que c'est au niveau de l'État, et il y a l'État pour cela, avec des crédits et sans doute des actions, croyez-le mon Cher Collègue, sympathiques au demeurant comme actions, mais je veux dire d'un autre niveau et d'une autre importance.

Moi j'estime, pour ma part, qu'il y a d'autres urgences pour la population de La Cub et qu'elles sont plus légitimes vu le mandat que nous détenons ici dans une période de restrictions budgétaires, de la situation financière très tendue, vous le rappelez tout à l'heure, de notre Etablissement. En ce qui me concerne, je pense qu'il faut donner la priorité aux dossiers prioritaires, c'est-à-dire recentrons-nous sur la Communauté urbaine, ce sera alors de la coopération recentralisée. Aussi sympathiques et solidaires, et je le souligne, que soient ces dossiers, je préfère faire passer la solidarité d'abord communautaire aux habitants de La Cub.

Et je voterai en conséquence, aussi bien le dossier 115 que 116, je voterai contre dorénavant les dossiers de coopération décentralisée, en fait internationale, de coopération internationale, estimant qu'on peut tout à fait à d'autres niveaux que la Communauté urbaine les traiter et les mettre en place. Je vous remercie.

M. Pierre De Gaétan NJIKAM-MOULIOM : Monsieur le Président, très rapidement répondre à Monsieur COLOMBIER. Je pense qu'il n'a pas une vraie connaissance des acteurs de notre territoire. Je crois que les acteurs économiques, je ne citerai que la Chambre de Commerce de Bordeaux ou la CCI internationale, les universités, les opérateurs culturels au-delà même des associations, développent de plus en plus une dynamique internationale qui a des répercussions nettes et impactantes pour le territoire métropolitain. Je pense qu'il y a un effort à faire sur la connaissance de la dynamique internationale de nos acteurs.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Compte tenu de l'heure, je ne plaiderai pas pour la coopération décentralisée, mais je pense qu'elle est tout à fait utile dans le contexte actuel, y compris dans les questions de développement durable. Je crois que nos collectivités territoriales ont un rôle très important à jouer, je suis coprésident avec Madame HIDALGO de « Cités et Gouvernements locaux unis » qui était d'ailleurs invité aux Nations Unies par Monsieur Ban KI-MOON, il y a deux ou trois jours. Il faut aussi que nous soyons présents dans ces grands débats internationaux et la coopération décentralisée nous y aide.

Donc vote contre de Monsieur COLOMBIER. Pas d'autres votes ou abstentions ? Je vous remercie de votre patience et je vous souhaite bon appétit.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. COLOMBIER vote contre

Fin de séance à 13 heures 17.

Le Secrétaire de séance

M. A. DAVID